

**PREMIÈRE PARTIE**

**SITUATION MONDIALE  
DES PÊCHES ET DE  
L'AQUACULTURE**



# SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

## Ressources halieutiques: tendances de la production, de l'utilisation et du commerce

### VUE D'ENSEMBLE

Les pêches de capture et l'aquaculture ont produit en 2008 environ 142 millions de tonnes de poissons (Tableau 1 et Figure 1; tous les chiffres donnés dans cette publication peuvent avoir été arrondis). Sur ce total, 115 millions de tonnes étaient destinées à la consommation humaine, soit une offre apparente par habitant de 17 kg de poissons (équivalent poids vif), ce qui représente un record absolu (Tableau 1 et Figure 2). L'aquaculture a assuré 46 pour cent des disponibilités totales, soit un peu moins que ce qui était annoncé dans *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008*, en raison d'une forte révision à la baisse des statistiques concernant la production des pêches de capture et de l'aquaculture de la Chine (voir ci-après), mais cette proportion reste en hausse par rapport aux 43 pour cent de 2006. Les disponibilités par habitant, hors Chine, sont restées assez statiques ces dernières années, la croissance des disponibilités de l'aquaculture ayant compensé la légère baisse de production des pêches de capture et la croissance démographique (Tableau 2). En 2008, les disponibilités de poissons par habitant, hors Chine, étaient estimées à 13,7 kg. En 2007, la population mondiale tirait du poisson 15,7 pour cent de l'ensemble



Tableau 1  
Les pêches dans le monde: production et utilisation

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	<i>(Millions de tonnes)</i>					
<b>PRODUCTION</b>						
<b>PÊCHES CONTINENTALES</b>						
Pêches de capture	8,6	9,4	9,8	10,0	10,2	10,1
Aquaculture	25,2	26,8	28,7	30,7	32,9	35,0
<b>Total des pêches continentales</b>	<b>33,8</b>	<b>36,2</b>	<b>38,5</b>	<b>40,6</b>	<b>43,1</b>	<b>45,1</b>
<b>PÊCHES MARINES</b>						
Pêches de capture	83,8	82,7	80,0	79,9	79,5	79,9
Aquaculture	16,7	17,5	18,6	19,2	19,7	20,1
<b>Total des pêches marines</b>	<b>100,5</b>	<b>100,1</b>	<b>98,6</b>	<b>99,2</b>	<b>99,2</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL DES PÊCHES DE CAPTURE</b>	<b>92,4</b>	<b>92,1</b>	<b>89,7</b>	<b>89,9</b>	<b>89,7</b>	<b>90,0</b>
<b>TOTAL DE L'AQUACULTURE</b>	<b>41,9</b>	<b>44,3</b>	<b>47,4</b>	<b>49,9</b>	<b>52,5</b>	<b>55,1</b>
<b>TOTAL DE LA PÊCHE MONDIALE</b>	<b>134,3</b>	<b>136,4</b>	<b>137,1</b>	<b>139,8</b>	<b>142,3</b>	<b>145,1</b>
<b>UTILISATION</b>						
Consommation humaine	104,4	107,3	110,7	112,7	115,1	117,8
Utilisations à des fins non alimentaires	29,8	29,1	26,3	27,1	27,2	27,3
Population (milliards)	6,4	6,5	6,6	6,7	6,8	6,8
Offre par habitant de produits alimentaires halieutiques (kg)	16,2	16,5	16,8	16,9	17,1	17,2

Note: Plantes aquatiques non comprises. Les données pour 2009 sont provisoires.

de ses apports en protéines d'origine animale et 6,1 pour cent de sa consommation totale de protéines. À l'échelle mondiale, le poisson a assuré à plus de 1,5 milliard de personnes près de 20 pour cent de leurs apports moyens en protéines d'origine animale et à 3,0 milliards de personnes, 15 pour cent de leurs apports en protéines d'origine animale. En 2007, les disponibilités moyennes apparentes de poisson étaient de 15,1 kg par personne et par an dans les pays en développement et de 14,4 kg dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Dans les PFRDV, où la consommation de protéines d'origine animale est relativement faible, le poisson contribue de manière appréciable à l'apport total en protéines d'origine animale – jusqu'à hauteur de

Figure 1

## Production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture

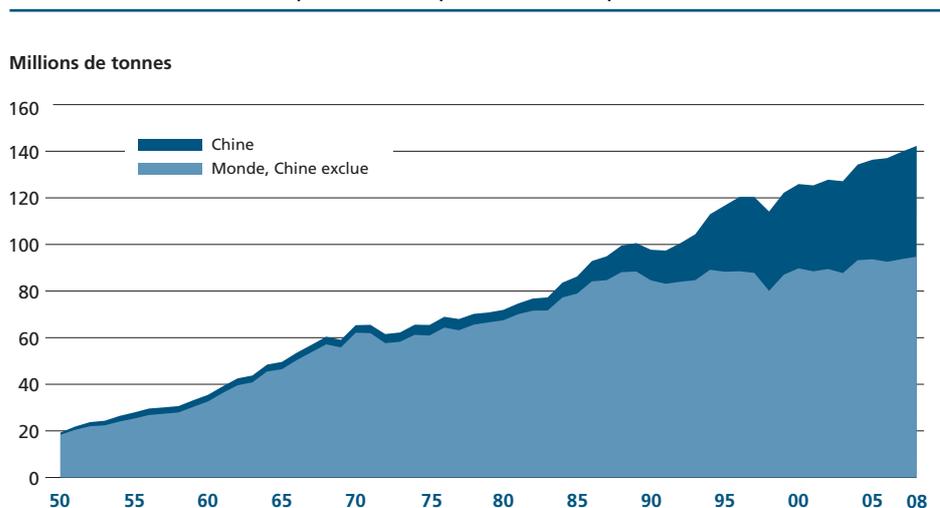


Tableau 2

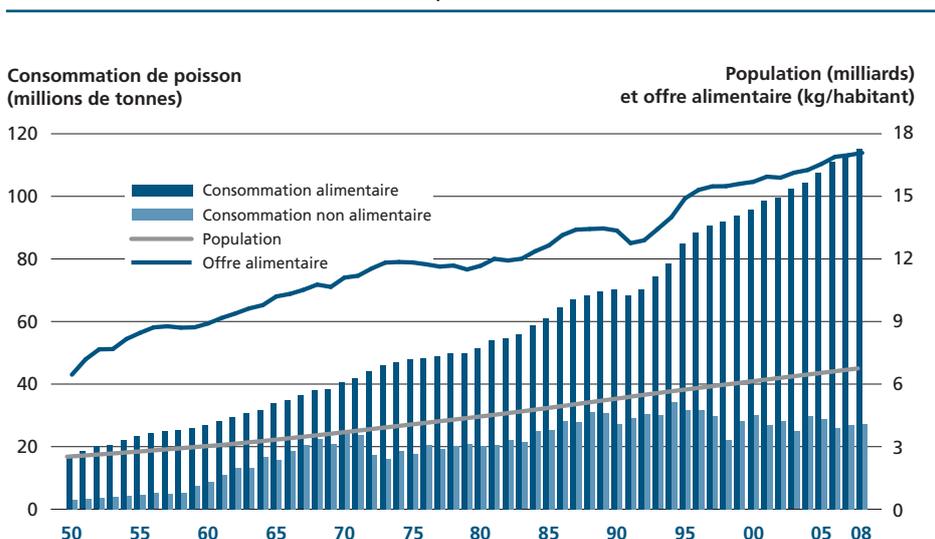
## Les pêches dans le monde, Chine exclue: production et utilisation

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	<i>(Millions de tonnes)</i>					
<b>PRODUCTION</b>						
<b>PÊCHES CONTINENTALES</b>						
Pêches de capture	6,5	7,2	7,6	7,7	8,0	7,9
Aquaculture	8,9	9,5	10,2	11,0	12,2	12,9
<b>Total des pêches continentales</b>	<b>15,4</b>	<b>16,7</b>	<b>17,7</b>	<b>18,7</b>	<b>20,1</b>	<b>20,8</b>
<b>PÊCHES MARINES</b>						
Pêches de capture	71,4	70,3	67,5	67,5	67,0	67,2
Aquaculture	6,5	6,7	7,3	7,5	7,6	8,1
<b>Total des pêches marines</b>	<b>77,9</b>	<b>77,0</b>	<b>74,8</b>	<b>75,0</b>	<b>74,6</b>	<b>75,3</b>
<b>TOTAL DES PÊCHES DE CAPTURE</b>	<b>77,9</b>	<b>77,5</b>	<b>75,1</b>	<b>75,2</b>	<b>74,9</b>	<b>75,1</b>
<b>TOTAL DE L'AQUACULTURE</b>	<b>15,3</b>	<b>16,2</b>	<b>17,5</b>	<b>18,5</b>	<b>19,8</b>	<b>21,0</b>
<b>PRODUCTION TOTALE DE LA PÊCHE</b>	<b>93,2</b>	<b>93,7</b>	<b>92,6</b>	<b>93,7</b>	<b>94,8</b>	<b>96,1</b>
<b>UTILISATION</b>						
Consommation humaine	68,8	70,4	72,4	73,5	74,3	75,5
Utilisations à des fins non alimentaires	24,5	23,2	20,2	20,2	20,5	20,5
Population ( <i>milliards</i> )	5,2	5,2	5,3	5,4	5,4	5,5
Offre par habitant de produits alimentaires halieutiques ( <i>kg</i> )	13,4	13,5	13,7	13,7	13,7	13,7

Note: Plantes aquatiques non comprises. Les données pour 2009 sont provisoires.

Figure 2

## Offre et consommation mondiales de poisson



20,1 pour cent –, et sa contribution est probablement sous-estimée dans les statistiques officielles, qui ne prennent pas pleinement en compte la production des pêches artisanales et de subsistance.

La Chine reste de loin le plus grand producteur de poissons, avec une production de 47,5 millions de tonnes en 2008 (dont 32,7 millions de tonnes provenant de l'aquaculture et 14,8 millions de tonnes, des pêches de capture). Ces chiffres ont été obtenus en appliquant la méthodologie statistique révisée, adoptée par la Chine en 2008 pour toutes les statistiques de production se référant à l'aquaculture et aux pêches de capture; la méthodologie a été appliquée aux statistiques à partir de 2006. Cette révision a été effectuée sur la base des résultats du Recensement national de l'agriculture lancé par la Chine en 2006, qui contenait pour la première fois des questions ayant trait à la production halieutique, et en fonction des résultats de différentes enquêtes pilotes par sondage, réalisées souvent avec la collaboration de la FAO. Les révisions variaient selon les espèces, les zones géographiques et les secteurs, mais, dans l'ensemble, les statistiques de 2006 sur la production des pêches de capture et de l'aquaculture ont été révisées à la baisse de 13,5 pour cent. La FAO a par la suite révisé ses statistiques historiques pour la Chine, sur la période 1997-2005. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008* avait déjà évoqué cette révision imminente de statistiques. Compte tenu de l'importance majeure de la Chine au niveau mondial, la présente publication examinera parfois séparément les statistiques de la Chine et celles du reste du monde.

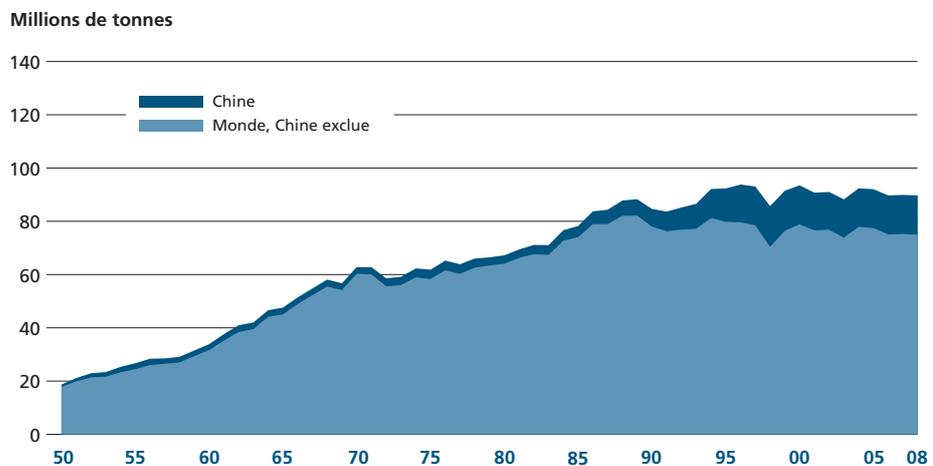
En 2008, la production mondiale des pêches de capture se chiffrait à environ 90 millions de tonnes, pour une première valeur marchande estimée à 93,9 milliards de dollars EU, y compris 80 millions de tonnes provenant de la pêche en mer et 10 millions de tonnes de la pêche dans les eaux intérieures (Tableau 1 et Figure 3). La production mondiale des pêches de capture est restée relativement stable au cours de la dernière décennie (Figure 3), hormis les fluctuations marquées des captures d'anchois du Pérou – espèce extrêmement sensible aux conditions océanographiques déterminées par le phénomène El Niño – dans le Pacifique Sud-Est. Les fluctuations des autres espèces et dans les autres régions ont tendance à se compenser dans une large mesure. En 2008, la Chine, le Pérou et l'Indonésie étaient les plus grands producteurs. La Chine restait de loin le principal producteur, avec une production d'environ 15 millions de tonnes.

Même si les statistiques des pêches de la Chine ont été révisées à la baisse d'environ 2 millions de tonnes par an dans le Pacifique Nord-Ouest, cette région reste largement



Figure 3

## Production mondiale des pêches de capture



en tête en ce qui concerne les pêches marines, suivie par le Pacifique Sud-Est, le Pacifique Centre-Ouest et l'Atlantique Nord-Ouest. Depuis 2003, ce sont les mêmes espèces qui dominent les captures marines, les dix plus importantes d'entre elles représentant environ 30 pour cent des captures marines totales. Les captures dans les eaux intérieures qui, en 2008, étaient concentrées aux deux tiers en Asie, augmentent lentement mais régulièrement depuis 1950, en raison de l'introduction de méthodes d'amélioration des stocks, mais aussi probablement grâce à l'amélioration des données présentées, qui restent cependant assez médiocres pour les pêches dans les eaux intérieures (les statistiques sous-estimant la production provenant des pêches artisanales et de subsistance).

L'aquaculture reste le secteur de production d'aliments d'origine animale le plus dynamique et réussit à devancer la croissance démographique, les disponibilités de produits aquacoles par habitant étant passées de 0,7 kg en 1970 à 7,8 kg en 2008, soit un taux d'augmentation de 6,6 pour cent par an. Elle est sur la bonne voie pour dépasser les pêches de capture, en tant que source principale de poissons destinés à la consommation humaine. La production aquacole (à l'exclusion des plantes aquatiques), qui représentait moins de 1 million de tonnes au début des années 50, se chiffrait à 52,5 millions de tonnes en 2008, pour une valeur de 98,4 milliards de dollars EU. Quant à la production de plantes aquatiques, qui s'élevait à 15,8 millions de tonnes en 2008 (équivalent poids vif), pour une valeur de 7,4 milliards de dollars EU, elle a augmenté, en poids, de près de 8 pour cent par an en moyenne depuis 1970. En conséquence, si on ajoute les plantes aquatiques, la production totale de l'aquaculture se montait à 68,3 millions de tonnes en 2008, pour une première valeur marchande de 106 milliards de dollars EU. L'aquaculture mondiale est fortement dominée par la région Asie et Pacifique, qui assure 89 pour cent de la production totale en volume, et 79 pour cent de la valeur totale de la production. Cette domination est due à la production énorme de la Chine, qui représente 62 pour cent de la production totale en volume et 51 pour cent de la valeur totale de la production.

Le taux de croissance de la production aquacole est en train de ralentir, sous l'impact de facteurs nombreux et divers, mais il varie fortement d'une région à l'autre. L'Amérique latine et les Caraïbes ont le taux de croissance annuel le plus élevé sur la période 1970-2008 (21,1 pour cent), suivies par le Proche-Orient (14,1 pour cent) et l'Afrique (12,6 pour cent). La production aquacole de la Chine a progressé en moyenne de 10,4 pour cent par an sur la période 1970-2008, mais à partir du nouveau millénaire le taux de croissance est tombé à 5,4 pour cent par an, soit nettement moins que dans les années 80 (17,3 pour cent) et les années 90 (12,7 pour cent). Depuis 2000, la croissance annuelle moyenne de la production aquacole s'est aussi fortement tassée en

Europe et en Amérique du Nord, pour s'établir respectivement à 1,7 et 1,2 pour cent. La production a fléchi au cours de la dernière décennie dans des pays qui étaient autrefois à la pointe du développement aquacole, comme l'Espagne, la France et le Japon. Même si la production aquacole mondiale continue d'augmenter dans les dix prochaines années, on peut s'attendre à une croissance lente dans la plupart des régions.

Des millions de personnes tirent leurs revenus et leurs moyens d'existence du secteur halieutique, dans le monde entier. Dans les trois dernières décennies, l'emploi a fortement augmenté dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, à un taux moyen de 3,6 pour cent par an depuis 1980. On estime que 44,9 millions de personnes travaillent directement, à plein temps ou, plus souvent, à temps partiel, dans les pêches de capture ou l'aquaculture, et au moins 12 pour cent d'entre elles sont des femmes. Ces effectifs ont augmenté de 167 pour cent par rapport aux 16,7 millions de personnes engagées dans ce secteur en 1980. On estime également que pour chaque personne employée dans le secteur primaire des pêches et de l'aquaculture, trois emplois sont créés dans des activités secondaires, y compris les activités après capture, pour un total de plus de 180 millions d'emplois dans l'ensemble de la filière. De plus, chaque travailleur a, en moyenne, trois personnes à charge ou membres de la famille. On peut donc dire que les secteurs primaire et secondaire appuient les moyens d'existence d'environ 540 millions de personnes au total, soit 8,0 pour cent de la population mondiale.

Des emplois ont été créés plus rapidement dans le secteur des pêches que dans l'agriculture traditionnelle, à un rythme supérieur à la croissance démographique. Les 44,9 millions de personnes qui travaillaient dans ce secteur en 2008 représentaient 3,5 pour cent des personnes économiquement actives dans l'agriculture au sens large (1,3 milliard); en 1980, ce pourcentage n'était que de 1,8 pour cent. La majorité des pêcheurs et des aquaculteurs vivent dans des pays en développement, notamment en Asie, où l'on signale les augmentations les plus fortes ces dernières décennies, du fait notamment de l'expansion rapide de l'aquaculture. En 2008, 85,5 pour cent des pêcheurs et aquaculteurs étaient concentrés en Asie, suivie de l'Afrique (9,3 pour cent), de l'Amérique latine et des Caraïbes (2,9 pour cent), de l'Europe (1,4 pour cent), de l'Amérique du Nord (0,7 pour cent) et de l'Océanie (0,1 pour cent). C'est en Chine que l'on trouve le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, ceux-ci représentant un tiers du total mondial. En 2008, on recensait en Chine 13,3 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs, dont 8,5 millions engagés à plein temps. L'Inde et l'Indonésie étaient, en 2008, d'autres pays où travaillaient un assez grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs.

Même si c'est en Asie que l'on trouve la plus forte concentration de personnes employées dans le secteur primaire, la production annuelle moyenne par personne n'y est que de 2,4 tonnes, alors qu'elle est de près de 24 tonnes en Europe et de plus de 18 tonnes en Amérique du Nord. Ces différences reflètent le degré d'industrialisation des activités halieutiques et le rôle social fondamental des pêches artisanales en Asie et en Afrique. Les différences sont encore plus marquées dans le secteur de l'aquaculture, où la production annuelle moyenne est de 172 tonnes par personne en Norvège, contre environ 72 tonnes au Chili, 6 tonnes en Chine et seulement 2 tonnes en Inde.

Ce sont les pêches de capture qui assurent, de loin, le plus d'emplois dans le secteur primaire, mais il apparaît clairement que les emplois y sont en phase de stagnation ou en baisse, alors que l'aquaculture offre des possibilités accrues. Selon des estimations fondées sur les données disponibles en 2008, l'aquaculture donnait du travail à un quart du nombre total de personnes travaillant dans le secteur des pêches, soit près de 11 millions de personnes. Depuis 1990, c'est le nombre d'aquaculteurs qui a augmenté le plus vite, la croissance étant fortement concentrée en Asie, notamment en Chine, où leur nombre a augmenté de 189 pour cent entre 1990 et 2008.

Dans les économies à forte intensité de capital, notamment dans la plupart des pays d'Europe, en Amérique du Nord et au Japon, l'emploi dans le secteur des pêches baisse, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs: baisse des captures, programmes visant à réduire la capacité de pêche et accroissement de la productivité grâce au progrès



technique. On estime que le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays développés employait en 2008 environ 1,3 million de personnes, soit une baisse de 11 pour cent par rapport à 1990.

Il apparaît, à la lumière des analyses, que la flotte de pêche mondiale est composée d'environ 4,3 millions de bateaux et que ce chiffre n'a guère augmenté par rapport à une estimation faite par la FAO il y a dix ans. Environ 59 pour cent de ces bateaux sont équipés de moteurs, les 41 pour cent restants étant des embarcations traditionnelles à voiles ou à rames, concentrées principalement en Asie (77 pour cent) et en Afrique (20 pour cent). Ces embarcations non motorisées pêchent d'habitude le long des côtes et dans les eaux intérieures. La part d'embarcations non motorisées a baissé d'environ 4 pour cent par rapport à l'estimation réalisée en 1998. La vaste majorité de tous les bateaux de pêche à moteur est concentrée en Asie (75 pour cent), le reste étant réparti entre l'Amérique latine et les Caraïbes (8 pour cent), l'Afrique (7 pour cent) et l'Europe (4 pour cent). La proportion de pays où le nombre de bateaux a baissé ou est resté stationnaire (35 pour cent) est supérieure à celle des pays où il a augmenté (29 pour cent). En Europe, 53 pour cent des pays ont réduit leur flotte de pêche et seulement 19 pour cent l'ont augmentée. Aucune augmentation n'est signalée en Amérique du Nord, alors que dans la région Pacifique et Océanie la flotte de pêche est restée identique ou a baissé dans la majeure partie des pays. Au Proche-Orient, 6 pays sur 13 (46 pour cent) ont augmenté le nombre de bateaux de leur flotte de pêche. En Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et en Afrique, une part encore supérieure de pays a accru le nombre de bateaux faisant partie de la flotte de pêche.

La proportion de stocks de poissons de mer sous-exploités ou exploités modérément est passée de 40 pour cent au milieu des années 70 à 15 pour cent en 2008; inversement, la proportion de stocks surexploités, épuisés ou en phase de reconstitution a augmenté, passant de 10 pour cent en 1974 à 32 pour cent en 2008. La proportion de stocks pleinement exploités est restée relativement stable depuis les années 70 et se situe à environ 50 pour cent. D'après les estimations, en 2008, 15 pour cent des groupes de stocks surveillés par la FAO étaient sous-exploités (3 pour cent) ou exploités modérément (12 pour cent) et pouvaient produire des captures supérieures au niveau actuel. Il s'agit là du pourcentage le plus bas enregistré depuis le milieu des années 70. Un peu plus de la moitié des stocks (53 pour cent) seraient, selon les estimations, pleinement exploités, et ainsi les captures actuelles seraient proches du niveau de production maximale équilibrée, sans aucune marge d'expansion. Les 32 pour cent restants sont soit surexploités (28 pour cent), soit épuisés (3 pour cent), soit en phase de reconstitution (1 pour cent); ils produisent donc moins que leur production maximale potentielle, en raison d'une pression de pêche excessive; dans ce dernier cas, des plans doivent être mis au point pour la reconstitution des ressources. Ce pourcentage combiné est le plus élevé de toute la série chronologique, et on ne peut que s'inquiéter de cette tendance, ainsi que de la baisse des stocks sous-exploités ou modérément exploités.

La plupart des stocks des dix principales espèces pêchées, qui représentent en volume 30 pour cent environ du total des pêches de capture mondiales en mer, sont pleinement exploités. Les deux principaux stocks d'anchois du Pérou (*Engraulis ringens*) dans le Pacifique Sud-Est et les stocks de lieus de l'Alaska (*Theragra chalcogramma*) dans le Pacifique Nord et de merlans bleus (*Micromesistius poutassou*) dans l'Atlantique sont pleinement exploités. Plusieurs stocks de harengs de l'Atlantique (*Clupea harengus*) sont pleinement exploités, mais certains sont épuisés. On estime que les stocks d'anchois japonais (*Engraulis japonicus*), dans le Pacifique Nord-Ouest, et de chinchards du Chili (*Trachurus murphyi*), dans le Pacifique Sud-Est, sont pleinement exploités. Il existe peut-être des possibilités limitées d'expansion pour quelques stocks de maquereaux espagnols (*Scomber japonicus*), qui font l'objet d'une exploitation modérée dans le Pacifique Est, alors que le stock du Pacifique Nord-Ouest serait, selon les estimations, en phase de reconstitution. En 2008, le stock de poissons-sabres (*Trichiurus lepturus*) serait surexploité dans la principale zone de pêche du Pacifique Nord-Ouest. La plupart des 23 stocks de thons sont pleinement exploités (peut-être jusqu'à 60 pour cent), certains sont surexploités ou épuisés (peut-être jusqu'à

35 pour cent), et seuls quelques-uns seraient sous-exploités (bonite principalement). Si des mesures améliorées de gestion ne sont pas prises, on peut s'attendre à long terme à une nouvelle détérioration des stocks de thons, parce que la demande reste soutenue et qu'il existe une forte surcapacité de pêche au thon. Des préoccupations ayant été exprimées quant au piètre état de certains stocks de thon rouge et aux difficultés rencontrées pour les gérer, une proposition visant à interdire le commerce international du thon rouge de l'Atlantique a été soumise en 2010 à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cette proposition a été rejetée, même si on pouvait difficilement contester que l'état du stock de cette espèce à haute valeur marchande répondait aux critères biologiques requis pour l'inscription de cette espèce sur les listes de l'Annexe I de la CITES. Nombre des parties qui se sont opposées à cette inscription ont fait valoir que la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) était l'organisme approprié pour la gestion de cette espèce aquatique, qui revêt une telle importance commerciale. Même si la situation d'ensemble est préoccupante, il est encourageant de noter que des progrès sont réalisés pour introduire des mesures efficaces de gestion, visant à réduire les taux d'exploitation et à reconstituer les stocks et les écosystèmes marins surexploités au large de l'Australie, sur le plateau de Terre-Neuve et Labrador, le plateau du Nord-Est des États-Unis et le plateau du sud de l'Australie, ainsi que dans les écosystèmes du Courant californien.

Les pêches continentales contribuent de manière essentielle aux moyens d'existence des populations dans de nombreuses régions du monde, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Toutefois, plusieurs facteurs, dont les effets se renforcent mutuellement, ont une incidence négative: méthodes de pêche irresponsables, perte et dégradation d'habitats, prélèvements d'eau, drainage des terres humides, construction de barrages et pollution (y compris eutrophisation). Ces facteurs ont provoqué de fortes baisses et d'autres changements dans les ressources des pêches continentales, et même si leurs effets n'entraînent pas toujours une baisse manifeste de la production halieutique (notamment lorsqu'on applique des méthodes d'empoisonnement), la composition et la valeur de la pêcherie peuvent s'en trouver modifiées. Vu les connaissances lacunaires dont on dispose sur les pêches continentales et leurs écosystèmes, les opinions divergent quant à l'état réel de nombreuses ressources. Selon certains, le secteur a de sérieux problèmes, en raison des utilisations multiples des écosystèmes des eaux intérieures et des menaces qui se font jour. Selon d'autres, le secteur serait en fait en pleine croissance, mais une bonne partie de la production et de la croissance n'a simplement pas été signalée, et les méthodes d'amélioration des stocks, comme l'empoisonnement, jouent un rôle important. Quoi qu'il en soit, les politiques et stratégies concernant le développement et les pêches doivent mieux prendre en compte le rôle que jouent les pêches continentales dans la lutte contre la pauvreté et dans la sécurité alimentaire. Par le passé, on a eu tendance à sous-évaluer les pêches continentales, et ces dernières n'ont donc pas été prises en considération comme il se devait dans les programmes nationaux et internationaux. La section «Perspectives» de la présente publication se penche donc sur les pêches continentales pour essayer de susciter une meilleure prise de conscience de leur rôle et de leur importance.

Le poisson étant un produit hautement périssable, il a des exigences spécifiques, et des capacités importantes sont en place pour son traitement. En 2008, près de 81 pour cent (115 millions de tonnes) de la production halieutique mondiale étaient destinés à la consommation humaine, le reste (27 millions de tonnes) étant utilisé à d'autres fins, comme la production de farine ou d'huile de poisson (20,8 millions de tonnes), l'élevage, l'appâtage et les utilisations pharmaceutiques, ou encore l'alimentation directe des poissons d'élevage et des animaux à fourrure.

En 2008, 39,7 pour cent de la production mondiale de poisson (56,5 millions de tonnes) étaient vendus à l'état frais, alors que 41,2 pour cent de la production (58,6 millions de tonnes) étaient vendus congelés, fumés ou préparés d'une autre façon en vue de la consommation humaine directe. La proportion de poissons utilisés



pour la consommation humaine directe a augmenté depuis le milieu des années 90, les poissons étant utilisés davantage pour la consommation humaine et moins pour la production de farine et d'huile de poisson. Parmi les poissons destinés à la consommation humaine directe, le poisson vivant ou à l'état frais était le principal produit, avec une part de 49,1 pour cent du total, suivi par le poisson congelé (25,4 pour cent), le poisson préparé ou en conserve (15,0 pour cent) et le poisson fumé (10,6 pour cent). Les volumes de poissons vivants ou à l'état frais sont passés de 45,4 millions de tonnes en 1998 à 56,5 millions de tonnes en 2008 (équivalent poids vif). Les volumes de poissons transformés destinés à la consommation humaine ont eux aussi augmenté, passant de 46,7 millions de tonnes en 1998 à 58,6 millions de tonnes en 2008 (équivalent poids vif). La congélation est la principale méthode de transformation du poisson destiné à la consommation humaine: elle représentait 49,8 pour cent du total du poisson transformé destiné à la consommation humaine et 20,5 pour cent de la production totale de poisson en 2008. L'anchois du Pérou et d'autres petits pélagiques sont les principales espèces utilisées pour la réduction; la production de farine et d'huile de poisson est strictement liée aux captures de ces espèces.

Le commerce du poisson représente une source importante de devises, sans parler du rôle de premier plan que ce secteur joue dans la création d'emplois, la génération de revenus et la sécurité alimentaire. En 2008, le commerce du poisson et des autres produits de la pêche représentait environ 10 pour cent de l'ensemble des exportations de produits agricoles et 1 pour cent, en valeur, du commerce mondial de marchandises. La part de la production des pêches et de l'aquaculture faisant l'objet d'échanges internationaux, sous la forme de différents produits destinés à la consommation humaine ou à l'alimentation animale, est passée de 25 pour cent en 1976 à 39 pour cent en 2008, traduisant la plus grande ouverture du secteur et son intégration accrue dans le commerce international. En 2008, les exportations de poissons et d'autres produits de la pêche ont atteint le chiffre record de 102,0 milliards de dollars EU, soit 9 pour cent de plus qu'en 2007 et près du double des exportations de 1998 (51,5 milliards de dollars EU). En valeur réelle (après ajustement pour inflation), les exportations de produits halieutiques ont augmenté de 11 pour cent entre 2006 et 2008, et de 50 pour cent entre 1998 et 2008. De la fin de 2006 au milieu de 2008, les cours internationaux des produits agricoles (notamment des denrées alimentaires de base) ont atteint des niveaux records en raison de certains facteurs: raréfaction des disponibilités, imbrication des marchés mondiaux, fluctuations des taux de change, et hausse des prix du pétrole brut et des taux de fret. Cette flambée des prix a largement affecté certaines couches de la population, notamment les classes pauvres de nombreux pays en développement. Les prix du poisson et d'autres produits de la pêche ont également ressenti les effets de la hausse générale des prix des aliments. Selon l'indice FAO des prix du poisson, les prix ont augmenté de 37 pour cent entre février 2007 et septembre 2008, atteignant un niveau record. Les prix des poissons issus des pêches de capture ont augmenté plus que les prix des poissons d'élevage, car la hausse des prix de l'énergie a eu une incidence plus grande sur les opérations des bateaux de pêche que sur l'élevage du poisson. Selon l'indice FAO des prix du poisson, les prix ont fortement baissé entre septembre 2008 et mars 2009, sous l'effet de la crise financière mondiale et de la récession, puis ils ont légèrement remonté. D'après des estimations préliminaires, le commerce du poisson et d'autres produits de la pêche aurait baissé de 7 pour cent en 2009, par rapport à 2008. Selon les données disponibles concernant les premiers mois de 2010, tout donne à penser qu'une reprise du commerce du poisson est en cours dans de nombreux pays, et les prévisions à long terme concernant le commerce du poisson restent positives, une part accrue de la production de poisson étant vendue sur les marchés internationaux.

La Chine, la Norvège et la Thaïlande sont les trois principaux exportateurs de poisson. Depuis 2002, la Chine est de loin le plus grand exportateur de poisson; elle assurait à elle seule près de 10 pour cent des exportations mondiales de poisson et d'autres produits de la pêche en 2008, pour un montant de 10,1 milliards de dollars EU, qui est passé à 10,3 milliards de dollars EU en 2009. Les exportations

chinoises de poisson ont très fortement augmenté depuis les années 90, et une part croissante de ces exportations provient de matières premières importées qui ont été retransformées. En 2008, les pays en développement, notamment la Chine, la Thaïlande et le Viet Nam, assuraient 80 pour cent de la production halieutique mondiale, et leurs exportations représentaient, en valeur, 50 pour cent (50,8 milliards de dollars EU) des exportations mondiales de poisson et d'autres produits de la pêche. Les pays à faible revenu et à déficit vivrier jouent un rôle actif et croissant dans le commerce du poisson et des autres produits de la pêche, leurs exportations de poisson ayant atteint le montant de 19,8 milliards de dollars EU en 2008. Les importations mondiales de poisson et d'autres produits de la pêche ont augmenté de 9 pour cent en 2008, pour s'établir au chiffre record de 107,1 milliards de dollars EU. Selon des données préliminaires pour 2009, les importations devaient baisser de 9 pour cent en raison du ralentissement de l'économie et de la contraction de la demande dans de grands pays importateurs. Le Japon, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne (UE) sont les principaux marchés d'importation; ils absorbaient environ 69 pour cent des importations totales en 2008. Le Japon est le plus grand pays importateur de poisson et d'autres produits de la pêche; ses importations, évaluées à 14,9 milliards de dollars EU en 2008, avaient augmenté de 13 pour cent par rapport à 2007, mais elles ont ensuite baissé de 8 pour cent en 2009. L'UE est de loin le plus grand marché d'importation pour le poisson et les autres produits de la pêche: en 2008, ses importations étaient estimées à 44,7 milliards de dollars EU, en hausse de 7 pour cent par rapport à 2007, et représentaient 42 pour cent de l'ensemble des importations mondiales. Toutefois, si on exclut le commerce intracommunautaire (entre membres de l'UE), les importations de l'UE auprès de fournisseurs non communautaires se chiffrent à 23,9 milliards de dollars EU. Cela fait encore de l'UE le plus grand marché au monde, qui absorbe, en valeur, environ 28 pour cent des importations mondiales (à l'exclusion, donc, du commerce intracommunautaire). Les chiffres de 2009 indiquent que les importations de l'UE ont baissé, en valeur, de 7 pour cent. La région Amérique latine et Caraïbes maintient solidement son rôle d'exportateur net de poisson, tout comme l'Océanie et les pays en développement d'Asie. En valeur, l'Afrique est un exportateur net depuis 1985, mais elle est importatrice nette en volume, en raison de la plus faible valeur unitaire de ses importations (petits pélagiques principalement). L'Europe et l'Amérique du Nord sont en situation de déficit en ce qui concerne le commerce du poisson. Des espèces à haute valeur marchande, comme les crevettes, les bouquets, le saumon, le thon, les poissons de fond, les poissons plats, le bar et la brème de mer, font l'objet d'intenses échanges commerciaux et sont notamment exportées vers les pays les plus riches; les espèces de faible valeur, comme les petits pélagiques, sont également vendues en grandes quantités. Les produits provenant de l'aquaculture assurent une part croissante des échanges internationaux, avec des espèces comme les crevettes, les bouquets, le saumon, les mollusques, le tilapia, le silure, le bar et la brème de mer.

La gouvernance des pêches artisanales ou industrielles et de l'aquaculture est une question qui bénéficie d'une attention accrue. Selon les dernières estimations, les pêches artisanales assurent plus de la moitié des captures mondiales de poissons provenant des pêches marines et continentales, et presque la totalité de leur production est destinée à la consommation humaine directe. Ces pêches emploient plus de 90 pour cent des 35 millions de personnes travaillant dans les pêches de capture mondiales et donnent du travail à 84 millions de personnes, dans des emplois liés à la transformation, la distribution et la commercialisation du poisson. Il y a également des millions d'autres ruraux, notamment en Asie et en Afrique, qui pratiquent la pêche de manière saisonnière ou périodique, car ils ont peu d'autres sources de revenus et d'emploi. Près de la moitié des personnes employées dans les secteurs primaire et secondaire associés aux pêches artisanales sont des femmes. Plus de 95 pour cent des artisans pêcheurs et d'autres travailleurs apparentés travaillant dans les activités après capture vivent dans des pays en développement. Les communautés qui pratiquent la pêche artisanale sont souvent confrontées à des conditions de vie et de travail précaires et vulnérables, malgré les



avantages économiques, sociaux et nutritionnels que présente la pêche et sa contribution aux valeurs sociétales et culturelles. La pauvreté reste largement répandue et touche des millions de pêcheurs, notamment en Afrique subsaharienne, ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Est. La surpêche et le risque d'épuisement des ressources halieutiques constituent une menace réelle pour de nombreuses communautés côtières dépendant de la pêche artisanale, même si la pauvreté est due aussi aux structures sociales et aux arrangements institutionnels. Parmi les causes de la pauvreté dans les communautés pratiquant la pêche artisanale, on peut citer: les droits d'accès non protégés aux ressources halieutiques; les services sanitaires et éducationnels absents ou de faible qualité; le manque de dispositifs de protection sociale; la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques; et l'exclusion du processus général de développement, due à leur faible organisation et à leur représentation et participation inadéquates lors de la prise de décisions. Tous ces facteurs ont des conséquences importantes pour la gouvernance des pêches artisanales. Si on veut lutter contre la pauvreté, il faut intégrer les groupes marginalisés aux processus institutionnels régissant leur développement, y compris la gestion des pêches, dans le cadre de nouvelles approches. On a proposé une approche axée sur les droits de l'homme, qui suppose le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs, pour leur faire prendre conscience de leurs droits et leur permettre de les exercer. Cette approche met également tous les «ayants obligations», y compris les États, en demeure de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme, y compris par voie législative. La délégation de responsabilités de gestion et les arrangements de cogestion, avec une forte participation des utilisateurs des ressources, aux côtés de l'État, peuvent contribuer à la solution du problème, mais ils exigent des capacités humaines au niveau local et l'adoption d'arrangements juridiques et pratiques auxquels sont associées les communautés.

Les organes régionaux des pêches (ORP), notamment ceux qui ont des responsabilités de gestion, jouent un rôle accru dans la gouvernance internationale des pêches et assument des obligations croissantes, mais le renforcement de leur efficacité reste le principal défi à relever. Selon la plupart des ORP, les questions qui pèsent le plus lourdement sur leur efficacité sont la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), la mise en œuvre efficace des mesures de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et la surcapacité des flottes de pêche. La plupart des ORP ont signalé qu'ils n'étaient pas en mesure de lutter contre la pêche INDNR, en expliquant comment cela minait les efforts de gestion efficace des pêches, même si on relève certains cas de succès éclatant dans ce domaine. De plus, des problèmes se posent très souvent dans les ORP, lorsqu'il s'agit d'appliquer l'approche écosystémique des pêches (AEP), de limiter les prises accessoires et d'encourager le développement économique dans les pays membres. Un nouvel organisme chargé des pêches continentales, la Commission des pêches et de l'aquaculture d'Asie centrale et du Caucase, est actuellement en chantier; son objectif est de promouvoir la mise en valeur, la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources aquatiques vivantes, y compris le développement durable de l'aquaculture. Une convention a été adoptée en vue de l'établissement de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud; lorsque la convention entrera en vigueur, cette organisation viendra combler une lacune qui existe dans la conservation et la gestion, à l'échelle internationale, de stocks de poissons qui ne sont pas de grands migrateurs et dans la protection de la biodiversité du milieu marin, dans une zone qui, de l'extrême est de l'océan Indien, traverse tout le Pacifique et se dirige vers les zones économiques exclusives (ZEE) d'Amérique du Sud. Les ORP mettent en commun des informations d'intérêt mutuel, dans le cadre du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches (RSN).

Les ORP combattent en première ligne contre la pêche INDNR. Les ORP qui s'occupent de la pêche aux thonidés ont démontré les avantages découlant d'une collaboration interrégionale plus rigoureuse et d'une harmonisation des activités de lutte contre la pêche INDNR, qui peuvent servir de base pour un élargissement de la collaboration entre des ORP s'occupant d'autres espèces. Un programme de certification a été introduit en 2010 pour endiguer le flot de produits de la pêche INDNR sur les marchés de l'UE. La préparation de plans nationaux de lutte contre la

pêche INDNR, prévue dans le Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR) de 2001, s'est enlisée après la préparation d'environ 40 plans nationaux, en dépit de leur utilité indéniable. L'Accord de la FAO sur les mesures de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a été mis au point définitivement en 2009, et son application aidera à réduire les effets de la pêche INDNR.

Des problèmes de prises accessoires élevées, non désirées et souvent non signalées et de rejets en mer continuent de se poser dans de nombreuses pêcheries, dans le monde entier, y compris la capture d'espèces importantes sur le plan écologique et de juvéniles d'espèces prisées. Selon les dernières estimations, les rejets en mer dus à la pêche se chiffrent, au niveau mondial, à environ 7 millions de tonnes par an. Mise à part la mortalité parmi les ressources halieutiques d'intérêt commercial, d'autres problèmes se posent, comme la mortalité d'espèces rares, menacées ou vulnérables et les considérations socio-économiques liées à la non-utilisation des prises accessoires rejetées en mer. La FAO jouera le rôle de chef de file pour l'élaboration de directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer, afin de répondre aux préoccupations exprimées lors du Comité des pêches de la FAO (COFI) et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des directives de la FAO adoptées en 2008 pour aider les États et les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) à gérer durablement la pêche hauturière en eaux profondes sont progressivement mises en application. Ces directives donnent des conseils sur des questions vitales pour une bonne gestion des pêches, telles que: données et présentation de rapports, observation des règles et lutte contre les infractions, mesures de gestion, aspects liés à la conservation, critères d'identification des écosystèmes marins vulnérables (EMV) et évaluation d'impact.

Les consommateurs de poisson, notamment dans les pays les plus riches, demandent de plus en plus à leurs détaillants de leur garantir que le poisson mis en vente est sain et de haute qualité, mais aussi qu'il provient de pêches durables. Pour être en mesure de donner ces garanties, les détaillants doivent recevoir, à la livraison du poisson, des certificats garantissant que le produit est comestible et sans danger, que l'étiquette identifie convenablement l'espèce vendue, que le poisson provient de pêches durables et qu'il n'y a eu aucune rupture dans la filière d'approvisionnement. Plusieurs grandes sociétés de vente au détail exigent donc une certification des produits conforme à leurs propres normes privées, en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la qualité des produits, ainsi que la durabilité des opérations dont ils sont issus. Les pouvoirs publics des pays importateurs, à la demande des consommateurs, sont en train de réglementer ce secteur pour réduire les pratiques frauduleuses. L'une des stratégies possibles à cet effet est d'imposer au secteur des programmes de traçabilité des produits, qui vérifient l'intégrité de la filière d'approvisionnement et prennent des mesures lorsque cette intégrité est altérée. Les initiatives de traçabilité se multiplient, à l'initiative des organisations non gouvernementales (ONG), des pouvoirs publics ou des ORP. On peut citer, parmi les initiatives récentes, l'adoption ou l'élaboration de directives pour l'étiquetage écologique ou la certification des produits issus des pêches marines, des pêches continentales et de l'aquaculture.

Au cours des deux dernières décennies, des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de la gouvernance de l'aquaculture, grâce aux efforts déployés par les entreprises aquacoles, à l'échelle nationale et internationale, pour assurer la durabilité du secteur. Les approches suivies étaient variables: méthode descendante, de type «commandement et contrôle», appliquée au développement du secteur, sans grande consultation des parties prenantes; approche «axée sur le marché», où les politiques publiques laissent en grande partie au secteur privé le soin de développer l'aquaculture; ou alors «gouvernance participative», comprenant l'autoréglementation du secteur, la cogestion associant représentants du secteur et fonctionnaires chargés de la réglementation, ou les partenariats au niveau des communautés. La gouvernance participative s'impose de plus en plus. La gouvernance de l'aquaculture



est apparemment couronnée de succès lorsque les gouvernements suivent les quatre principes directeurs suivants: redevabilité, efficacité et efficience, équité et prévisibilité. La redevabilité consiste à prendre des décisions en temps opportun et à associer les parties prenantes aux processus de prise de décisions. Agir avec efficacité et efficience, cela veut dire prendre les bonnes décisions et les appliquer efficacement et de manière efficiente. Selon le principe d'équité, tous les groupes, notamment les plus vulnérables, doivent avoir la possibilité d'améliorer ou de préserver leur bien-être, grâce à l'équité des procédures, la justice distributive et la participation aux prises de décisions. La prévisibilité renvoie à l'équité et à la cohérence dans l'application des lois et des règlements, ainsi que dans la mise en œuvre des politiques. La gouvernance de l'aquaculture reste problématique dans nombre de pays, malgré les efforts louables déployés dans l'ensemble du secteur. Des conflits persistent en ce qui concerne des sites marins ou l'apparition de maladies; le public a une perception négative de l'aquaculture dans certains pays; les petits producteurs ne sont pas en mesure de se conformer aux exigences de qualité imposées par les consommateurs étrangers; et le développement de l'aquaculture est insuffisant dans certaines juridictions, même si la situation de l'offre et de la demande est favorable.

## **PRODUCTION DES PÊCHES DE CAPTURE**

### **Production totale des pêches de capture**

Au début des années 70, une étude de la FAO compilée par Gulland<sup>1</sup> estimait que les captures potentielles de poisson dans les océans (à l'exclusion des invertébrés) étaient de près de 100 millions de tonnes. Cette même étude, reconnaissant que tous les stocks ne pouvaient probablement pas être exploités à leur niveau optimal, a également avancé une prévision plus réaliste de 80 millions de tonnes. La production réelle ne s'est toutefois jamais rapprochée de cette dernière prévision; le niveau le plus élevé des captures marines mondiales de poisson, qui a été atteint en 1996, se chiffrait à 74,7 millions de tonnes. Depuis le milieu des années 90 et pendant la décennie suivante, plusieurs études<sup>2</sup> ont prévu une baisse rapide des pêches marines mondiales. Paradoxalement, si on consulte les statistiques des captures mondiales compilées par la FAO près de 40 ans après celles qui ont été analysées par Gulland, on en vient à prononcer un mot qui a été très rarement utilisé pour décrire les tendances des pêches: stabilité.

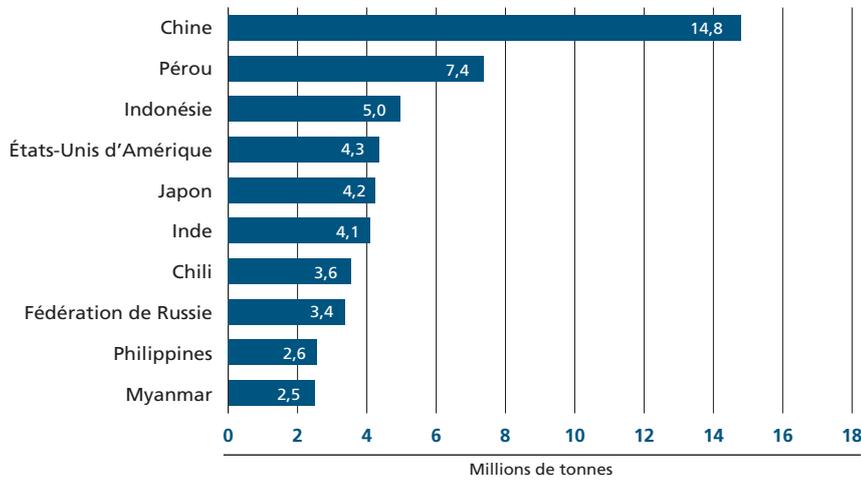
En fait, même si on note une forte variabilité des captures annuelles totales de plusieurs pays ou des captures par zones de pêche et par espèces (les trois champs inclus dans la base de données de la FAO sur les captures), les captures mondiales totales (pêches marines et continentales) pour la période 2006-2008 sont restées très stables, à environ 89,8 millions de tonnes (Tableau 1 et Figure 3). Au cours de ces années, une légère baisse des captures marines mondiales a été compensée par une hausse de 0,2 million de tonnes de la production totale des pêches continentales, tant en 2007 qu'en 2008. Même les captures d'anchois du Pérou, d'habitude très variables, qui avaient provoqué une baisse des captures marines totales entre 2005 et 2006, sont restées assez stables au cours des trois années suivantes (2006-2008), pour la première fois depuis 1970.

En 2009, la FAO a rencontré plus de difficultés que d'habitude à colliger les statistiques nationales sur les pêches. Le nombre de pays qui n'ont pas soumis de rapports a augmenté, et en moyenne la qualité des statistiques sur les captures était en baisse. Certains programmes de collecte de données sur les pêches nationales ont probablement été supprimés ou réduits à cause de la crise économique mondiale, comme pour d'autres activités dépendant de fonds publics. Les gouvernements nationaux devraient cependant accorder un degré de priorité suffisant à la mise à jour de systèmes de collecte de données qui, malgré la baisse des budgets, devraient continuer de faciliter la réalisation d'études fiables sur les tendances de la production halieutique nationale et internationale.

Dans le classement des dix principaux producteurs (Figure 4), le changement le plus significatif vient de deux pays d'Asie (Indonésie et Inde) qui, ayant gagné une position, surpassent deux pays d'Amérique (États-Unis et Chili) dont les captures totales ont

Figure 4

Pêche en mer et pêche continentale: les dix principaux pays producteurs en 2008



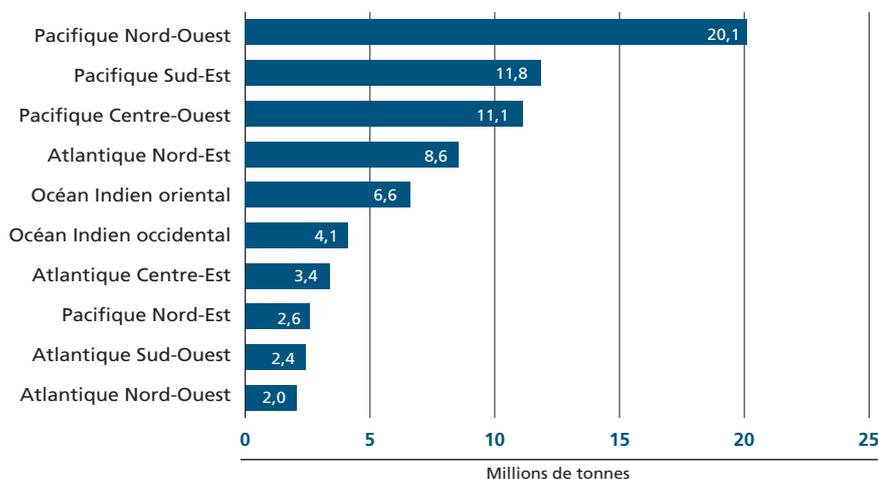
baissé respectivement de 10 et 15 pour cent par rapport à 2006. Mis à part les résultats obtenus par les deux pays d'Asie susmentionnés, d'autres grands États pêcheurs d'Asie (Bangladesh, Myanmar, Philippines et Viet Nam) ont déclaré des captures en augmentation régulière, au cours des dix dernières années, malgré les cas bien connus de surpêche locale et de catastrophes naturelles, comme le tsunami de décembre 2004 et les cyclones qui se sont abattus sur cette région au cours des dernières années.

#### Production mondiale des pêches de capture marines

Même si la révision des statistiques chinoises des pêches s'est traduite par une baisse d'environ 2 millions de tonnes par an des captures déclarées dans le Pacifique Nord-Est, cette région reste de loin en tête parmi toutes les zones de pêches marines (Figure 5). Comme signalé plus haut, la production mondiale des pêches marines était restée

Figure 5

Pêches de capture: production par grandes zones de pêche en mer en 2008



Note: Zones de pêche dont la production est d'au moins 2 millions de tonnes.



pratiquement stable entre 2006 et 2008, mais les tendances étaient variables d'une zone de pêche à l'autre.

Dans l'Atlantique Nord-Ouest, Nord-Est et Centre-Ouest, les captures ont atteint leur niveau le plus élevé respectivement en 2004, 2001 et 2000, mais les années suivantes les captures ont baissé constamment, avec des réductions de 13, de 23 et de 30 pour cent, respectivement. En Méditerranée et dans la mer Noire, les captures ont baissé de 12 pour cent en 2008, par rapport aux chiffres élevés de l'année précédente, et tous les cinq grands États pêcheurs de la zone ont subi ce recul. Les tendances des captures dans l'Atlantique n'ont guère varié en 2006-2008.

Dans l'océan Indien, les captures totales ont augmenté de façon soutenue depuis 1950, mais en 2007 et 2008 cette tendance s'est inversée dans l'océan Indien occidental, alors qu'elle a poursuivi sa croissance dans l'océan Indien oriental. La baisse des captures dans l'océan Indien occidental est principalement imputable à la diminution des captures de thons effectuées par les flottes locales et les flottes pratiquant la pêche en eaux lointaines.

Parmi les six très grandes zones de pêche très différentes que comporte l'océan Pacifique, les tendances des captures ont récemment changé dans le Pacifique Nord-Est, Sud-Ouest et Centre-Est. Dans le Pacifique Nord-Est, on note une baisse des captures depuis 2006 pour le Canada et les États-Unis d'Amérique, les deux seuls pays effectuant des captures importantes dans cette zone. Dans le Pacifique Sud-Ouest, les captures ont baissé depuis 2006. Dans cette zone, la Nouvelle-Zélande réalisait 73 pour cent des captures totales, mais il faut signaler que 23 pour cent des captures étaient effectuées par des bateaux d'Europe et d'Asie du Nord, qui se rendaient dans cette zone lointaine pour pêcher des poissons pélagiques et démersaux, ainsi que des céphalopodes. Depuis les années 80, les captures totales dans le Pacifique Centre-Est ont fluctué autour d'une moyenne de 1,6 million de tonnes, mais depuis 2005 une tendance positive s'est fait jour, déterminant une augmentation d'ensemble de 20 pour cent des captures.

Pour les zones de l'océan Austral (Antarctique), la FAO tire ses données statistiques sur les captures à partir des informations fournies par la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR). Comme cet ORP applique un système de gestion strict et efficace, il n'y a généralement pas de grandes variations des captures, mais on a signalé en 2008 une augmentation marquée des captures de krill.

Les principales espèces que l'on retrouve dans les captures marines (Figure 6) sont les mêmes depuis 2003, et lors des six dernières années il n'y a eu que quelques changements dans leur classement, ce qui est un autre signe de stabilité relative. La part des dix principales espèces dans les captures marines mondiales ne varie guère et oscille entre 29 et 33 pour cent. Les divers groupes d'espèces suivent toutefois des tendances différentes, et les cas les plus marquants sont décrits ci-après.

La croissance des pêches au thon a pris fin en 2008, les captures ayant baissé de 2,6 pour cent, après la production record de 2007, qui atteignait presque 6,5 millions de tonnes (Figure 7). Les captures maximales de thons dans l'océan Pacifique (environ 70 pour cent des captures mondiales) et dans l'océan Indien ont été atteintes en 2007 et 2006 respectivement, alors qu'elles remontent à 1993 dans l'Atlantique. Les captures de requins ont baissé de près de 20 pour cent par rapport à leur pic de 2003 (0,9 million de tonnes). Il faut espérer que cette baisse soit due à l'efficacité des mesures de gestion (interdiction de l'enlèvement des nageoires) appliquées aux niveaux national et régional pour régler la pêche au requin et les prises accessoires, plutôt qu'à un déclin des stocks dû à la surpêche.

Le déclin des stocks de gadiformes (morue, merlu, églefin – Figure 7) semble inexorable. En 2008, les captures de ce groupe d'espèces n'atteignaient pas, au total, 8 millions de tonnes, niveau qui avait été régulièrement dépassé depuis 1967, avec un pic de près de 14 millions de tonnes en 1987. Au cours de la dernière décennie, les captures de morue de l'Atlantique, espèce emblématique de ce groupe, sont restées

Figure 6

Production des pêches de capture marines: les dix principales espèces en 2008

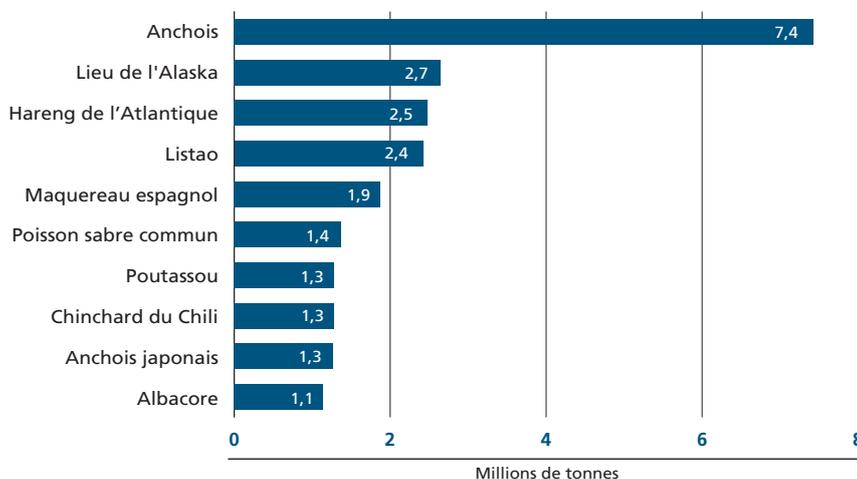
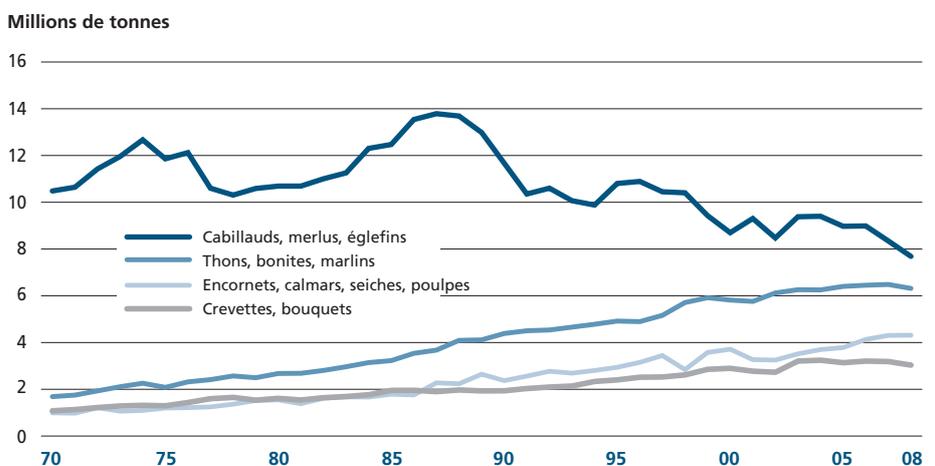


Figure 7

Pêche en mer: évolution des captures par groupes d'espèces les plus prisées



assez stables dans l'Atlantique Nord-Ouest, à 50 000 tonnes environ (niveau très faible par rapport aux données historiques), mais dans l'Atlantique Nord-Est les captures ont accusé une nouvelle baisse de 30 pour cent.

Les captures de céphalopodes ont atteint un niveau record en 2008, même si leur croissance semble se tasser. Il s'agit du groupe qui a donné les meilleurs résultats ces dernières années, avec un gain de plus de 1 million de tonnes depuis 2002 (Figure 7). Les crabes sont un autre groupe d'invertébrés qui a atteint son niveau maximal en 2008, les captures totales ayant augmenté d'un quart au cours des six dernières années. Par ailleurs, les captures de crevettes ont légèrement diminué en 2008, mais restent tout de même supérieures à 3 millions de tonnes (Figure 7). On a obtenu des résultats assez réguliers pour l'ensemble des quatre groupes de bivalves sur la période 2005-2008, mais les groupes suivent des tendances divergentes: les captures d'huîtres et de moules sont en baisse depuis 2000, alors que celles de pétoncles et de clams se sont récemment relevées de tendances négatives.

### Production mondiale des pêches continentales de capture

La production mondiale des pêches continentales de capture est restée assez stable entre 2000 et 2004, se maintenant à un niveau d'environ 8,6 millions de tonnes, mais au cours des quatre années suivantes elle a augmenté globalement de 1,6 million de tonnes, pour s'établir à 10,2 millions de tonnes en 2008 (Tableau 1). L'Asie assure les deux tiers de la production mondiale (Figure 8).

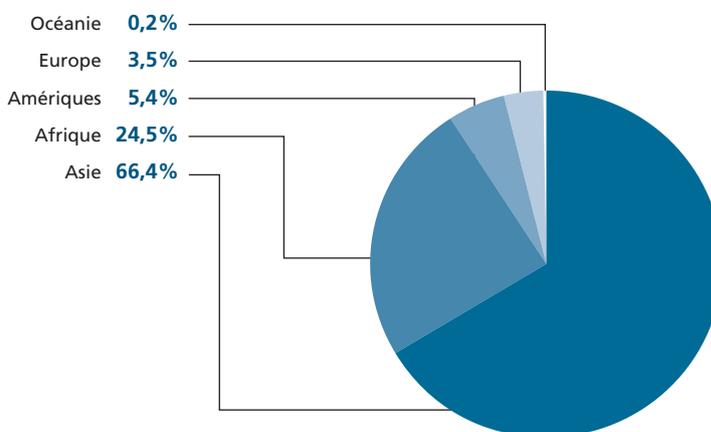
Le Tableau 3 illustre les variations de la production entre 2004 et 2008 pour les 14 pays qui ont eu chacun des captures supérieures à 200 000 tonnes en 2008; mis ensemble, ces pays représentent environ 78 pour cent des captures mondiales de 2008. L'augmentation récente et inattendue de la production mondiale, en dépit des préoccupations croissantes concernant les conditions environnementales des plans d'eau intérieurs et de leurs stocks de poissons, est due à une augmentation considérable des captures signalées à la FAO par plusieurs grands producteurs (comme la Chine, le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, l'Ouganda, le Cambodge, le Nigéria et la Fédération de Russie), étant donné que le total de toutes les autres captures n'a guère évolué entre 2004 et 2008. Les statistiques fournies par ces pays méritent une analyse plus approfondie au cas par cas, parce qu'une augmentation spectaculaire des captures des pêches continentales peut venir d'une gestion rationnelle des pêches (y compris moyennant la reconstitution des stocks sauvages), d'une meilleure couverture des systèmes de collecte des données, ou d'une tendance à communiquer des chiffres de production toujours plus élevés.

Les pêches continentales sont souvent une activité de subsistance ou de loisir, avec des sites de pêche largement éparpillés, ce qui complique beaucoup la collecte des informations. Dans de nombreux pays, les services publics nationaux n'arrivent pas à obtenir des financements adéquats pour la collecte de données fiables sur les captures des pêches continentales. Près d'un tiers des pays ne fournissent aucune information sur les captures de leurs pêches continentales, ce qui oblige la FAO à établir une estimation de la production nationale. Plusieurs pays ont certes fait des efforts au cours de la dernière décennie pour améliorer la qualité de leurs statistiques sur les pêches continentales et présenter une ventilation plus détaillée de leur composition par espèces, mais le niveau de captures non identifiées à l'échelle mondiale reste très élevé, dépassant la moitié de la production totale des pêches continentales.

La Figure 9 illustre les tendances depuis 1970 des captures des pêches continentales, par grands groupes d'espèces. En 2005, les cyprinidés sont redevenus le groupe dominant, après avoir été dépassés pendant quelques années par le

Figure 8

#### Pêches de capture continentales par continent en 2008



Note: Le total des pêches de capture continentales se situait à 10,2 millions de tonnes en 2008.

Tableau 3  
Pêches continentales de capture: principaux pays producteurs

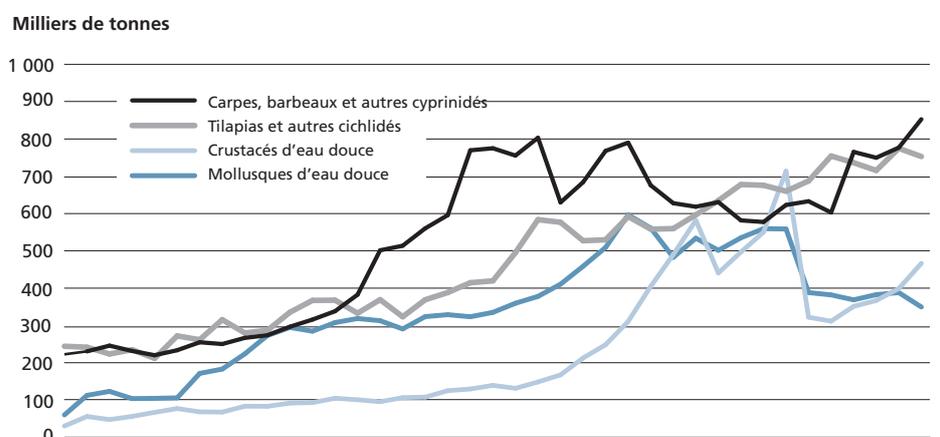
Pays	2004	2008	Variation 2004-2008	
	(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)	(Pourcentage)
Chine	2 097 167 <sup>1</sup>	2 248 177	151 010	7,2
Bangladesh	732 067	1 060 181	328 114	44,8
Inde	527 290	953 106	425 816	80,8
Myanmar	454 260	814 740	360 480	79,4
Ouganda	371 789	450 000 <sup>1</sup>	78 211	21,0
Cambodge	250 000	365 000	115 000	46,0
Indonésie	330 879	323 150	-7 729	-2,3
Nigéria	182 264	304 413	122 149	67,0
République-Unie de Tanzanie	312 040	281 690	-30 350	-9,7
Brésil	246 101	243 000 <sup>1</sup>	-3 101	-1,3
Égypte	282 099	237 572	-44 527	-15,8
Thaïlande	203 200	231 100	27 900	13,7
République démocratique du Congo	231 772 <sup>1</sup>	230 000 <sup>1</sup>	-1 772	-0,8
Fédération de Russie	178 403	216 841	38 438	21,5

<sup>1</sup> Estimation de la FAO.



Figure 9

Pêches de capture continentales: évolution des prises par principaux groupes d'espèces



groupe des tilapias (et en 2002 également par les crustacés d'eau douce). Les captures de mollusques d'eau douce ont fortement diminué depuis 2002, peut-être en raison de leur extrême vulnérabilité à la dégradation des habitats, de leur surexploitation ou de la prédation d'espèces exotiques<sup>3</sup>. Il faut noter que les tendances des captures des pêches continentales, par groupes d'espèces, accusent des hausses et des baisses plus marquées que celles des pêches marines (comparer les Figures 7 et 9). Il ne faut pas y voir une forte variabilité des captures, mais plutôt un problème de statistiques, certains grands pays producteurs variant d'une année à l'autre l'attribution de captures agrégées entre «poissons d'eau douce non inclus ailleurs (NIA)» et des grands groupes comme «cyprinidés NIA». C'est là une autre indication du niveau médiocre des statistiques communiquées à la FAO sur les captures des pêches continentales.

## AQUACULTURE

### Production mondiale de poissons de consommation

L'aquaculture reste un secteur en expansion, dynamique et important pour la production d'aliments à forte teneur en protéines. Selon les informations reçues, la production mondiale de poissons de consommation issus de l'aquaculture, y compris les poissons eux-mêmes, les crustacés, les mollusques et d'autres animaux aquatiques propres à la consommation humaine, aurait atteint 52,5 millions de tonnes en 2008. La contribution de l'aquaculture à la production totale, combinant pêches de capture et aquaculture, a continué d'augmenter, passant de 34,5 pour cent en 2006 à 36,9 pour cent en 2008. Au cours de la période 1970-2008, la production de poissons de consommation issus de l'aquaculture a augmenté en moyenne de 8,3 pour cent par an, alors que la croissance démographique mondiale s'établissait en moyenne à 1,6 pour cent par an. Si on compare le développement de l'aquaculture et la croissance démographique, on constate que les disponibilités annuelles moyennes de poisson de consommation par habitant ont décuplé entre 1970 (0,7 kg) et 2008 (7,8 kg), soit une augmentation moyenne de 6,6 pour cent par an.

La production issue de l'aquaculture est en grande partie destinée à la consommation humaine. En 2008, l'aquaculture produisait 45,7 pour cent du poisson destiné à la consommation humaine, contre seulement 42,6 pour cent en 2006. En Chine, qui est le plus grand producteur mondial dans le domaine de l'aquaculture, 80,2 pour cent du poisson consommé en 2008 provenaient de l'aquaculture, alors que cette part n'était que de 23,6 pour cent en 1970. La production aquacole fournissait au reste du monde 26,7 pour cent de son poisson de consommation, contre 4,8 pour cent en 1970.

Même si l'aquaculture est pratiquée depuis de nombreux siècles dans quelques pays, elle reste dans le contexte mondial un jeune secteur de production vivrière, qui s'est développé rapidement ces 50 dernières années. La production mondiale issue de l'aquaculture a connu un essor important, passant de moins de 1 million de tonnes en 1950 à 52,5 millions de tonnes en 2008, soit une croissance trois fois plus rapide que la production mondiale de viande sur la même période (croissance annuelle de 2,7 pour cent pour la viande et la volaille mises ensemble). Contrairement à ce qui s'est passé pour la production des pêches de capture mondiales, qui ont pratiquement arrêté leur croissance au milieu des années 80, l'aquaculture a maintenu un taux moyen de croissance de 8,3 pour cent par an au niveau mondial (ou de 6,5 pour cent sans la Chine) entre 1970 et 2008. En volume, la production aquacole mondiale a augmenté de 5,3 pour cent par an entre 2006 et 2008. Pendant cette même période, le taux de croissance du reste du monde (6,4 pour cent) était supérieur à celui de la Chine (4,7 pour cent).

En valeur, la production mondiale de l'aquaculture, à l'exclusion des plantes aquatiques, était estimée à 98,4 milliards de dollars EU en 2008. La valeur totale de la production de l'ensemble du secteur aquacole devrait être nettement plus élevée, car il reste encore à estimer et à inclure la valeur de l'alevinage pour l'aquaculture et celle de l'élevage de poissons d'aquarium.

Si on prend en compte les plantes aquatiques, la production mondiale de l'aquaculture s'élevait à 68,3 millions de tonnes en 2008, pour une valeur estimée à 106 milliards de dollars EU.

### Production mondiale de plantes aquatiques

En 2008, l'aquaculture a produit 15,8 millions de tonnes de plantes aquatiques (équivalent poids vif) pour un montant total estimé à 7,4 milliards de dollars EU. Cette même année, 93,8 pour cent de la production mondiale de plantes aquatiques provenaient de l'aquaculture. La production de plantes aquatiques s'est fortement développée depuis 1970, à un taux moyen de 7,7 pour cent par an. Elle est très largement dominée par les algues (99,6 pour cent en volume et 99,3 pour cent en valeur, en 2008).

Les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est dominent la production d'algues (99,8 pour cent en volume et 99,5 pour cent en valeur, en 2008). À elle seule, la Chine produit, en volume, 62,8 pour cent de toutes les algues produites en aquaculture dans le monde. Parmi les autres grands producteurs d'algues, on peut citer l'Indonésie (13,7 pour cent), les Philippines (10,6 pour cent), la République de Corée (5,9 pour cent), le Japon (2,9 pour cent) et la République populaire démocratique de Corée (2,8 pour cent). En 2007, l'Indonésie a remplacé les Philippines comme deuxième producteur mondial d'algues et elle a maintenu sa position en 2008. En valeur, le Japon a confirmé sa position de deuxième producteur mondial grâce à sa production de nori, à haute valeur marchande. En Asie de l'Est, presque l'ensemble des algues d'élevage sont destinées à la consommation humaine, mais le kelp japonais sert aussi de matière première pour l'extraction d'iode et d'alginate. En revanche, en Asie du Sud-Est, où l'espèce la plus cultivée est *Eucheuma*, les algues produites servent principalement de matière première pour l'extraction de carraghénane.

Le Chili, qui est le principal pays producteur d'algues en dehors de l'Asie, a produit 21 700 tonnes d'algues en 2008. L'Afrique a également produit 14 700 tonnes d'algues cultivées en 2008, les principaux producteurs étant la République-Unie de Tanzanie (principalement Zanzibar), l'Afrique du Sud et Madagascar. En République-Unie de Tanzanie et à Madagascar, la production d'algues, principalement *Eucheuma* pour l'exportation, avait été par le passé sous-déclarée. En Afrique du Sud, les algues cultivées servent principalement d'aliments pour l'élevage d'ormeaux de Mida (*Haliotis midase*).

En 2008, c'est le kelp japonais qui était l'algue la plus cultivée (*Laminaria japonica*, 4,8 millions de tonnes), suivi par *Eucheuma* (*Kappaphycus alvarezii* et *Eucheuma* spp., 3,8 millions de tonnes), Wakame (*Undaria pinnatifida*, 1,8 million de tonnes), *Gracilaria* spp. (1,4 million de tonnes) et Nori (*Porphyra* spp., 1,4 million de tonnes).

Selon les rapports nationaux reçus par la FAO, la production d'algues en eau douce se chiffrait à 68 400 tonnes en 2008, et il s'agissait presque toujours de spiruline provenant de Chine (62 300 tonnes) et du Chili (6 000 tonnes). Au niveau mondial, les *Spirulina* spp. sont cultivées dans de nombreux pays, principalement dans des réservoirs en ciment, et servent d'aliments du bétail et de supplément nutritif pour les êtres humains<sup>4</sup>. La production se fait à grande échelle comme activité commerciale et à petite échelle pour la consommation des communautés locales. Les données sur la production ne sont pas systématiquement rassemblées au niveau mondial, ni présentées dans des rapports. Au cours des dernières années, la culture d'algues d'eau douce *Haematococcus pluvialis* s'est développée dans quelques pays (par exemple, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde et Japon) pour l'extraction d'astaxanthine, un pigment naturel et un antioxydant puissant destiné à de multiples usages, y compris l'alimentation des poissons d'élevage. En outre, la dernière trouvaille, encore à un stade initial, est l'élevage d'algues d'eau douce riches en lipides pour la production de biocarburant. Par rapport à l'élevage d'algues marines, les données disponibles sur la culture d'algues d'eau douce sont en général peu nombreuses.

#### Production par région: courbes de croissance et principaux producteurs

L'Asie maintient une position dominante dans l'aquaculture mondiale. En 2008, elle assurait 88,8 pour cent de la production aquacole mondiale en volume, et 78,7 pour cent en valeur; la Chine représentait, à elle seule, 62,3 pour cent de la production aquacole mondiale en volume, et 51,4 pour cent en valeur (Tableau 4).

Les courbes de croissance de la production aquacole ne sont pas uniformes entre les régions, comme le montre la Figure 10. C'est dans la région Amérique latine et Caraïbes que l'on trouve la croissance annuelle moyenne la plus élevée (21,1 pour cent), suivie par le Proche-Orient (14,1 pour cent) et l'Afrique (12,6 pour cent). Entre 1970 et 2008, la production aquacole de la Chine a augmenté en moyenne de 10,4 pour cent par an. Il faut cependant préciser que depuis le nouveau millénaire le taux de croissance de la production est tombé à 5,4 pour cent par an, soit nettement moins que dans les années 80 (17,3 pour cent) et les années 90 (12,7 pour cent). Depuis 2000, la croissance



Tableau 4  
Production aquacole par région: volume et pourcentage de la production mondiale

Pays et groupes de pays		1970	1980	1990	2000	2006	2008
<b>Afrique</b>	(tonnes)	10 271	26 202	81 015	399 788	754 406	940 440
	(pourcentage)	0,40	0,60	0,60	1,20	1,60	1,80
Afrique sub-saharienne	(tonnes)	4 243	7 048	17 184	55 802	154 905	238 877
	(pourcentage)	0,20	0,10	0,10	0,20	0,30	0,50
Afrique du Nord	(tonnes)	6 028	19 154	63 831	343 986	599 501	701 563
	(pourcentage)	0,20	0,40	0,50	1,10	1,30	1,30
<b>Amérique</b>	(tonnes)	173 491	198 850	548 200	1 422 637	2 367 320	2 405 166
	(pourcentage)	6,80	4,20	4,20	4,40	5,00	4,60
Caraïbes	(tonnes)	350	2 329	12 169	39 692	36 610	40 054
	(pourcentage)	0,00	0,00	0,10	0,10	0,10	0,10
Amérique latine	(tonnes)	869	24 590	179 367	799 235	1 640 001	1 720 899
	(pourcentage)	0,00	0,50	1,40	2,50	3,50	3,30
Amérique du Nord	(tonnes)	172 272	171 931	356 664	583 710	690 709	644 213
	(pourcentage)	6,70	3,70	2,70	1,80	1,50	1,20
<b>Asie</b>	(tonnes)	1 786 286	3 540 960	10 786 593	28 400 213	41 860 117	46 662 031
	(pourcentage)	69,60	75,20	82,50	87,60	88,40	88,80
Asie, Chine exclue	(tonnes)	1 021 888	2 211 248	4 270 587	6 821 665	11 831 528	13 717 947
	(pourcentage)	39,80	47,00	32,70	21,00	25,00	26,10
Chine	(tonnes)	764 380	1 316 278	6 482 402	21 522 095	29 856 841	32 735 944
	(pourcentage)	29,80	28,00	49,60	66,40	63,10	62,30
Proche-Orient	(tonnes)	18	13 434	33 604	56 453	171 748	208 140
	(pourcentage)	0,00	0,30	0,30	0,20	0,40	0,40
<b>Europe</b>	(tonnes)	510 713	770 200	1 616 287	2 072 160	2 209 097	2 366 354
	(pourcentage)	19,90	16,40	12,40	6,40	4,70	4,50
Pays extérieurs à l'UE (+ Chypre et Israël)	(tonnes)	39 431	49 985	582 305	676 685	925 664	1 088 594
	(pourcentage)	1,50	1,10	4,50	2,10	2,00	2,10
Pays de l'UE (27)	(tonnes)	471 282	720 215	1 033 982	1 395 475	1 283 433	1 277 760
	(pourcentage)	18,40	15,30	7,90	4,30	2,70	2,40
<b>Océanie</b>	(tonnes)	8 421	12 224	42 005	121 312	160 126	172 214
	(pourcentage)	0,30	0,30	0,30	0,40	0,30	0,30
<b>Ensemble du monde</b>	(tonnes)	2 566 882	4 705 841	13 074 100	32 416 110	47 351 066	52 546 205

Notes: Plantes aquatiques non comprises dans les données ci-dessus. Pour 2008, les données de certains pays sont provisoires.

moyenne de la production a fortement ralenti en Europe et aux États-Unis, pour s'établir respectivement à 1,7 et 1,2 pour cent par an. Les pays qui étaient auparavant des acteurs de premier plan en aquaculture, comme l'Espagne, la France et le Japon, ont vu leur production baisser au cours de la présente décennie. La production aquacole mondiale continuera probablement d'augmenter dans la prochaine décennie, mais sa croissance ralentira dans la plupart des régions.

En 2008, les 15 principaux producteurs, présentés dans le Tableau 5, ont assuré 92,4 pour cent de la production mondiale de poisson d'alimentation provenant de l'aquaculture. L'Indonésie a remplacé la Thaïlande comme quatrième producteur mondial.

En 2008, l'aquaculture a produit 48,63 millions de tonnes de poissons d'alimentation dans l'ensemble des pays en développement, pour une valeur de 84,03 milliards de dollars EU, ce qui représente respectivement, en volume et en valeur, 92,5 pour cent et 85,4 pour cent de la production aquacole mondiale. La part des pays les moins avancés dans la production mondiale reste toutefois très faible, en volume (3,6 pour cent) comme en valeur (3,1 pour cent). La production aquacole des pays les moins avancés, qui se chiffrait à 1,9 million de tonnes en 2008, était

Tableau 5  
Classement 2008 des 15 principaux producteurs aquacoles: volume et croissance

	Production			Taux de croissance annuel moyen		
	1990	2000	2008	1990-2000	2000-2008	1990-2008
	(Milliers de tonnes)			(Pourcentage)		
Chine	6 482	21 522	32 736	12,7	5,4	9,4
Inde	1 017	1 943	3 479	6,7	7,6	7,1
Viet Nam	160	499	2 462	12,0	22,1	16,4
Indonésie	500	789	1 690	4,7	10,0	7,0
Thaïlande	292	738	1 374	9,7	8,1	9,0
Bangladesh	193	657	1 006	13,1	5,5	9,6
Norvège	151	491	844	12,6	7,0	10,0
Chili	32	392	843	28,3	10,1	19,8
Philippines	380	394	741	0,4	8,2	3,8
Japon	804	763	732	-0,5	-0,5	-0,5
Égypte	62	340	694	18,6	9,3	14,4
Myanmar	7	99	675	30,2	27,1	28,8
États-Unis d'Amérique	315	456	500	3,8	1,2	2,6
République de Corée	377	293	474	-2,5	6,2	1,3
Province chinoise de Taïwan	333	244	324	-3,1	3,6	-0,2

Note: Plantes aquatiques non comprises.



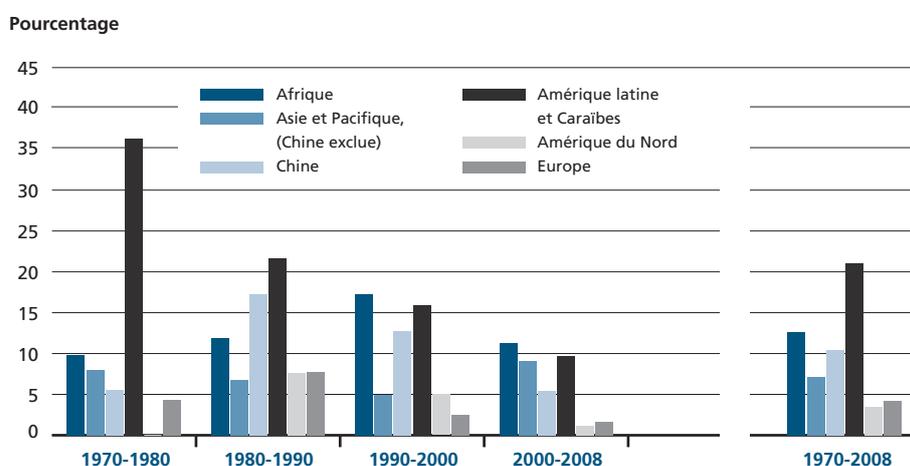
Tableau 6  
Production aquacole: volume et valeur par type d'économie en 2008

	Quantité		Valeur	
	(Millions de tonnes)	(Pourcentage)	(Milliards de \$EU)	(Pourcentage)
Pays développés	3,92	7,50	14,42	14,60
Pays les moins avancés	1,90	3,60	3,01	3,10
Autres pays en développement	46,72	88,90	81,03	82,30
<b>Ensemble du monde</b>	<b>52,55</b>	<b>100,00</b>	<b>98,45</b>	<b>100,00</b>

Note: Plantes aquatiques non comprises.

Figure 10

Production aquacole mondiale: croissance annuelle par région depuis 1970



Note: Plantes aquatiques non comprises dans les données ci-dessus.

dominée par le Bangladesh (52,8 pour cent) et le Myanmar (35,5 pour cent), suivis par la République démocratique populaire lao (4,1 pour cent), l'Ouganda (2,7 pour cent), le Cambodge (2,1 pour cent) et le Népal (1,4 pour cent). Les pays développés n'ont produit que 3,92 millions de tonnes, représentant 7,5 pour cent de la production mondiale en volume, mais la valeur de leur production s'élève à 14,6 pour cent de la valeur totale de la production mondiale (Tableau 6).

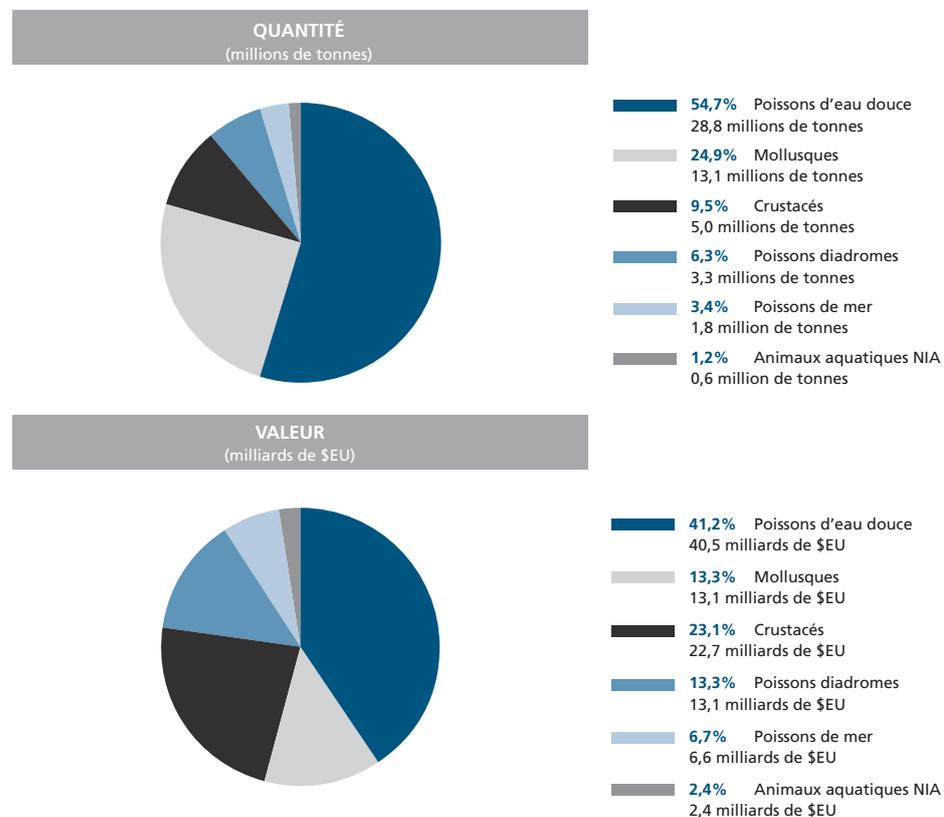
#### Production, ventilée selon les milieux de culture et les groupes d'espèces

La production de l'aquaculture en eau douce assure 59,9 pour cent de la production aquacole mondiale en volume, et 56,0 pour cent en valeur. L'aquaculture en eau de mer (en milieu marin, mais aussi dans des étangs) représente 32,3 pour cent de la production aquacole mondiale en volume et 30,7 pour cent en valeur. L'aquaculture en eau de mer produit de nombreuses espèces de poissons, de crustacés et d'ormeaux à haute valeur marchande, mais aussi une grande quantité d'huîtres, de moules, de clams, de coques et de pétoncles. L'aquaculture en eau saumâtre ne représentait que 7,7 pour cent de la production aquacole mondiale en 2008, mais sa part dans la valeur de la production totale s'élevait à 13,3 pour cent, étant donné qu'on y produit beaucoup de crustacés et de poissons à haute valeur marchande.

En 2008, les poissons d'eau douce continuaient de prédominer, avec une production de 28,8 millions de tonnes (54,7 pour cent du total en volume), pour une valeur de 40,5 milliards de dollars EU (41,2 pour cent), suivis par les mollusques (13,1 millions de tonnes), les crustacés (5 millions de tonnes), les poissons diadromes (3,3 millions de tonnes), les poissons marins (1,8 million de tonnes) et d'autres animaux aquatiques (0,6 million de tonnes) (Figure 11).

Figure 11

#### Production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces en 2008



Note: NIA = non inclus ailleurs.

Les carpes étaient en 2008 l'espèce prédominante parmi les poissons d'eau douce (*Cyprinidae*, 20,4 millions de tonnes, ou 71,1 pour cent). Une faible part des poissons d'eau douce était en fait élevée en eau saumâtre (2,4 pour cent), y compris les tilapias élevés en Égypte. En 2008, le plus grand producteur de carpes était la Chine (70,7 pour cent), suivie par l'Inde (15,7 pour cent). En outre, la production combinée du Bangladesh, du Myanmar, du Viet Nam, de l'Indonésie et du Pakistan représentait 10,2 pour cent de la production totale. Au cours des dernières années, la croissance de la production de *Pangasius* spp. a été spectaculaire au Viet Nam, avec une production qui s'établissait à 1,2 million de tonnes en 2008.

Les principales espèces composant la production de mollusques en 2008 étaient les huîtres (31,8 pour cent), les palourdes et les clams (24,6 pour cent), les moules (12,4 pour cent) et les pétoncles (10,7 pour cent). Globalement, la production de mollusques a augmenté à un rythme moyen de 3,7 pour cent par an entre 2000 et 2008, mais sur la même période, la production «de luxe» d'ormeaux est passée de 2 800 tonnes à 40 800 tonnes, soit une croissance annuelle de 39,9 pour cent.

La production mondiale de crustacés est répartie de manière assez régulière entre l'eau saumâtre (2,4 millions de tonnes, ou 47,7 pour cent du total), l'eau douce (1,9 million de tonnes, ou 38,2 pour cent) et l'eau de mer (0,7 million de tonnes, ou 14,1 pour cent). Les crustacés élevés en eau douce comprennent plus de 0,5 million de tonnes de crevettes pattes blanches (*Penaeus vannamei*) produites par la Chine, qui étaient classées auparavant comme étant produites en eau saumâtre.

En 2008, la production de poissons diadromes était dominée par le saumon de l'Atlantique (1,5 million de tonnes, ou 44 pour cent), le chano (0,68 million de tonnes, ou 20,4 pour cent), la truite arc-en-ciel (0,58 million de tonnes, ou 17,4 pour cent) et les anguilles (0,26 million de tonnes, ou 7,9 pour cent – *Anguilla japonica* et *A. anguilla* combinées). La Norvège et le Chili sont les principaux producteurs mondiaux de salmonidés d'élevage, assurant respectivement 36,4 pour cent et 28 pour cent de la production mondiale. D'autres pays d'Europe assuraient 18,9 pour cent de la production totale, alors que les parts respectives de l'Asie et de l'Amérique du Nord n'étaient que de 7,9 et 7,4 pour cent. En 2009, la production de saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) a été fortement touchée par une épizootie, qui a réduit la production de moitié.

S'agissant des poissons de mer, la production de poissons plats a fortement augmenté, passant de 26 300 tonnes en 2000 à 148 800 tonnes en 2008, les principaux producteurs étant la Chine et l'Espagne. Les principales espèces produites sont le turbot (*Psetta maxima*), le cardeau (*Paralichthys olivaceus*) et la sole-langue (*Cynoglossus semilaevis*). La production norvégienne de morue de l'Atlantique (*Gadus morhua*) a fortement augmenté entre 2000 et 2008.

Plus de la moitié des animaux aquatiques divers (0,35 million de tonnes, ou 57 pour cent) sont produits en eau douce. Les espèces les plus importantes sont les tryonychidés et les grenouilles. La production en eau de mer (0,27 million de tonnes, ou 43 pour cent) comprend principalement les méduses, les bèches-de-mer japonaises et les ascidiens.

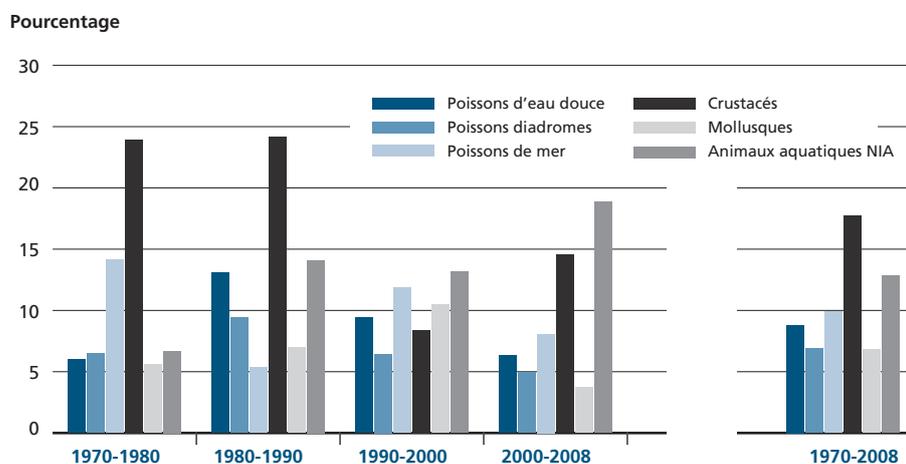
Entre 2000 et 2008, la production aquacole a continué d'augmenter, pour tous les principaux groupes d'espèces (Figure 12), mais pour les poissons et les mollusques, elle a augmenté plus lentement que lors de la période 1990-2000. En revanche, la production de crustacés a augmenté en moyenne de près de 15 pour cent par an entre 2000 et 2008, beaucoup plus vite que lors de la décennie précédente. L'essor rapide de la production de crustacés reflète en grande partie l'augmentation spectaculaire de la production de crevettes pattes blanches en Chine, Thaïlande et Indonésie. La Figure 13 présente la production aquacole mondiale, par grands groupes d'espèces, entre 1970 et 2008.

La contribution de l'aquaculture à la production totale des principaux groupes d'espèces a nettement augmenté depuis 1950, sauf pour les poissons de mer. En 2008, la part de l'aquaculture dans la production totale était de 76,4 pour cent pour les poissons d'eau douce, 64,1 pour cent pour les mollusques, 68,2 pour cent pour les poissons diadromes et 46,4 pour cent pour les crustacés (Figure 14). Même



Figure 12

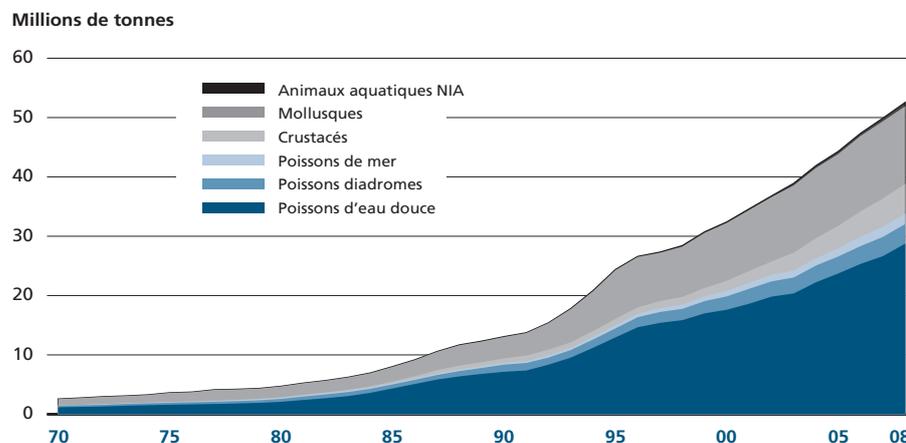
Production aquacole mondiale:  
taux de croissance annuel moyen pour les principaux groupes d'espèces, 1970-2008



Note: NIA = non inclus ailleurs.

Figure 13

Production aquacole mondiale:  
évolution de la production pour les principaux groupes d'espèces

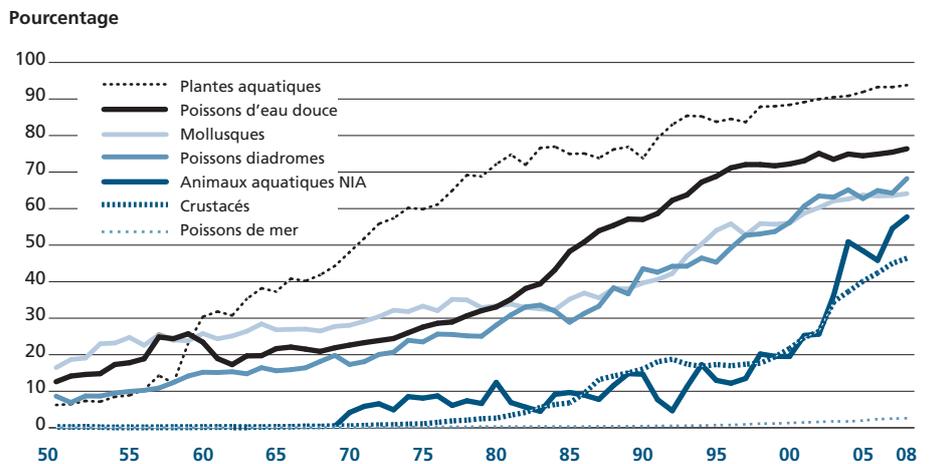


Note: NIA = non inclus ailleurs.

si les crustacés d'élevage représentent moins de la moitié de la production totale de crustacés, l'élevage de pénéidés (crevettes et bouquets) assurait 73,3 pour cent de la production totale en 2008. La part de l'aquaculture dans la production totale de poissons de mer ne représente que 2,6 pour cent, mais l'aquaculture prédomine dans la production de certaines espèces, comme le mullet à grosse tête, la dorade royale, la dorade du Japon, le bar commun, le turbot, le mafou, le tambour rouge et le cardeau. Pour nombre des espèces produites actuellement en aquaculture, la production issue de l'aquaculture est nettement supérieure à la capture la plus abondante jamais réalisée.

Figure 14

Part de l'aquaculture dans la production mondiale: principaux groupes d'espèces



Note: NIA = non inclus ailleurs.

L'élevage en étangs est la méthode d'élevage la plus répandue en Asie pour la production de poissons et de crustacés en eau douce et en eau saumâtre. En 2008, 70,4 pour cent de la production aquacole chinoise étaient concentrés dans des étangs, le reste de la production provenant de réservoirs artificiels (11,7 pour cent), de lacs naturels (7,7 pour cent), de rizières (5,6 pour cent), de canaux (2,7 pour cent) et d'autres installations (2,6 pour cent). En Chine, le rendement moyen des étangs d'élevage était de 6,8 tonnes par hectare en 2008. L'association riziculture-pisciculture, réalisée souvent au niveau familial dans des rizières remises en état, s'est rapidement répandue ces dernières décennies; la superficie totale des rizières utilisées pour l'aquaculture était de 1,47 million d'hectares en 2008, et le rendement moyen était de 0,79 tonne de poisson de consommation par hectare. En 2008, les rizières ont produit 1,2 million de tonnes de poisson de consommation, soit une hausse de 15 pour cent par rapport à 2006. En 2008, l'Égypte a produit 27 900 tonnes de poisson de consommation dans ses rizières, ce qui représente 4 pour cent de la production totale du pays.

La production issue de l'aquaculture est presque entièrement destinée à la consommation humaine, mais on note une situation particulière en Chine pour l'élevage du poisson mandarin, de haute valeur marchande (*Siniperca chuatsi*, 230 000 tonnes). En 2008, ce poisson a en effet consommé, d'après les estimations, environ 1 million de tonnes de petites carpes à bas prix, élevées à cette fin.

#### Production d'espèces introduites et d'hybrides

Comme dans d'autres sous-secteurs de l'agriculture, l'utilisation d'espèces introduites a joué un rôle important en aquaculture, notamment en Asie. Par exemple, la production de tilapias en dehors de l'Afrique a atteint 2,4 millions de tonnes en 2008, soit 8 pour cent de l'ensemble de la production de poissons en eau douce et en eau saumâtre en dehors de l'Afrique. La production de tilapias aux Philippines, en Indonésie, en Thaïlande, en Malaisie et en Chine représentait respectivement 34,7 pour cent, 19,5 pour cent, 15,3 pour cent, 14,3 pour cent et 3,4 pour cent de leur production aquacole nationale. L'élevage de crevettes pattes blanches provenant d'Amérique a permis de produire, en 2008, 1,8 million de tonnes de crevettes en dehors de l'Amérique. Ce volume représentait 80,7 pour cent de la production mondiale de cette espèce en aquaculture et 40,7 pour cent de la production de l'ensemble des crevettes d'élevage en dehors de l'Amérique. L'achigan à grande bouche, introduit d'Amérique, est désormais une espèce importante pour l'aquaculture chinoise en eau



douce, et en 2008 sa production était de près de 160 000 tonnes. La Chine a également produit 51 000 tonnes de tambour rouge introduit en 2008, ce qui représente 7 pour cent de la production totale de poissons élevés en eau de mer de ce pays. En Chine, l'élevage du turbot, espèce originaire d'Europe, a produit ces dernières années un volume annuel de 50 000 à 60 000 tonnes, soit sept fois plus que la production aquacole totale de turbot en Europe. La moitié seulement de la production mondiale de barbue d'Amérique (0,46 million de tonnes en 2008) provenait de son pays d'origine, les États-Unis, l'autre moitié étant produite en Chine et dans plusieurs autres pays. Le poisson mandarin, originaire du bassin du Yangtze en Chine, a été introduit dans la Rivière des perles, dans le sud de la Chine, où sa production s'élevait en 2008 à plus de 0,1 million de tonnes, soit 44 pour cent de la production totale de cette espèce. L'élevage des espèces *Piarapatinga* (*Piaractus brachypomus*) et pacu (*Piaractus mesopotamicus*), originaires d'Amérique du Sud, est maintenant largement répandu en Chine, au Myanmar, en Thaïlande et au Viet Nam. Des pays d'Asie de l'Est, comme la Chine, ont importé pour l'aquaculture du frai d'anguilles européennes prélevé dans le milieu naturel. En 2008, la Chine a produit plus de 0,2 million de tonnes d'anguilles, dont une bonne partie était d'origine européenne. Toutefois, de nouvelles réglementations passées en Europe devraient désormais limiter l'exportation vers l'Asie de frai d'anguilles européennes.

L'introduction de crevettes pattes blanches en Asie a donné lieu à une forte expansion de l'élevage de cette espèce en Chine, en Thaïlande, en Indonésie et au Viet Nam ces dix dernières années, ce qui a entraîné une reconversion presque complète, la crevette géante tigrée autochtone (*Penaeus monodon*) étant remplacée par cette espèce dans l'Asie du Sud-Est. En Inde, l'interdiction frappant l'importation et l'élevage de crevettes pattes blanches a été levée en 2008, et cette mesure aura une incidence majeure sur l'élevage de crevettes en eau de mer dans ce pays au cours des prochaines années. Le bouquet géant (*Macrobrachium rosenbergii*), originaire d'Asie du Sud et du Sud-Est, a été introduit en Chine et dans certains pays d'Amérique latine à des fins d'élevage. En 2008, la Chine produisait à elle seule 128 000 tonnes de bouquet géant, ce qui représentait 61,5 pour cent de la production totale de cette espèce. L'écrevisse rouge des marais (*Procambarus clarkii*), introduite fortuitement d'Amérique du Nord en Chine il y a plusieurs décennies, est désormais, en importance, la troisième espèce de crustacés élevée en eau douce en Chine, avec une production de 365 000 tonnes en 2008.

Le pétoncle de l'Atlantique (*Argopecten irradians*), originaire d'Amérique, est largement produit en Chine; il assure plus de la moitié de la production totale de pétoncles du pays, estimée à 1,1 million de tonnes en 2008. L'huître creuse du Pacifique (*Crassostrea gigas*) a été largement introduite dans de nombreux pays pour l'aquaculture.

On emploie très couramment des hybrides en aquaculture, pour certaines caractéristiques recherchées, mais les statistiques disponibles à ce jour ne fournissent pas d'indication précise concernant le niveau de production de tous les hybrides à l'échelle mondiale. Plusieurs pays utilisent un grand nombre d'hybrides en aquaculture. Sur la production totale de tilapia du Nil déclarée par la Chine (1,1 million de tonnes), près d'un quart est dû à un hybride issu d'un croisement entre le tilapia du Nil (*Oreochromis nilotica*) et le tilapia bleu (*O. aureus*). La Thaïlande produit environ 136 000 tonnes de silures hybrides (croisement entre *Clarias gariepinus* et l'espèce locale *C. macrocephalus*), ce qui représente 9,9 pour cent de la production aquacole totale du pays. Une part importante des 324 100 tonnes de têtes de serpent produites en Chine en 2008 provient d'un hybride entre *Channa argus* et *C. maculate*, qui accepterait plus facilement des aliments composés en aquaculture. Le Brésil élève un hybride issu d'un croisement entre *Piaractus mesopotamicus* et *Colossoma macropomum*, dont la production dépassait 10 000 tonnes au cours des dernières années. Les États-Unis élèvent un bar rayé hybride, *Morone chrysops* x *M. saxatilis*, depuis une vingtaine d'années, dont la production se situait à environ 5 000 tonnes lors de la période 2000-2008.

## PÊCHEURS ET AQUACULTEURS

Le secteur halieutique est une source de revenus et de moyens d'existence pour des millions de personnes dans le monde. Sous l'effet de la forte expansion de la production halieutique, l'emploi a nettement augmenté dans le secteur des pêches de capture et de l'aquaculture lors des trois dernières décennies, avec un taux de croissance moyen de 3,6 pour cent par an depuis 1980. Selon les estimations les plus récentes, 44,9 millions de personnes travaillaient à plein temps ou, plus souvent, à temps partiel dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en 2008. Ce chiffre représente une augmentation de 167 pour cent par rapport aux 16,7 millions de personnes employées dans ce secteur en 1980. L'emploi dans le secteur des pêches a augmenté plus rapidement que la croissance démographique et que l'emploi dans le secteur agricole traditionnel. En 2008, les quelque 44,9 millions de personnes employées dans ce secteur représentaient 3,5 pour cent des personnes économiquement actives dans l'agriculture au sens large (1,3 milliard), alors que ce pourcentage n'était que de 1,8 pour cent en 1980.

La majorité des pêcheurs et aquaculteurs vivent dans les pays en développement, principalement en Asie, où l'on a relevé les augmentations les plus fortes de l'emploi, dans les dernières décennies, du fait de l'expansion rapide de l'aquaculture. En 2008, 85,5 pour cent des pêcheurs et aquaculteurs vivaient en Asie, suivie par l'Afrique (9,3 pour cent), l'Amérique latine (2,9 pour cent), l'Europe (1,4 pour cent), l'Amérique du Nord (0,7 pour cent) et l'Océanie (0,1 pour cent) (Tableau 7). La Chine compte le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, ceux-ci représentant près d'un tiers du total mondial. En 2008, il y avait en Chine 13,3 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs, dont 8,5 millions travaillant à plein temps dans ce secteur. En 2008, l'Inde et l'Indonésie comptaient elles aussi un grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs (Tableau 8).

Le Tableau 9 compare la production halieutique par continent et le nombre de personnes employées dans le secteur primaire. Il illustre le nombre de personnes actives dans le secteur et l'ampleur des opérations. C'est en Asie que l'on trouve la plus forte concentration de main-d'œuvre, mais la production annuelle moyenne par personne n'y est que de 2,4 tonnes, alors qu'elle atteint près de 24 tonnes en Europe et plus de 18 tonnes en Amérique du Nord. Le chiffre élevé indiqué pour l'Océanie (23 tonnes)



Tableau 7  
Effectifs de pêcheurs et d'aquaculteurs par continent

	1990	1995	2000	2005	2008
	(Milliers)				
Afrique	1 832	1 950	3 657	3 683	4 187
Asie	23 736	28 096	35 242	36 860	38 439
Europe	626	466	746	662	641
Amérique latine et Caraïbes	1 104	1 104	1 250	1 271	1 287
Amérique du Nord	385	376	343	338	337
Océanie	55	52	49	54	56
<b>Ensemble du monde</b>	<b>27 737</b>	<b>32 043</b>	<b>41 287</b>	<b>42 868</b>	<b>44 946</b>
<b>Dont aquaculteurs<sup>1</sup></b>					
Afrique	1	11	78	120	123
Asie	3 698	6 692	6 647	9 828	10 143
Europe	14	12	66	78	80
Amérique latine et Caraïbes	68	86	187	438	443
Amérique du Nord	...	...	...	...	...
Océanie	1	1	5	4	4
<b>Ensemble du monde</b>	<b>3 783</b>	<b>6 803</b>	<b>6 983</b>	<b>10 467</b>	<b>10 793</b>

Note: ... = non disponible.

<sup>1</sup> Les données pour 1990 et 1995 n'ont été communiquées que par un petit nombre de pays; elles ne se prêtent donc pas à comparaison avec les données des années suivantes.

**Tableau 8**  
**Effectifs de pêcheurs et d'aquaculteurs dans différents pays**

Pays	Activité		1990	1995	2000	2005	2008
MONDE	P + AQ (effectifs)		27 737 435	32 043 098	41 287 272	42 868 290	44 945 985
		(Indice)	67	78	100	104	109
	P (effectifs)		23 954 755	25 240 316	34 304 228	32 400 874	34 153 137
		(Indice)	70	74	100	94	100
	AQ (effectifs)		3 782 680	6 802 782	6 983 044	10 467 416	10 792 848
		(Indice)	54	97	100	150	155
Chine	P + AQ (effectifs)		11 173 463	11 428 655	12 935 689	12 902 777	13 327 846
		(Indice)	86	88	100	100	103
	P (effectifs)		9 432 464	8 759 162	9 213 340	8 389 161	8 288 287
		(Indice)	102	95	100	91	90
	AQ (effectifs)		1 740 999	2 669 493	3 722 349	4 513 616	5 039 559
		(Indice)	47	72	100	121	135
Islande	P + AQ (effectifs)		6 951	7 165	6 265	5 265	4 665
		(Indice)	111	114	100	84	74
Indonésie	P + AQ (effectifs)		3 323 135	4 177 286	4 776 713	4 719 390	4 692 020
		(Indice)	70	87	100	99	98
	P (effectifs)		1 700 839	2 072 464	2 633 954	2 212 776	2 342 020
		(Indice)	65	79	100	84	89
	AQ (effectifs)		1 622 296	2 104 822	2 142 759	2 506 614	2 350 000
		(Indice)	76	98	100	117	110
Japon <sup>1</sup>	P + AQ (effectifs)		370 600	301 440	260 200	222 160	204 000
		(Indice)	142	116	100	85	78
Norvège	P + AQ (effectifs)		24 979	21 776	18 589	18 848	17 800
		(Indice)	134	117	100	101	96
	P (effectifs)		20 475	17 160	14 262	14 626	12 904
		(Indice)	144	120	100	103	90
	AQ (effectifs)		4 504	4 616	4 327	4 222	4 896
		(Indice)	104	107	100	98	113
Pérou <sup>1</sup>	P + AQ (effectifs)		43 750	62 930	66 361	70 036	72 410
		(Indice)	66	95	100	106	109
	P (effectifs)		...	60 030	63 798	66 395	68 660
		(Indice)	...	94	100	104	108
	AQ (effectifs)		...	2 900	2 563	3 641	3 750
		(Indice)	...	113	100	142	146

Note: P = pêche, AQ = aquaculture; indice: 2000 = 100; ... = non disponible.

<sup>1</sup> Les données pour 2008 sont des estimations de la FAO.

s'explique en partie par le fait que de nombreux pays du continent n'ont envoyé que des rapports incomplets. Les chiffres concernant la production par personne révèlent le degré d'industrialisation des activités et, dans le cas de l'Asie et de l'Afrique, le rôle essentiel joué par les pêches artisanales. Les différences sont encore plus frappantes en aquaculture. Par exemple, en Norvège, les aquaculteurs produisent en moyenne 172 tonnes par personne, contre 72 tonnes pour le Chili, 6 tonnes pour la Chine et 2 tonnes seulement pour l'Inde.

Étant donné que les statistiques nationales mises à la disposition de la FAO manquent souvent d'homogénéité et de détails, il n'est pas possible d'analyser plus en profondeur la structure de l'emploi au niveau mondial. Il apparaît toutefois, dans les grands États pêcheurs envoyant systématiquement des informations à ce sujet, que la part des emplois dans les pêches de capture est stagnante ou en baisse, alors que des débouchés

Tableau 9  
Production halieutique par pêcheur ou aquaculteur en 2008

Continent	Production (pêche de capture + aquaculture) <sup>1</sup>	Pourcentage de la production totale	Effectifs de pêcheurs et d'aquaculteurs	Pourcentage de l'effectif mondial	Production par personne
	(Tonnes)	(%)	(Nombre)	(%)	(Tonnes/an)
Afrique	8 183 302	5,8	4 186 606	9,3	2,0
Asie	93 579 337	65,8	38 438 646	85,5	2,4
Europe	15 304 996	10,8	640 676	1,4	23,9
Amérique latine et Caraïbes	17 703 530	12,4	1 287 335	2,9	13,8
Amérique du Nord	6 170 211	4,3	336 926	0,7	18,3
Océanie	1 286 340	0,9	55 796	0,1	23,1
<b>Total</b>	<b>142 287 124</b>	<b>100,0</b>	<b>44 945 985</b>	<b>100,0</b>	<b>3,2</b>

<sup>1</sup> Plantes aquatiques non comprises. La production totale comprend également 59 408 tonnes de produits «autres non spécifiés ailleurs» non compris dans les données par continent.

supplémentaires sont offerts par l'aquaculture. Selon des estimations fondées sur les données disponibles pour 2008, les aquaculteurs représentaient un quart du nombre total de travailleurs du secteur, avec des effectifs totaux de 11 millions de personnes. Il ne s'agit toutefois que de chiffres indicatifs, qui sous-estiment les effectifs réels, car de nombreux pays n'ont pas recueilli de données séparées sur l'emploi en aquaculture. Depuis 1990, le nombre d'aquaculteurs a augmenté rapidement, la croissance étant concentrée principalement en Asie, et surtout en Chine, où le nombre d'aquaculteurs a augmenté de 189 pour cent entre 1990 et 2008.

Par ailleurs, l'emploi dans le secteur des pêches est en baisse dans les économies à forte intensité de capital, notamment dans la plupart des pays d'Europe, en Amérique du Nord et au Japon, en raison de différents facteurs combinés: baisse des captures, programmes de réduction des capacités et gains de productivité dus au progrès technique. Par exemple, en Norvège, l'emploi est en baisse depuis plusieurs années dans le secteur des pêches. En 1990, environ 27 500 personnes étaient employées dans les pêches marines, mais ce nombre avait chuté à 12 900 en 2008, soit une baisse de 53 pour cent. Au Japon, le nombre de travailleurs dans le domaine des pêches marines est passé de 549 000 personnes en 1970 à 370 600 en 1990, pour tomber à environ 200 000 en 2008.

On estime qu'en 2008 environ 1,3 million de personnes étaient employées dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays développés, soit une baisse de 11 pour cent par rapport à 1990. Les pêcheurs et les aquaculteurs des pays les plus développés sont une population vieillissante, car cette profession plaît de moins en moins aux jeunes générations. Pour de nombreux jeunes, ni les salaires ni les conditions de vie à bord des bateaux de pêche ne peuvent rivaliser avec les salaires et les conditions de travail des activités terrestres. De plus, les inquiétudes croissantes quant à l'état de certains stocks peuvent donner à penser que les pêches de capture ont un avenir incertain. Les sociétés de pêche des pays industrialisés ont donc commencé à chercher ailleurs pour le recrutement du personnel. Par exemple, en Europe, les pêcheurs provenant de pays en transition ou de pays en développement commencent à remplacer les pêcheurs locaux.

Les pêcheurs qui travaillent en mer ou dans les eaux intérieures sont souvent employés à temps partiel ou pratiquent la pêche de temps en temps. En 2008, en plus des 45 millions de pêcheurs qui, selon les estimations, travaillaient à temps partiel ou à plein temps dans le secteur, environ 6 millions de personnes pratiquaient la pêche ou l'aquaculture de temps en temps, selon des informations portées à la connaissance de la FAO (dont 2,8 millions de personnes en Chine et 1,2 million en Inde). Les principales raisons de ce phénomène sont les suivantes: variation saisonnière de la



disponibilité des ressources; fluctuations saisonnières des conditions météorologiques; facteurs limitant une activité de pêche toute l'année (par exemple, fermeture de diverses pêcheries à certaines périodes de l'année et contingents applicables aux captures d'espèces sélectionnées); et restriction du nombre de licences commerciales ou du nombre de poissons capturés par voyage. De plus en plus, les travailleurs doivent se tourner vers d'autres activités pour compléter leurs revenus.

Dans de nombreux pays, notamment dans les pays en développement, la plupart des pêcheurs et de leurs familles pratiquent la pêche artisanale le long des côtes et travaillent dans des activités connexes. On estime également que la grande majorité des pêcheurs travaillent sur de petites embarcations. Il est toutefois très difficile de rassembler des statistiques suffisamment détaillées sur ces activités et d'évaluer leur importance socio-économique. Cependant, il est indéniable que de telles activités apportent une contribution importante à la production, aux revenus et à la sécurité alimentaire des communautés vivant sur le littoral.

On ne peut pas prendre comme unique indicateur le nombre de personnes employées directement dans les pêches et l'aquaculture pour rendre compte de l'importance des pêches dans l'économie nationale. En plus des pêcheurs et des aquaculteurs, il y a des personnes qui travaillent à des activités auxiliaires, comme la transformation des produits, la fabrication de filets et d'engins de pêche, la production et la fourniture de glace, la construction et l'entretien des bateaux, la fabrication des équipements de transformation du poisson, le conditionnement, la commercialisation et la distribution. D'autres travaillent dans la recherche-développement et dans l'administration, en rapport direct avec le secteur des pêches. On ne dispose d'aucune donnée officielle sur le nombre estimé de personnes se livrant à ces autres activités, mais, selon certaines estimations, pour chaque emploi dans les pêches de capture et l'aquaculture, il y a trois emplois dans les activités secondaires, y compris les activités après capture, pour un total de plus de 180 millions de personnes pour l'ensemble de la filière des pêches. En outre, chaque travailleur prend en charge en moyenne trois personnes ou membres de la famille, ce qui veut dire que les pêcheurs, les aquaculteurs et les personnes qui leur fournissent des biens et des services assurent au total les moyens d'existence d'environ 540 millions de personnes, soit 8,0 pour cent de la population mondiale.

## LA SITUATION DES FLOTTES DE PÊCHE

### Introduction: qualité médiocre des données

En 2009, la FAO a reçu des informations sur les flottes de pêche (sous la forme de rapports adressés directement, ou de statistiques publiées) de 137 pays, soit environ 67 pour cent des pays pratiquant la pêche de capture. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux informations reçues en 2007 (97 pays). La qualité des données est toutefois très variable, allant de fragments de documents à de longues séries historiques de statistiques cohérentes et ininterrompues. Les données communiquées à la FAO proviennent parfois de registres nationaux ou autres dossiers administratifs. Or, de tels registres couvrent rarement les petites embarcations, notamment celles qui sont utilisées pour la pêche dans les eaux intérieures, car ces embarcations ne sont pas soumises à l'obligation d'immatriculation. Même lorsqu'ils prennent en compte les petites embarcations, les registres sont souvent tenus par les autorités provinciales ou municipales, et les rapports établis au niveau national n'en tiennent pas toujours compte. De plus, les registres et dossiers administratifs comprennent souvent des unités non opérationnelles. Le nombre de bateaux de pêche est donc en général sous-estimé dans les analyses mondiales.

Pour la présente analyse, nous avons cherché activement à compléter les séries de données mises à notre disposition à l'aide d'autres sources d'information. Des estimations concernant 50 autres pays ont ainsi été obtenues à partir des meilleures informations disponibles. Il faut toutefois noter que la fiabilité des estimations de la flotte de pêche mondiale est sujette à caution.

L'ensemble des rapports nationaux reçus (de 137 pays) couvre néanmoins la grande majorité (96 pour cent) des bateaux, pontés ou non pontés, faisant partie

de la flotte de pêche mondiale. Les 50 pays supplémentaires pour lesquels il a fallu procéder par estimation ne représentaient que 4 pour cent du nombre total des bateaux de pêche.

**Estimation de la flotte mondiale de pêche et ventilation par région**

La flotte de pêche mondiale est composée d'environ 4,3 millions de bateaux, chiffre qui n'a guère augmenté par rapport à l'estimation faite par la FAO dix ans plus tôt.

Environ 59 pour cent de ces bateaux sont équipés d'un moteur. Les 41 pour cent restants sont des embarcations traditionnelles de différents types, à voiles ou à rames, concentrées principalement en Asie (77 pour cent) et en Afrique (20 pour cent). Ces nombreuses embarcations sans moteur pratiquent généralement la pêche le long des côtes ou dans les eaux intérieures. La proportion estimée de bateaux sans moteur a baissé de 4 pour cent par rapport à l'estimation de 1998. Même si cette estimation n'est pas entièrement fiable, pour les motifs exposés

Figure 15

Répartition des bateaux de pêche motorisés par région en 2008

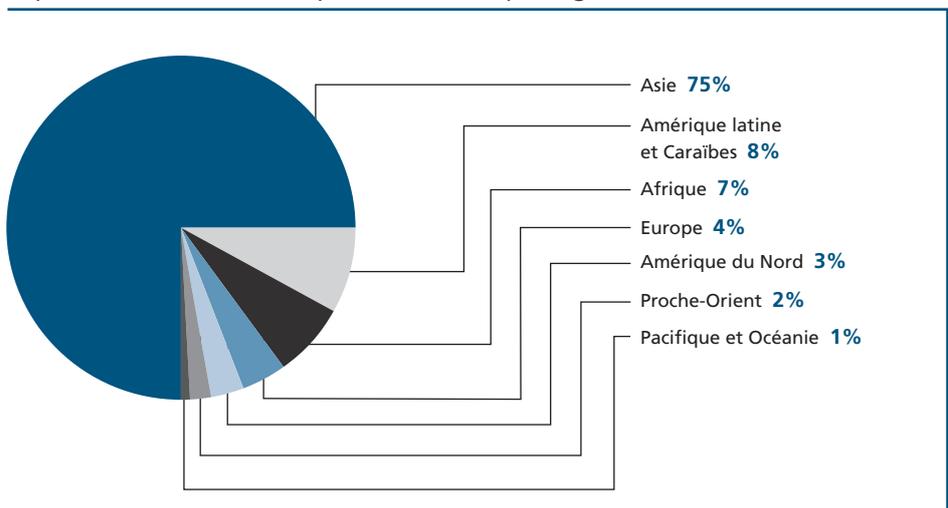
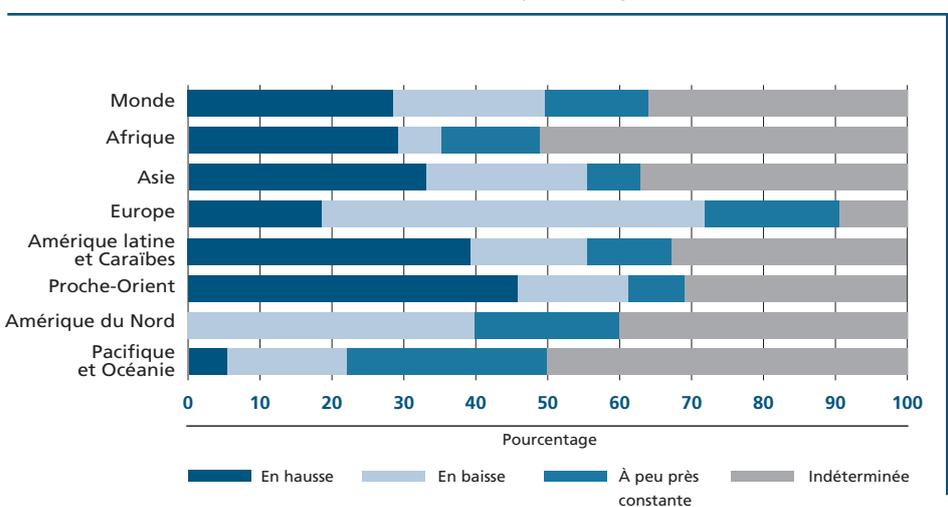


Figure 16

Variation du nombre des bateaux: part des pays par région, 2006-2009



ci-dessus, elle reflète la tendance mondiale à la motorisation des petites et moyennes embarcations artisanales.

La grande majorité des bateaux de pêche à moteur était concentrée en Asie (75 pour cent) (Figure 15). Le reste se trouvait principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes (8 pour cent), en Afrique (7 pour cent) et en Europe (4 pour cent).

Ces dernières années, le nombre de bateaux de pêche a diminué dans certaines régions du monde, mais il a augmenté dans d'autres, si bien qu'au niveau mondial la taille de la flotte de pêche n'a pas beaucoup évolué en dix ans. La Figure 16 illustre l'évolution de la flotte de pêche, en passant en revue la proportion des pays où la flotte a augmenté, a baissé ou est restée stable, entre 2006 et 2009.

À l'échelle mondiale, la proportion de pays où la flotte a baissé ou est restée stable (35 pour cent) est supérieure à celle des pays où la flotte a augmenté (29 pour cent). Il faut toutefois noter que les données disponibles n'ont pas permis de déterminer la tendance pour une part importante de pays (36 pour cent). C'est en Europe que la situation est la mieux documentée; 53 pour cent des pays ont réduit leur flotte, alors que 19 pour cent seulement l'ont augmentée. Il n'y a eu aucune augmentation en Amérique du Nord, tandis que dans la région Pacifique et Océanie la flotte est restée identique ou a diminué dans la majeure partie des pays. Au Proche-Orient, 6 pays sur 13 (46 pour cent) ont augmenté le nombre de bateaux. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie et en Afrique, une proportion encore plus grande de pays a augmenté le nombre de bateaux de pêche. Ces résultats doivent cependant être pris avec prudence, compte tenu du nombre élevé de pays pour lesquels il n'a pas été possible de déterminer la tendance. Les tendances générales présentées ici semblent néanmoins en harmonie avec d'autres observations.

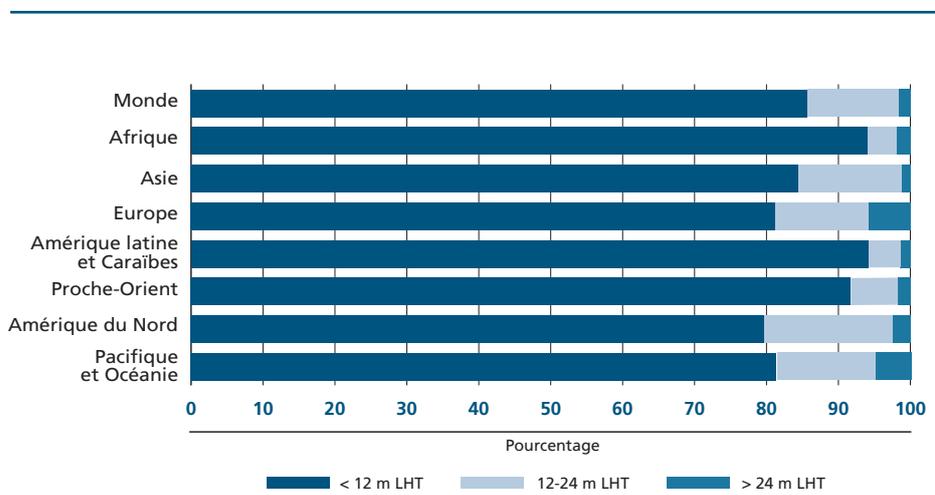
#### Taille des bateaux – importance des petites embarcations

Environ 86 pour cent de tous les bateaux de pêche à moteur ont moins de 12 m de long. Ces bateaux prédominent un peu partout, surtout en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'au Proche-Orient (Figure 17). Les bateaux de pêche industrielle de plus de 24 m de long (et une jauge brute dépassant généralement 100 tonnes) représentent moins de 2 pour cent de l'ensemble des bateaux de pêche. Ce pourcentage est plus élevé en Europe (6 pour cent), dans la région Pacifique et Océanie (5 pour cent), en Amérique du Nord et en Afrique.

Comme indiqué auparavant, la plupart des bateaux composant la flotte mondiale de pêche sont de petites embarcations pour lesquelles on ne dispose pas de données

Figure 17

Répartition des bateaux de pêche motorisés par taille



Note: LHT = longueur hors tout.

suffisantes. C'est notamment le cas en Afrique et dans certaines zones de l'Asie et des Amériques. Souvent, ces embarcations ne sont même pas immatriculées, ou les informations les concernant figurent dans des registres locaux, auxquels peu de personnes ont accès. Comme la flotte qui pratique la pêche dans les eaux intérieures est généralement composée de bateaux qui ont une longueur hors tout (LHT) de moins de 12 m, une bonne partie de cette flotte n'est pas immatriculée et n'est probablement pas prise en compte dans la plupart des analyses concernant le nombre total de bateaux de pêche, notamment dans les pays en développement.

Le fichier de l'UE sur la flotte de pêche opérant dans l'Espace économique européen (EEE) est la plus grande base de données au monde sur les bateaux de pêche, et aussi la plus détaillée, qui soit accessible au public. À la fin de 2009, ce fichier contenait des informations sur 84 800 bateaux de pêche, dont 4 pour cent avaient une jauge brute de plus de 100 tonneaux, et 3 pour cent supplémentaires avaient une jauge brute comprise entre 50 et 100 tonneaux, mais l'écrasante majorité des bateaux (93 pour cent) avait une jauge de moins de 50 tonneaux. En ce qui concerne la LHT, 4 pour cent avaient plus de 24 m, 4 pour cent supplémentaires avaient entre 18 et 24 m, 3 pour cent avaient entre 15 et 18 m, et 6 pour cent avaient entre 12 et 15 m. Dans ce cas également, la grande majorité des bateaux (83 pour cent) avaient une LHT de moins de 12 m (définis comme petits bateaux, selon la réglementation du Conseil de l'UE n° 2792/1999).

La structure des flottes diffère au sein de l'EEE en ce qui concerne tant la puissance moyenne que le tonnage moyen. Par exemple, c'est la Grèce qui a le plus grand nombre de bateaux de pêche (17 255 bateaux en 2009), mais ceux-ci sont d'assez petite taille (87 917 tonneaux au total, et 0,5 million de kW). Par ailleurs, le Royaume-Uni et la Norvège, qui ont une flotte assez similaire (environ 6 510 bateaux de pêche chacun),



**Tableau 10**  
Pourcentage de petits navires de pêche dans différents pays, d'après la puissance du moteur et le tonnage

Pays	Date des données	Bateaux motorisés (Nombre)	< 50 chevaux-vapeur	< 50 tonneaux de jauge brute	< 100 tonneaux de jauge brute
				(Pourcentage)	(Pourcentage)
Cambodge <sup>1</sup>	2008	44 420	98,9	–	99,0
Chili <sup>1</sup>	2008	6 801	–	–	97,8
Égypte <sup>1</sup>	2007	4 543	43,1	–	80,7
Indonésie <sup>2</sup>	2007	387 178	–	97,8	98,9
Japon <sup>3</sup>	2007	296 576	–	–	99,6
Thaïlande <sup>1</sup>	2007	13 056	–	71,0	97,0
Viet Nam <sup>4</sup>	2008	130 377	77,0	–	89,0
<b>UE (différents pays)<sup>5</sup></b>					
Danemark	2009	2 861	57,7	92,3	95,5
Finlande	2009	3 253	64,6	98,6	99,5
Grèce	2009	17 255	82,1	97,9	99,0
Irlande	2009	2 098	57,3	85,9	92,0
Italie	2009	13 625	50,3	92,2	97,1
Portugal	2009	8 565	73,3	96,4	97,5
Espagne	2009	11 143	64,7	87,5	91,9
Suède	2009	1 454	37,8	89,8	93,1

<sup>1</sup> Réponse au questionnaire FAO de 2008, autorités nationales.

<sup>2</sup> Ministère des affaires maritimes et des pêches et Agence japonaise de coopération internationale. 2009. *Indonesian Fisheries Statistics Index 2009* (disponible sur: [www.dkp.go.id/upload/jica/book\\_file/02\\_statindex2009.pdf](http://www.dkp.go.id/upload/jica/book_file/02_statindex2009.pdf)).

<sup>3</sup> Fisheries Agency, Gouvernement japonais. 2008. *Statistic Tables of Fishing Vessels*. General Report No. 60.

<sup>4</sup> National Directorate of Aquatics and Resource Exploitation and Protection. 2009. *Briefing document on the current status of Viet Nam's fishery sector*. Chiffres officiels du DECAFIREP, tirés de POSMA, FSPS II. Document établi par Post-Harvest and Marketing Component of the fishery Sector Programme Support Phase II.

<sup>5</sup> Fleet Register on the Net (disponible sur: [ec.europa.eu/fisheries/fleet/index.cfm?method=Download.menu](http://ec.europa.eu/fisheries/fleet/index.cfm?method=Download.menu)).

ont une capacité supérieure de deux à quatre fois, respectivement, à celle de la flotte grecque (206 945 tonneaux pour le Royaume-Uni et 367 688 tonneaux pour la Norvège), et ils disposent d'une puissance nettement supérieure (0,83 million de kW pour le Royaume-Uni et 1,25 million de kW pour la Norvège).

Le Tableau 10 donne des exemples tirés de différents pays, illustrant l'importance des petits bateaux dans différentes flottes. Dans la plupart des cas, la proportion de bateaux ayant moins de 100 tonneaux de jauge brute dépasse nettement 90 pour cent. En conséquence, si des mesures doivent être prises pour limiter la capacité des flottes, il faudra choisir entre des réductions dans la flotte industrielle ou des réductions dans la flotte artisanale. À l'heure d'un tel choix, de nombreux pays se trouveront devant un dilemme car, en plus des questions de ressources, il y a aussi des enjeux sociaux et politiques. S'agissant de la puissance des moteurs, on note des différences très nettes parmi les flottes nationales, si on prend pour critère la proportion de bateaux équipés de moteurs de moins de 50 chevaux (CV)(37 kW). Dans l'UE, des différences marquées existent entre les pays selon leur zone de pêche. Par exemple, plus de 82 pour cent des bateaux de pêche de la Grèce ont des moteurs qui ne dépassent pas 50 CV, alors que cette proportion est de 38 pour cent en Suède.

En Asie, 38 pour cent des petits bateaux se consacrent à la pêche dans les eaux intérieures. En Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les petits bateaux constituent le vaste secteur de la pêche artisanale et de subsistance, dont dépendent les moyens d'existence d'un grand nombre de ménages. Dans ce contexte, on s'efforce en Afrique et en Amérique centrale d'établir des registres de bateaux, dans le cadre des plans et des politiques de gestion des ressources halieutiques.

#### **Effet des efforts de réduction de la surcapacité**

Plusieurs pays se sont efforcés de réduire la surcapacité en établissant des objectifs de réduction de la capacité de pêche. Des données provenant d'autres pays indiquent toutefois que l'expansion des flottes se poursuit par endroits. Par exemple, au Cambodge, le nombre de bateaux de pêche à moteur est passé de 38 253 en 2006 à 44 420 en 2008, soit une augmentation de 16 pour cent. Le nombre de bateaux de pêche à moteur de l'Indonésie a augmenté de son côté de 15 pour cent, passant de 337 188 en 2005 à 387 178 en 2007. Le Viet Nam signale une augmentation de 6 pour cent de ses bateaux de pêche hauturière (bateaux équipés de moteurs de plus de 90 CV), passant de 21 232 en 2006 à 22 529 en 2008, et la Malaisie a fait état sur la même période d'une augmentation de 8,6 pour cent du nombre de bateaux de pêche autorisés, passant de 23 376 à 25 376. Le cas de Sri Lanka montre que les efforts consentis pour reconstituer la flotte de pêche, détruite en partie par le tsunami qui a ravagé la région en 2004, peuvent parfois aller trop loin. Avant le tsunami, Sri Lanka avait une flotte de pêche composée de 15 307 bateaux à moteur qui, selon les rapports officiels reçus, est tombée à environ 6 700 bateaux à cause du tsunami (une baisse de 44 pour cent). En 2007, la flotte de pêche comptait déjà 23 464 bateaux à moteur, et en 2008 ce nombre est passé à 23 555.

Le Viet Nam s'est fixé pour objectif une réduction de 40 000 petits bateaux de pêche dans son plan directeur d'aménagement des pêches pour 2006-2010. Les autorités estimaient en effet que les petits bateaux de pêche étaient trop nombreux et qu'ils étaient en partie responsables de la surpêche dans les eaux côtières. Les pêcheurs ont donc été encouragés à utiliser des bateaux plus grands et mieux équipés et à pêcher plus au large. Un programme de subventions a été mis en place à cet effet, mais il reste à voir si cet objectif de réduction sera atteint.

En Chine, le plan 2003-2010 de réduction des bateaux de pêche en mer visait à arriver à une flotte de pêche en mer de 192 390 bateaux, pour une puissance combinée de 11,4 millions de kW. Selon les dernières informations disponibles (2007), il y aurait au total 288 779 bateaux de pêche en mer, pour une puissance combinée totale de 14,7 millions de kW. Le Japon a mis en œuvre plusieurs programmes de réduction de sa flotte de pêche. De 1981 à 2004, 1 615 bateaux de pêche de moyennes ou grandes dimensions ont été mis hors service, dans le cadre d'un programme gouvernemental de subventions directes pour la réduction de la flotte de pêche. Les séries chronologiques

de données sur le nombre de bateaux de pêche en mer équipés de moteur viennent confirmer cette tendance à la baisse. En 2005, le Japon disposait de 308 810 bateaux immatriculés pour la pêche en mer, dont les moteurs avaient une puissance combinée de 12,44 millions de kW. En 2007, le nombre de bateaux de pêche était tombé à 296 576, mais leurs moteurs avaient une puissance combinée de 12,84 millions de kW. Il semble donc que le nombre de bateaux ait baissé, mais que la puissance moyenne de leurs moteurs ait augmenté, passant de 40,3 kW en 2005 à 43,3 kW en 2007. C'est en général ce qui se passe lorsque des programmes de mise hors service sont appliqués; ce sont les bateaux les moins efficaces qui sont mis hors service en premier, alors que les bateaux les plus efficaces restent en service le plus longtemps.

Dans l'UE, les politiques sectorielles visent à assurer une pêche durable sur une longue période, dans le cadre d'un écosystème sain, en gérant les pêches de manière rationnelle, tout en offrant des conditions économiques et sociales stables à ceux qui travaillent dans ce secteur. L'un des grands objectifs de ces politiques était justement de restructurer la flotte de pêche européenne pour arriver à un équilibre durable entre la flotte de pêche et les ressources disponibles. L'évolution du nombre, du tonnage et de la puissance des bateaux de pêche européens confirme les tendances à la baisse des dix dernières années. Par exemple, la flotte de pêche de l'EEE 18 (qui couvre les flottes des pays suivants: Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède), qui comprenait 90 573 bateaux à la fin de 2006, est tombée à 85 676 bateaux à la fin de 2008, soit une réduction nette de 5,4 pour cent. Sur la même période, le tonnage total a baissé, passant de 2,3 millions à 2,2 millions de tonnes de jauge brute (une réduction nette de 4,8 pour cent), et la puissance totale passait de 8,44 millions à 8,05 millions de kW (une réduction nette de 4,6 pour cent). Malgré ces tendances à la baisse pour l'ensemble de l'EEE 18, la puissance moyenne des bateaux a en fait augmenté, comme dans le cas du Japon. La simple réduction du nombre de bateaux de pêche ne se traduit donc pas pour autant par une réduction de la capacité de pêche, exprimée en tonnage et en puissance des moteurs.

L'UE a essayé de résoudre le problème en fixant des plafonds (tonnage total et puissance totale des moteurs) applicables aux flottes de chaque pays membre. Par la suite, ces mesures ont été révisées en vue de limiter l'effort de pêche, défini comme étant le produit du nombre total de bateaux, multiplié par le tonnage total (ou la puissance totale), multiplié par le nombre de jours en mer (ou autre mesure de l'activité effective de pêche).

En dépit des efforts visant à réduire la capacité des flottes, la hausse des prix du carburant est apparemment une raison encore plus impérieuse pour réduire les activités de pêche – jusqu'à un tiers des petits bateaux de pêche du Viet Nam seraient ancrés au port depuis 2008. La hausse des prix du carburant en 2007 et 2008 aurait également freiné les activités de pêche de pays aussi différents que le Guatemala, le Japon, la Namibie, les Philippines et Sao Tomé-et-Principe. Certaines informations disponibles donnent à penser que les prix élevés du carburant pousseraient à réduire l'utilisation de bateaux de pêche équipés de moteurs puissants, en tout cas aux États-Unis.

## LA SITUATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

### Pêches marines

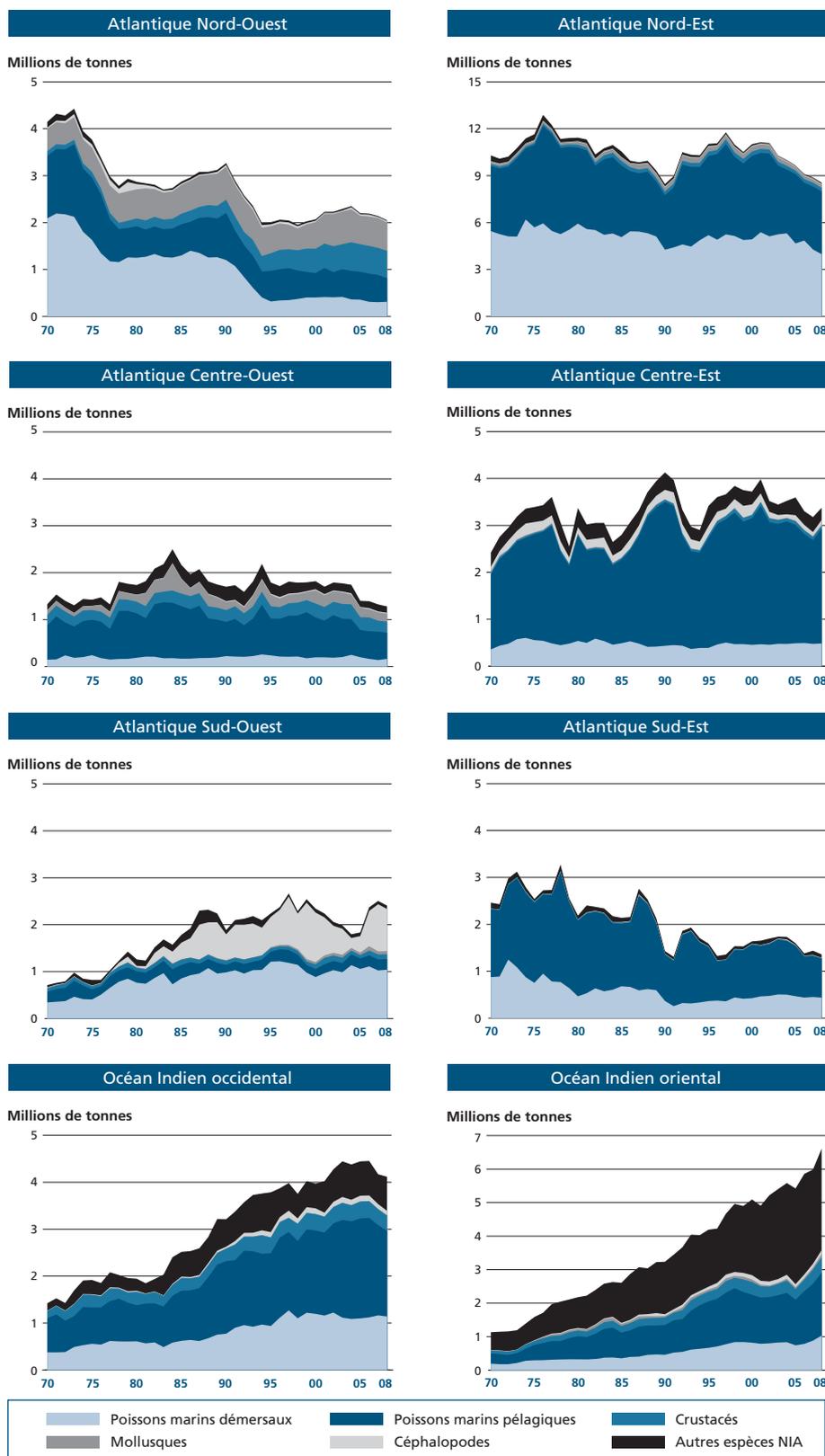
La production mondiale des pêches de capture marines a atteint son niveau maximal en 1996 (86,3 millions de tonnes), puis a baissé légèrement pour s'établir à 79,5 millions de tonnes en 2008, avec de fortes fluctuations d'une année à l'autre. En 2008, le Pacifique Nord-Ouest avait la production la plus élevée, se chiffrant à 20,1 millions de tonnes (25 pour cent des captures marines mondiales), suivi par le Pacifique Sud-Est, avec des captures totales de 11,8 millions de tonnes (15 pour cent), le Pacifique Centre-Ouest, avec 11,1 millions de tonnes (14 pour cent) et l'Atlantique Nord-Ouest, avec 8,5 millions de tonnes (11 pour cent) (Figure 18).

La proportion des stocks qui, selon les estimations, seraient sous-exploités ou modérément exploités a baissé, passant de 40 pour cent au milieu des années 70 à



Figure 18

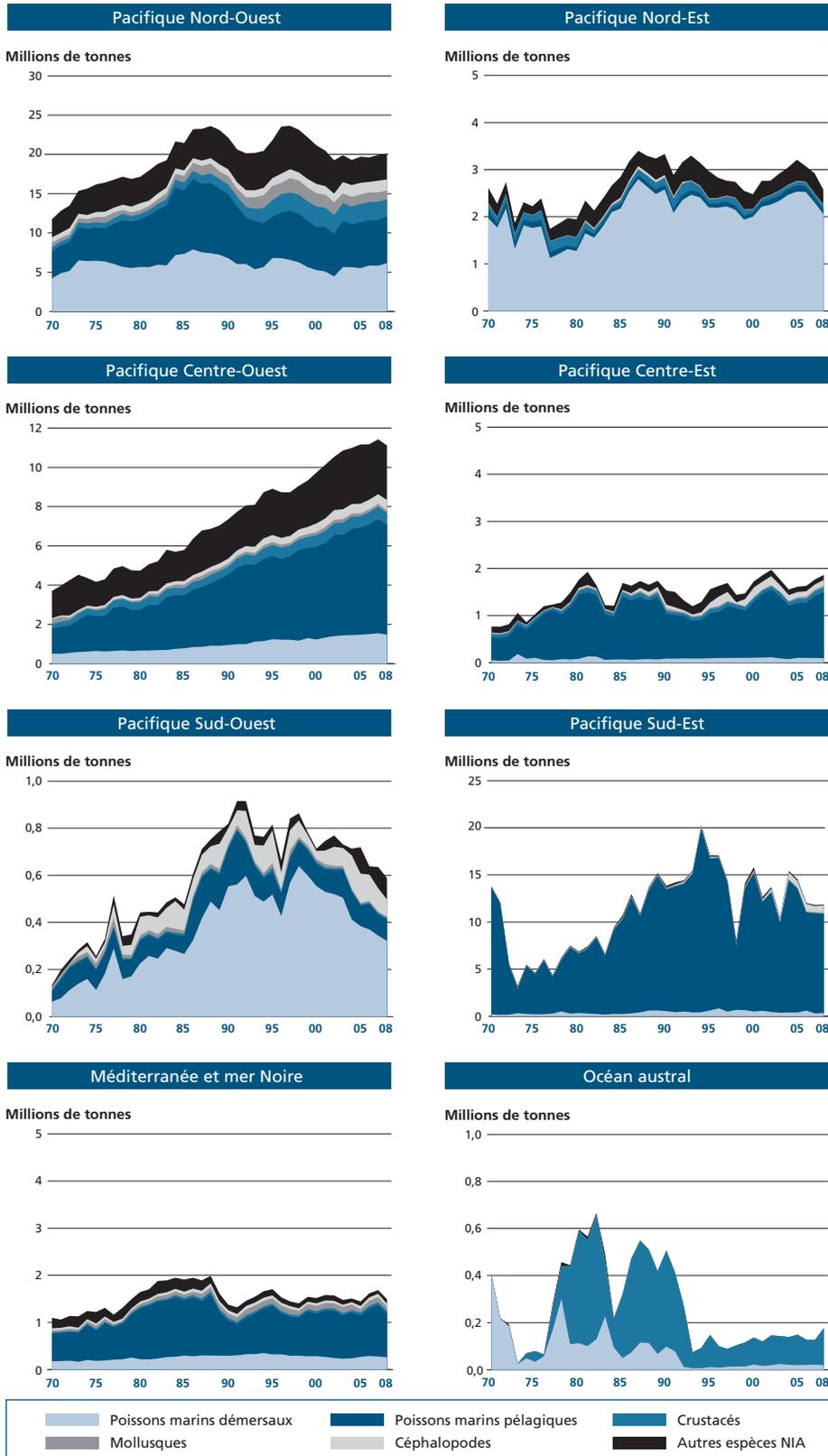
Production des pêches de capture marines



(suite)

Figure 18 (fin)

Production des pêches de capture marines



Note: NIA = non inclus ailleurs.

15 pour cent en 2008 (Figure 19). En revanche, la proportion des stocks surexploités, épuisés ou en phase de reconstitution est passée de 10 pour cent en 1974 à 32 pour cent en 2008. La proportion des stocks pleinement exploités est restée relativement stable; elle s'est maintenue autour de 50 pour cent depuis les années 70, à part quelques fléchissements entre 1985 et 1997. En 2008, 15 pour cent des stocks surveillés par la FAO étaient jugés soit sous-exploités (3 pour cent), soit modérément exploités (12 pour cent), et pouvaient donc produire plus que leurs captures actuelles. Il s'agit du pourcentage le plus bas depuis le milieu des années 70. Selon les estimations, un peu plus de la moitié des stocks (53 pour cent) seraient pleinement exploités, et les captures actuelles auraient atteint ou seraient sur le point d'atteindre le niveau de production maximale équilibrée, sans aucune marge d'expansion. Les 32 pour cent restants seraient surexploités (28 pour cent), épuisés (3 pour cent) ou en phase de reconstitution (1 pour cent); ils produiraient donc moins que leur production maximale potentielle, en raison

#### Encadré 1

##### Évaluation des pêcheries à faible intensité de données

Les statistiques présentées dans *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010* pour illustrer la situation des pêches maritimes sont fréquemment utilisées dans les documents internationaux de politique et par les médias, afin d'appeler l'attention du public sur la question de la durabilité des pêches mondiales. L'information présentée traduit un effort exceptionnel pour arriver à une vue d'ensemble globale de la situation des ressources de la pêche. Cependant, les stocks couverts par la présente analyse, et pour lesquels on dispose de chiffres, ne représentent qu'une partie de l'effectif total des stocks exploités de par le monde. La proportion de stocks exploités soumis à une évaluation formelle est la plus élevée pour les pêcheries mises en œuvre par des pays développés, plus particulièrement sous les latitudes élevées, et la plus faible pour les pêcheries tropicales pluri-espèces exploitées par des flottilles de pays en développement ou des flottilles de pêche en eaux lointaines.

On peut estimer, en étant prudents, qu'en toute probabilité environ 10 pour cent seulement des stocks de poissons font l'objet d'une évaluation, pas nécessairement sur une base régulière. Bien que ces stocks sous évaluation comprennent les stocks monospécifiques les plus importants et couvrent près de 80 pour cent du total des débarquements déclarés, il est clair qu'on ne dispose pas d'information, ou qu'on en a peu, sur la plus grande partie des stocks de poissons. Outre la difficulté d'élaborer une vue d'ensemble fiable de la situation des stocks de poissons, cet état de choses conduit également à amoindrir la capacité des pays à gérer leur pêche de façon durable. Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable recommande pour toute pêcherie une gestion sur la base des «meilleures connaissances disponibles», ce qui suppose, pour la plupart des pêcheries, un examen de l'état des stocks et une bonne compréhension de l'impact de la pêche sur les espèces cibles et l'écosystème qui les abrite. La croissance du commerce international des produits de la pêche, jointe à une prise de conscience accrue, par les consommateurs, des problèmes de durabilité, entraîne fréquemment l'adoption de systèmes d'écoétiquetage, qui eux aussi supposent qu'on dispose de documentation sur l'état des stocks de poissons exploités, afin de pouvoir mettre en œuvre les procédures de certification.

Pour arriver à garantir une durabilité à long terme des ressources de la pêche, il est essentiel de procéder régulièrement à l'évaluation des stocks exploités et d'incorporer les résultats de ces évaluations dans le processus de gestion de la pêche. Dans la plupart des pêcheries industrielles à grande échelle, les données statistiques et biologiques sont régulièrement collectées par les pays, qui suivent l'état des stocks au moyen de modèles mathématiques.

de la surpêche antérieure, et dans ce cas des plans de reconstitution des stocks seraient nécessaires. Ce pourcentage agrégé est le plus élevé de toute la série historique de statistiques. Même si ces estimations sont sujettes à caution (Encadré 1), la tendance apparente à la hausse du pourcentage de stocks surexploités, épuisés et en phase de reconstitution et la tendance à la baisse du pourcentage des stocks sous-exploités ou modérément exploités sont une source d'inquiétude.

La plupart des stocks des dix principales espèces pêchées, qui représentent en volume environ 30 pour cent de la production mondiale des captures marines (Figure 6), sont pleinement exploités, et il n'existe donc aucune possibilité d'accroissement de la production; par ailleurs, certains stocks sont surexploités, et une augmentation de la production n'est envisageable qu'après la mise en application de plans efficaces de reconstitution des ressources. Les deux principaux stocks d'anchois du Pérou (*Engraulis ringens*) dans le Pacifique Sud-Est, les stocks de lieus de

Cependant, la collecte de ce type de données est souvent très coûteuse. Elle nécessite un système de suivi et de recherche stable et une expertise spécialisée qui, dans de nombreux pays ou régions, peuvent faire défaut (ou être rares). En conséquence, de nombreuses pêcheries à travers le monde ne se prêtent pas aisément à ce type d'approche.

Le besoin d'identifier ou d'élaborer des méthodes et des procédures moins exigeantes en données, et qui permettent néanmoins d'évaluer l'état des stocks et d'apporter les informations nécessaires à la conception de plans de gestion efficaces, est devenu évident. Pour mieux faire connaître ces méthodologies, y compris les avantages et les inconvénients des différentes approches, la FAO est en train de préparer un jeu de directives pour l'évaluation des stocks de poissons dans des situations à faible intensité de données. Ces directives exposeront les grands principes gouvernant l'utilisation de ces instruments, ainsi que le principe de précaution qui en constitue la référence de base. Ces méthodologies ont besoin de moins de données par rapport aux évaluations traditionnelles et s'appuient plus explicitement sur les connaissances locales et les approches non formelles. L'évaluation des incertitudes et des risques sera un élément clé de telles méthodologies. La procédure d'évaluation d'un stock sera plus étroitement liée à la gestion des pêches et au processus de décision.

Les arbitrages à rendre entre l'intensité de l'exploitation et la disponibilité de données seront posés plus clairement, à savoir que les pêcheries sous exploitation intensive exigeront des collectes de données plus fréquentes et plus approfondies que les pêcheries exploitées avec modération, et il en est de même pour le suivi. Des indications seront données en ce qui concerne divers autres critères à prendre en compte pour décider du degré de complexité des activités d'évaluation (et de gestion) et des montants à leur consacrer. Cela permettra de s'assurer que les dépenses consenties sont proportionnelles à la valeur de la pêcherie, et que le degré de complexité est en adéquation avec les capacités disponibles.

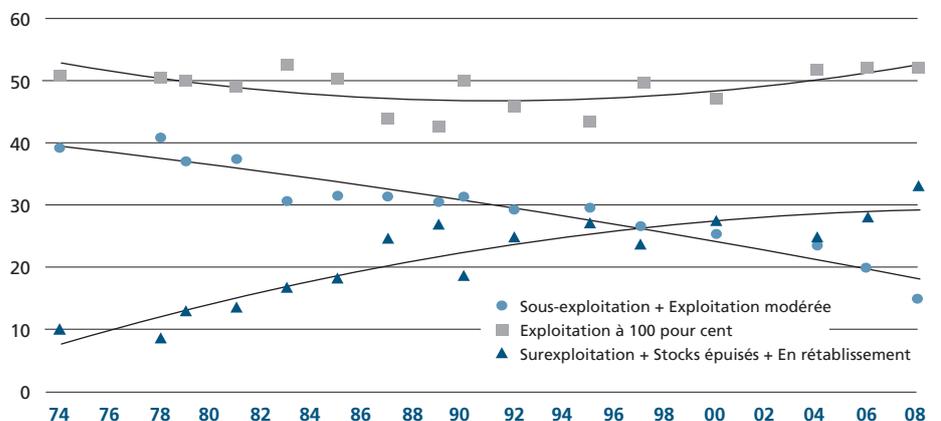
Avec cette initiative et d'autres initiatives similaires, on peut s'attendre au cours des années à venir à voir un net accroissement du nombre de stocks évalués, ainsi qu'un renforcement des liens entre évaluation des stocks et gestion des pêcheries, à l'intérieur d'un même cadre de gestion du risque. Ces activités sont pleinement compatibles avec la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche et elles en constituent un élément à part entière.



Figure 19

Situation des ressources marines mondiales: évolution depuis 1974

Pourcentage des stocks évalués



l'Alaska (*Theragra chalcogramma*) dans le Pacifique Nord et ceux de merlans bleus (*Micromesistius poutassou*) dans l'Atlantique sont pleinement exploités. Plusieurs stocks de harengs de l'Atlantique (*Clupea harengus*) sont pleinement exploités, mais certains sont épuisés. Les stocks d'anchois japonais (*Engraulis japonicus*) dans le Pacifique Nord-Ouest et de chinchards du Chili (*Trachurus murphyi*) dans le Pacifique Sud-Est seraient, selon les estimations, pleinement exploités. Il y aurait peut-être des possibilités limitées d'expansion pour quelques stocks de maquereaux espagnols (*Scomber japonicus*), qui font l'objet d'une exploitation modérée dans le Pacifique-Est, alors que le stock du Pacifique Nord-Ouest serait en phase de reconstitution. En 2008, on estimait que le stock de poissons-sabres (*Trichiurus lepturus*) était surexploité dans la principale zone de pêche du Pacifique Nord-Ouest.

En 2008, les captures totales de thons et thonidés se chiffraient à 6,3 millions de tonnes. Les captures des principales espèces vendues sur le marché – germon, thon obèse, thon rouge (trois espèces), bonite et thon à nageoire jaune – s'élevaient à 4,2 millions de tonnes, soit une baisse d'environ 0,2 million de tonnes par rapport au pic de 2005. Ces captures provenaient à 70 pour cent du Pacifique. La bonite est le thon tropical le plus productif vendu sur le marché (environ 57 pour cent des captures des principales espèces de thons en 2008); le thon à nageoire jaune et le thon obèse sont d'autres espèces tropicales productives (environ 27 et 10 pour cent respectivement).

La plupart des 23 stocks de thons sont, à peu de chose près, pleinement exploités (peut-être jusqu'à 60 pour cent des stocks), d'autres sont surexploités ou épuisés (jusqu'à 35 pour cent peut-être), et quelques stocks seulement semblent sous-exploités (stocks de bonites, principalement). Toutefois, il n'est pas souhaitable d'accroître les captures de bonites, car cela pourrait avoir une incidence négative sur les thons obèses et les thons à nageoire jaune. Pour quelques rares stocks, les informations sont insuffisantes ou lacunaires. À long terme, la demande très soutenue de thon et la surcapacité des flottes de pêche au thon devraient déboucher sur une nouvelle détérioration de l'état des stocks de thons (et par conséquent des captures) si on n'améliore pas la gestion de ces stocks.

Monaco a proposé en 2010 d'interdire le commerce international du thon rouge de l'Atlantique, dans le cadre de la CITES, compte tenu de l'état préoccupant de certains stocks de thons rouges et des difficultés rencontrées par de nombreuses organisations habilitées à gérer les stocks de thons. Cette proposition a été rejetée, même si on pouvait difficilement contester que l'état du stock de cette espèce à haute valeur marchande répond aux critères biologiques requis pour son inscription sur les listes de l'Annexe I de la CITES. Nombre des parties qui se sont opposées à cette inscription ont

fait valoir que la CICTA était l'organisme approprié pour la gestion de cette espèce aquatique qui revêt une telle importance commerciale.

Dans le Pacifique Nord-Ouest, les petits pélagiques sont la catégorie de poissons la plus abondante, la production d'anchois japonais ayant atteint environ 1,9 million de tonnes en 2003, avant de baisser pour s'établir à 1,2 million de tonnes en 2008. D'autres espèces qui apportent une contribution importante aux captures totales dans la région sont le poisson-sabre, considéré comme surexploité, ainsi que le lieu de l'Alaska et le maquereau espagnol, jugés pleinement exploités. Les calmars, seiches et poulpes sont des espèces importantes, dont la production atteint 1,4 million de tonnes.

Dans le Pacifique Centre-Est et Sud-Est, l'état des stocks n'a guère évolué, mais des améliorations ont été apportées à l'évaluation et à la gestion de stocks importants de poissons, tant au niveau national qu'international. Après trois années de négociations intensives, certains membres de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud, dont la création était proposée (Chili, Colombie, îles Cook, Nouvelle-Zélande et Pérou), ont adopté le 14 novembre 2009, à Auckland (Nouvelle-Zélande), la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques hauturières du Pacifique Sud. Cette convention encourage la conservation et la gestion internationales des stocks de poissons qui ne sont pas de grands migrateurs et la protection de la biodiversité dans une zone qui, de l'extrême est de l'océan Indien, traverse tout le Pacifique et se dirige vers les ZEE d'Amérique du Sud. Les pays d'Amérique centrale ont également renforcé leur coopération pour l'évaluation et la gestion de ressources halieutiques côtières importantes pour leur région. De plus, un phénomène El Niño d'ampleur modérée s'est manifesté en 2009 et s'est poursuivi dans toute la zone équatoriale du Pacifique au cours des premiers mois de 2010. Une forte convergence tropicale s'est maintenue sur le centre et l'est de la zone tropicale du Pacifique, mais elle n'a eu que de légères retombées sur l'état des stocks et des pêcheries du Pacifique Est.

La production totale du Pacifique Centre-Ouest a augmenté régulièrement, pour atteindre son niveau maximal de 11,4 millions de tonnes en 2007, avant de baisser légèrement en 2008. Cette zone assure environ 14 pour cent des captures marines mondiales. Même si la situation semble favorable, on ne peut que s'inquiéter de l'état des ressources, la plupart des stocks étant pleinement exploités ou surexploités (beaucoup d'entre eux sont aussi épuisés), notamment dans l'ouest de la mer de Chine méridionale. Le haut niveau des captures s'explique probablement par l'expansion des activités de pêche vers de nouvelles zones, mais aussi par des problèmes de double comptage lors du transbordement des captures entre les zones de pêche, ce qui fausse les estimations de la production et risque de masquer des tendances négatives en ce qui concerne l'état des stocks.

Dans l'Atlantique Nord-Est, le stock de merlans bleus s'est reconstitué depuis les années 90, et les captures se montent actuellement à environ 1 million de tonnes, même si on peut prévoir à court terme une baisse contrôlée, en raison du faible recrutement récent. La mortalité due à la pêche a été réduite pour les morues et les plies, des plans de reconstitution étant en place pour les principaux stocks de ces espèces. Le stock reproducteur de morues de l'Arctique était particulièrement abondant en 2008; il s'est donc remis des faibles niveaux enregistrés entre les années 60 et les années 80. De même, les stocks de lieux jaunes et de lieux noirs de l'Arctique ont fortement augmenté, bien qu'ailleurs les stocks restent pleinement exploités, voire surexploités. Les plus grands stocks d'équilles et de capelans restent surexploités. La situation demeure préoccupante pour les sébastes et les espèces d'eaux profondes, pour lesquels on n'a que des informations limitées, car ces espèces sont sensibles à la surpêche. Les stocks septentrionaux de crevettes sont en général en bon état, mais il semblerait que certains stocks soient surexploités. Des règles de contrôle des captures, fondées de manière plus cohérente sur le concept de production maximale équilibrée, sont élaborées pour de nombreux stocks, y compris les stocks de merlans bleus, maquereaux, lieux de l'Arctique et morues de l'Arctique, ainsi que les principaux stocks de harengs et de plies.



Dans l'Atlantique Nord-Ouest, les ressources halieutiques continuent de souffrir du niveau d'exploitation passé ou actuel (35 pour cent des stocks étant épuisés en 2008, selon les estimations), mais certains stocks surexploités et épuisés ont récemment donné des signes de relèvement, en réponse au système amélioré de gestion mis en place depuis une dizaine d'années (par exemple, stocks de flétans noirs, limandes à queue jaune, flétans de l'Atlantique, églefins et aiguillats). Ce n'est toutefois pas le cas des stocks de morues de l'Atlantique, jadis l'espèce commerciale la plus importante et la plus abondante, qui se sont effondrés brusquement au début des années 90 et n'ont pas encore récupéré.

Les stocks de l'Atlantique Sud-Est ont subi plusieurs changements importants depuis la dernière évaluation, en 2006. Les stocks importants de merlus restent pleinement exploités ou surexploités. On note cependant des signes de relèvement dans le stock de merlus du large (*Merluccius paradoxus*) au large de l'Afrique du Sud, et dans le stock de merlus côtiers (*Merluccius capensis*) au large de la Namibie, grâce à de bonnes années de recrutement et aux mesures de gestion strictes introduites à partir de 2006. La plupart des stocks de poissons côtiers restent pleinement exploités, voire surexploités, et certains sont épuisés. Le stock de pilchards de l'Afrique australe a subi un changement important. En 2004, sa biomasse était très élevée et il était considéré comme étant pleinement exploité, mais actuellement, du fait de conditions environnementales défavorables, son abondance a fortement baissé, et il est surexploité dans toute la région; c'est d'ailleurs ainsi que se présentait déjà la situation en 2008, lors de la dernière évaluation. En revanche, le stock d'anchois de l'Afrique australe a continué de s'améliorer, passant de pleinement exploité à modérément exploité, grâce notamment à un bon recrutement pendant plusieurs années; de son côté, le stock de sardines de l'Angola reste sous-exploité à modérément exploité. Les stocks de chinchards du Cap et de chinchards du Cunène se sont détériorés, notamment au large de la Namibie et de l'Angola, où ces deux espèces sont actuellement surexploitées. Les sardinelles (*S. aurita* et *S. maderensis*) situées au large de l'Angola restent modérément à pleinement exploitées. L'état du stock d'ormeaux de Mida reste préoccupant; en raison de nombreuses activités de pêche illicites, le stock est actuellement surexploité et probablement épuisé.

L'Atlantique Sud-Ouest suscite aussi des inquiétudes car, sur les 16 espèces qu'on y a évaluées, plus de la moitié sont considérées comme épuisées ou en situation de surpêche, notamment le merlu d'Argentine (*Merluccius hubbsi*), le merlan bleu austral (*Micromesistius australis*), la légine australe (*Dissostichus eleginoides*) et l'encornet rouge argentin (*Illex argentinus*).

Dans l'Atlantique Centre-Est, les captures totales s'élevaient à environ 3,4 millions de tonnes en 2008, soit légèrement moins que la moyenne de 2000-2008, qui était d'environ 3,5 millions de tonnes. La majeure partie des débarquements est composée de petits pélagiques, suivis par des poissons côtiers divers. La principale espèce débarquée est la sardine (*Sardina pilchardus*), avec des débarquements annuels de 600 000 à 800 000 tonnes au cours des neuf dernières années. Dans la zone qui, du Cap Boujdor, descend vers le Sénégal, le stock de sardines est encore considéré comme étant exploité modérément, mais la plupart des autres stocks de pélagiques sont pleinement exploités. Certains sont considérés comme étant surexploités, par exemple les stocks de sardinelles au large de l'Afrique du Nord-Ouest et dans le golfe de Guinée. Les ressources de poissons démersaux sont dans une large mesure pleinement exploitées à surexploitées dans la majeure partie de la région, et l'état du stock de mérus blancs (*Epinephelus aeneus*) au large du Sénégal et de la Mauritanie reste critique. Les stocks de crevettes du large semblent en meilleur état et sont maintenant exploités modérément, alors que l'état d'autres stocks de crevettes de la région varie entre pleinement exploité et surexploité. Les stocks de poulpes (*Octopus vulgaris*) et de seiches (*Sepia* spp.), importants sur le plan commercial, restent surexploités.

En Méditerranée, la situation dans son ensemble est restée stable mais critique depuis la dernière évaluation. Tous les stocks de merlus (*Merluccius merluccius*) et de rougets (*Mullus barbatus*) sont surexploités, tout comme probablement les principaux stocks de soles et la plupart des stocks de dentés. Les principaux stocks de petits pélagiques (sardines et anchois) sont pleinement exploités ou surexploités.

En mer Noire, les stocks de petits pélagiques (principalement sprats et anchois) ont quelque peu récupéré du déclin abrupt subi dans les années 90, probablement à cause de conditions océanographiques défavorables, mais ils restent pleinement exploités ou surexploités.

Dans l'océan Indien oriental, les captures continuent d'augmenter rapidement, avec une croissance de 10 pour cent de 2007 à 2008; elles s'élèvent maintenant à 6,6 millions de tonnes. Dans la baie du Bengale et la mer d'Andaman, les captures totales augmentent régulièrement, et on ne voit apparaître aucun signe de ralentissement. Il faut néanmoins noter qu'un pourcentage très élevé de captures (environ 42 pour cent) est classé dans la catégorie «poissons de mer non identifiés», ce qui est préoccupant vu la nécessité de surveiller l'état et les tendances des stocks. L'augmentation des captures peut en effet être due à l'expansion des activités de pêche vers de nouvelles zones, ou à la pêche de nouvelles espèces. La baisse des captures dans les pêcheries situées à l'intérieur de la ZEE de l'Australie peut s'expliquer en partie par une réduction de l'effort de pêche et des captures, à la suite d'un ajustement structurel et d'une directive ministérielle de 2005 visant à éliminer la surpêche et à permettre une reconstitution des stocks surexploités. À moyen et long termes, les avantages économiques découlant de la pêche devraient augmenter, mais les pêcheurs individuels peuvent également, à court terme, accroître leurs profits, dans la mesure où il y a moins de bateaux de pêche en activité.

Dans l'océan Indien occidental, les débarquements totaux ont atteint leur niveau maximal en 2006 (4,45 millions de tonnes) avant de retomber à 4,12 millions de tonnes en 2008. Les thons et thonidés sont le groupe d'espèces qui a apporté aux captures la contribution la plus importante, soit 0,88 million de tonnes ou 21 pour cent des débarquements totaux de la région en 2008. Des évaluations récentes ont révélé que les stocks de thazard rayé (*Scomberomorus commerson*) sont surexploités. Dans cette région, les données sur les captures ne sont pas assez détaillées pour l'évaluation des stocks. Toutefois, la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien a réalisé en 2008 des évaluations de stocks pour 140 espèces relevant de son mandat, sur la base des meilleures données disponibles, et a constaté que 29 pour cent des stocks sont surexploités ou épuisés, 53 pour cent sont modérément ou pleinement exploités, et 18 pour cent sont sous-exploités, ce qui est une proportion plus élevée que la moyenne mondiale.

Compte tenu de la baisse des captures mondiales au cours des dernières années, de l'augmentation du pourcentage de stocks surexploités, épuisés ou en phase de reconstitution et de la diminution du pourcentage d'espèces sous-exploitées ou exploitées modérément dans le monde, la production des pêches de poissons sauvages n'arrivera probablement pas à augmenter, à moins que des plans efficaces de gestion ne soient mis en place pour reconstituer les stocks surexploités. La situation semble encore plus critique pour certains stocks de poissons grands migrants, stocks chevauchants ou autres ressources halieutiques exploitées entièrement ou partiellement en haute mer. L'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (UNFSA), entré en vigueur en 2001, devrait être la base juridique retenue pour l'élaboration de mesures de gestion des pêches en haute mer.

Il est encourageant de noter que, dans certaines régions, des mesures efficaces de gestion ont été prises pour réduire les taux d'exploitation et remettre en état les stocks de poissons et les écosystèmes marins surexploités, avec de bons résultats. Par exemple, parmi les stocks de poissons gérés par l'Australie, le nombre de stocks classés comme étant surexploités ou soumis à une surpêche est passé de 24 en 2005 à 18 en 2008; en revanche, le nombre de stocks pleinement exploités ou sous-exploités est passé, lors de la même période, de 19 à 39<sup>5</sup>. Depuis les années 90, la pression exercée par la pêche a fortement baissé sur le plateau de Terre-Neuve et Labrador, le plateau du nord-est des



États-Unis, le plateau du sud de l'Australie et les écosystèmes du Courant de Californie, au point que ces zones se trouvent maintenant au niveau d'exploitation requis pour obtenir de l'écosystème une production maximale équilibrée, pour nombre d'espèces, ou sont même en dessous de ce niveau<sup>6</sup>.

### **Pêches continentales**

Les pêches continentales sont une composante essentielle des moyens d'existence de la population dans de nombreuses régions du monde, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Les pêches continentales fournissent en effet des protéines de haute qualité, des nutriments essentiels et des minéraux souvent difficiles à trouver dans d'autres aliments. Dans les pays en développement, les pêches continentales offrent des avantages économiques et constituent un «filet de sécurité», qui permet d'assurer la continuité de la production vivrière en cas de dysfonctionnement des autres secteurs. Dans les pays développés, et dans un nombre croissant de pays en développement, les pêches continentales sont plus orientées vers les loisirs que vers la production vivrière, et il s'agit là d'une autre façon d'assurer le développement économique et la croissance.

Les informations disponibles sur l'état des ressources et sur les écosystèmes qui les soutiennent sont en général lacunaires. Des divergences de vues sont ainsi apparues quant à l'état réel de nombreuses ressources. Selon certains, le secteur serait dans une situation précaire, compte tenu des utilisations multiples des écosystèmes des eaux intérieures et des menaces qui se font jour. Selon d'autres, le secteur serait en fait en phase de croissance, mais une bonne partie de la production et de la croissance n'a simplement pas été signalée. Selon les statistiques portées à la connaissance de la FAO, la production aurait augmenté de 1,6 million de tonnes entre 2004 et 2008, et la contribution du secteur à la production totale des pêches de capture serait de 10,2 millions de tonnes en 2008, un chiffre record. Pour de plus amples informations sur les tendances des captures des pêches continentales, voir la section «Production mondiale des pêches continentales de capture» (page 18) et l'examen de ces statistiques présenté ci-après.

L'expression «pêches continentales» ne reflète guère la nature extrêmement variée de ce sous-secteur, qui rend très difficile l'évaluation de l'état des ressources des pêches continentales. Les pêches continentales comprennent une large gamme de techniques de pêche, dans toute une série de plans d'eau intérieurs. On pratique les pêches continentales dans des milieux naturels comme les rivières, fleuves, marais, lacs et mers intérieures, mais aussi dans des plans d'eau temporaires comme les plaines inondables et les étangs temporaires, et dans des habitats artificiels et modifiés, tels que les périmètres d'irrigation, rizières, réservoirs et plans d'eau naturels enfermés (comme les bras morts). Les techniques de pêche sont également très variables, allant des petits filets à main utilisés dans les rizières à des chalutiers opérant à une échelle industrielle dans les mers intérieures. Dans les zones rurales reculées, il est difficile de gérer et surveiller les pêches, et de présenter des rapports à ce sujet, si bien que souvent ce travail n'est pas fait.

Les informations disponibles sur les pêches continentales et leurs ressources sont très lacunaires car les pouvoirs publics hésitent à engager des dépenses pour le suivi des pêches continentales, en raison notamment du coût élevé de la collecte des informations. Cette absence d'informations gêne à son tour la formulation de politiques détaillées et appropriées pour ce secteur.

En général, les ressources des pêches continentales sont évaluées séparément par chaque pays, même pour des bassins versants partagés avec des pays limitrophes. Or, la plupart des scientifiques s'occupant des pêches continentales recommandent précisément de prendre le bassin versant comme unité appropriée pour la gestion des pêches et l'évaluation des ressources. Cette recommandation repose sur le fait que les processus biologiques, écologiques et physicochimiques sont interdépendants, au sein d'un même bassin versant, et ont une influence déterminante sur la production halieutique.

Les méthodes de pêche irresponsables peuvent indéniablement avoir une incidence sur l'état des ressources des pêches continentales, mais des facteurs extérieurs ont souvent des retombées encore plus importantes sur l'état des stocks. La perte et la dégradation d'habitats, les prélèvements d'eau, le drainage des terres humides, la construction de barrages, la pollution et l'eutrophisation se combinent souvent, et leurs effets se renforcent mutuellement. Ces facteurs ont entraîné de fortes baisses ou de grands changements dans les pêches continentales. Même si leurs retombées ne déterminent pas toujours une baisse sensible de la production halieutique (notamment lorsqu'on pratique l'empoissonnement), la composition et la valeur des produits de la pêche peuvent s'en trouver modifiées.

Des programmes d'amélioration des pêches continentales ont été lancés dans de nombreux endroits pour remédier aux effets susmentionnés. Une mesure prise couramment pour améliorer les pêches est l'empoissonnement à l'aide de poissons de stade précoce produits en écloséries. La production halieutique peut donc être maintenue, non pas grâce au recrutement naturel, mais du fait de l'introduction de jeunes poissons produits en écloséries. Les informations communiquées sur la contribution des stocks produits en écloséries sont souvent lacunaires, voire absentes, et les évaluations de ressources fondées principalement sur les captures effectuées dans un stock empoissonné pourraient prêter à confusion, en particulier lorsqu'il y a un recrutement naturel important.

On reconnaît de plus en plus la nécessité d'améliorer les statistiques sur les pêches continentales, principalement parce que celles-ci sont une source importante d'aliments et de revenus dans de nombreuses zones rurales des pays en développement. Même dans les zones périurbaines et dans les pays industrialisés, les pêches continentales offrent d'importantes possibilités d'emploi et d'activités rémunératrices, grâce à la pêche de loisir et aux activités liées à l'environnement. Lorsque des analyses approfondies ont été réalisées, elles ont révélé que dans certaines régions les données officielles sur la production des pêches continentales sous-estimaient de 1 000 pour cent la production effective<sup>7</sup>. Des études ciblées sur la production des pêches continentales ont montré que les données officielles sous-estimaient en moyenne la valeur effective de la production d'environ 40 pour cent<sup>8</sup>. Par ailleurs, l'augmentation constante des captures des pêches continentales, que mentionnent plusieurs grands États pêcheurs (Tableau 3), semble assez irréaliste, compte tenu des conditions environnementales des plans d'eau intérieurs. Dans certains cas, ces améliorations peuvent être dues en grande partie à une amélioration des systèmes de collecte des données. Des études ont été réalisées pour examiner les informations existantes et chercher d'éventuelles irrégularités parmi les données communiquées; des méthodes novatrices sont à l'essai<sup>9</sup>, comme l'inclusion d'une question sur les pêches continentales dans les recensements nationaux de l'agriculture.

Le rôle joué par les pêches continentales dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté devrait être mieux pris en compte, à l'heure d'élaborer des politiques et des stratégies de développement et de mise en valeur des pêches. Comme la tendance est de sous-évaluer le rôle des pêches continentales, ces dernières ne bénéficient pas de l'attention voulue dans les programmes nationaux et internationaux. La section «Perspectives» de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010* fait donc une large place aux pêches continentales, afin d'essayer de susciter une meilleure prise de conscience de leur rôle et de leur importance.

### UTILISATION ET TRANSFORMATION DU POISSON

La production halieutique est plutôt diversifiée, qu'il s'agisse de la gamme d'espèces ou bien de la forme que peuvent prendre les produits. Le poisson, denrée hautement périssable, a des exigences spécifiques, notamment en ce qui concerne la capacité de transformation. Les nombreuses options disponibles pour la préparation du poisson permettent une large gamme de présentations, ce qui fait du poisson un aliment très adaptable. Le poisson est généralement distribué sous l'une des formes suivantes: vivant, frais, réfrigéré, congelé, traité thermiquement, fermenté, séché, fumé, salé,



mariné, bouilli, frit, lyophilisé, haché, en poudre ou en conserve, ou bien plusieurs de ces formes sont combinées. Le poisson peut néanmoins être conservé de nombreuses autres façons.

En 2008, près de 81 pour cent (115 millions de tonnes) de la production mondiale de poisson étaient destinés à la consommation humaine, le reste (27 millions de tonnes) étant réservé à des utilisations non alimentaires. Soixante-seize pour cent de la production mondiale de poisson réservée à des utilisations non alimentaires (20,8 millions de tonnes) ont été transformés en farine et en huile de poisson; le reste, soit 6,4 millions de tonnes, a été en grande partie utilisé comme poisson d'aquarium, alevins d'élevage ou appât, ou bien employé à des fins pharmaceutiques, ou encore utilisé directement comme aliment pour les poissons d'élevage, le bétail ou les animaux à fourrure.

En 2008, 39,7 pour cent (56,5 millions de tonnes) de la production mondiale de poisson ont été commercialisés à l'état frais, tandis que 41,2 pour cent de la production de poisson (58,6 millions de tonnes) ont été vendus congelés, fumés ou préparés d'une autre manière pour la consommation humaine directe.

Depuis le milieu des années 90, on a assisté à une augmentation du pourcentage de poisson utilisé pour la consommation humaine directe, au détriment des volumes utilisés pour la production de farine et d'huile de poisson.

Les petits pélagiques, notamment l'anchois du Pérou, sont les principaux groupes d'espèces utilisés pour la réduction; la production de farine ou d'huile de poisson est strictement liée aux captures de ces espèces. Le phénomène El Niño a des effets considérables sur les captures d'anchois du Pérou, qui ont subi de fortes variations au cours des dernières décennies. La production de farine de poisson a atteint son niveau maximal en 1994, quand elle se montait à 30,2 millions de tonnes (équivalent poids vif), et depuis lors, elle a suivi une tendance à la fluctuation. Dans les trois dernières années, les variations de la production ont été minimes (20,8 millions de tonnes en 2008), dans la mesure où les captures d'anchois du Pérou ont été assez stables.

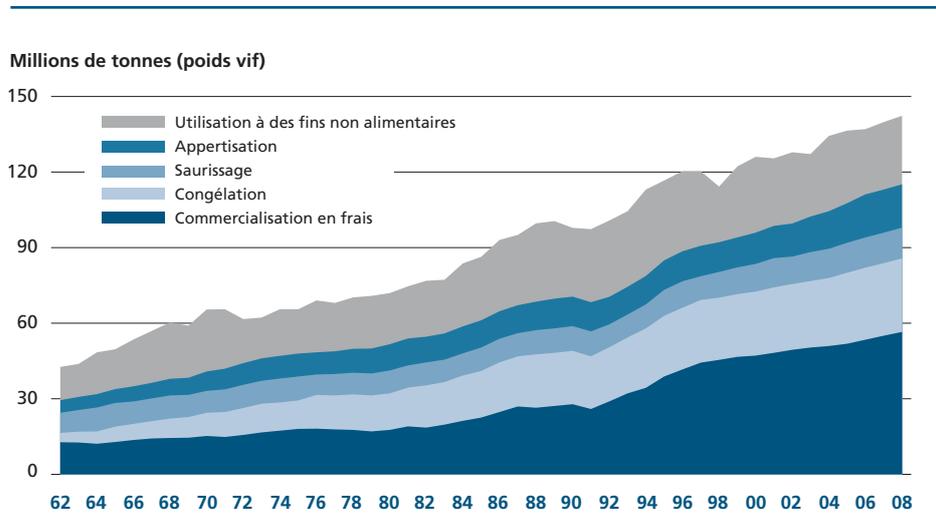
Sur le volume total de poisson destiné à la consommation humaine directe, le principal produit était le poisson vivant ou à l'état frais (49,1 pour cent du total), suivi par le poisson congelé (25,4 pour cent), le poisson préparé ou en conserve (15,0 pour cent) et le poisson fumé (10,6 pour cent). Le volume de poissons vivants ou frais est passé de 45,4 millions de tonnes en 1998 à 56,5 millions de tonnes en 2008 (équivalent poids vif). Le volume de poissons transformés destinés à la consommation humaine a augmenté, passant de 46,7 millions de tonnes en 1998 à 58,6 millions de tonnes en 2008 (équivalent poids vif). La congélation est la principale méthode de transformation du poisson en vue de la consommation humaine; elle représentait 49,8 pour cent du volume total de poissons transformés destinés à la consommation humaine et 20,5 pour cent de la production totale de poissons en 2008 (Figure 20).

Ces données générales cachent des différences marquées. Les modes d'utilisation du poisson, et surtout les méthodes de transformation, peuvent varier d'un continent, d'une région ou d'un pays à l'autre, voire au sein d'un même pays. L'Amérique latine produit le pourcentage le plus élevé de farine de poisson (47 pour cent du total). La proportion de poisson fumé est plus élevée en Afrique (14 pour cent du total) que sur d'autres continents (moyenne mondiale de 8,6 pour cent). En Europe et en Amérique du Nord, plus des deux tiers du poisson destiné à la consommation humaine sont congelés ou mis en conserve.

En Afrique mais aussi en Asie, le poisson vendu vivant ou à l'état frais représente une part importante. Le poisson vivant est particulièrement apprécié en Asie (notamment parmi la population chinoise) et dans des marchés à créneaux d'autres pays, principalement parmi les communautés asiatiques immigrées. Il n'est toutefois pas possible de déterminer, à partir des statistiques disponibles, la quantité exacte de poisson commercialisé vivant. Le poisson vivant se vend cher, mais il est difficile à commercialiser et à transporter. Il est souvent soumis à des réglementations sanitaires et à des normes de qualité strictes. Dans certaines régions de l'Asie du Sud-Est, notamment en Chine, la commercialisation et le commerce ne sont pas

Figure 20

Utilisation de la production halieutique mondiale (en volume), 1962-2008



réglementés officiellement, mais suivent la tradition. Sur des marchés comme celui de l'UE, le poisson vivant doit se conformer à certaines exigences, notamment en ce qui concerne le bien-être des animaux lors du transport. Ces dernières années, la commercialisation de poissons vivants s'est développée en raison des évolutions technologiques, de l'amélioration de la logistique et de la hausse de la demande. Une filière élaborée de manutention, transport, distribution, étalage et conservation a été mise au point pour appuyer la commercialisation de poissons vivants. Les nouveaux systèmes technologiques comprennent des réservoirs et conteneurs spécialement conçus ou modifiés, ainsi que des camions et autres véhicules de transport équipés de systèmes d'aération ou d'oxygénation permettant de garder le poisson en vie pendant le transport, la conservation et l'étalage. Des innovations de premier plan dans les domaines de la réfrigération, de la fabrication de glace et du transport permettent aussi de distribuer plus de poisson à l'état frais.

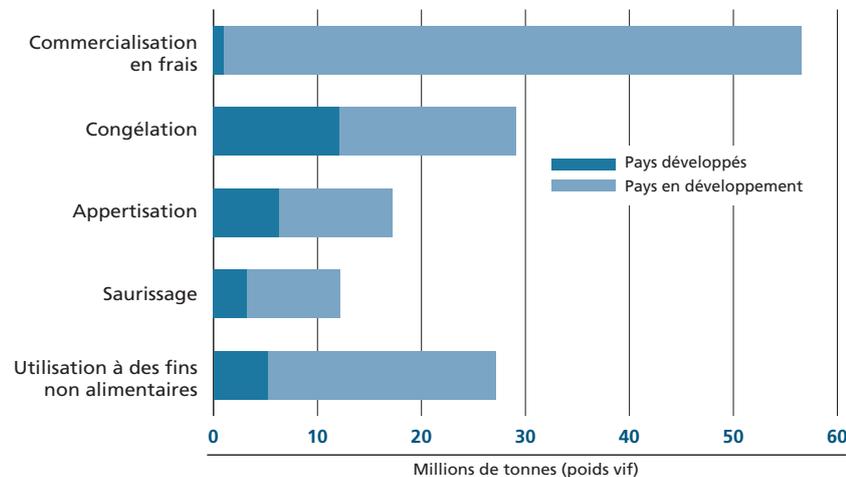
Malgré les évolutions et les innovations technologiques, de nombreux pays, notamment les pays en développement, manquent d'infrastructures adéquates, y compris des centres de débarquement respectant les règles d'hygiène, des réseaux d'alimentation en électricité, de l'eau potable, des routes, des chaînes d'approvisionnement suffisamment longues et des services comme la fabrication et la fourniture de glace, les chambres froides et les moyens de transport réfrigérés. Du fait de ces carences et des températures tropicales, le pourcentage de pertes après capture et de détérioration de la qualité des produits est élevé, avec les risques que cela comporte pour la santé du consommateur. Les infrastructures et les installations commerciales sont souvent limitées, ce qui complique encore la commercialisation des biens périssables. Dans les pays en développement, le poisson est donc principalement commercialisé vivant ou à l'état frais (60,0 pour cent du poisson destiné à la consommation humaine en 2008), ou alors après traitement par séchage, fumage ou fermentation (9,8 pour cent du total en 2008), en raison des carences évoquées plus haut mais aussi des habitudes solidement ancrées des consommateurs. Au cours des dernières années, la part des produits congelés a néanmoins augmenté dans les pays en développement (18,4 pour cent en 2008, contre 7,7 pour cent en 1998), tout comme la part des produits préparés ou en conserve (11,8 pour cent en 2008, contre 7,8 pour cent en 1998) (Figure 21).

Dans les pays développés, le poisson vendu au détail est en grande partie congelé, préparé ou mis en conserve. La part du poisson congelé a augmenté dans les quatre dernières décennies, pour s'établir à 43,5 pour cent du total en 2008. Dans de



Figure 21

Utilisation de la production halieutique mondiale (en volume), 2008



nombreux pays développés, les transformateurs voient leur marge se rétrécir, en raison de la concurrence accrue avec des pays où la transformation du poisson coûte moins cher. Les transformateurs qui ne peuvent pas s'appuyer sur des marques reconnues rencontrent également des problèmes croissants liés à la pénurie de matières premières locales, et sont contraints d'importer du poisson pour leurs activités de transformation. Les transformateurs de produits traditionnels, notamment de produits en conserve, ont perdu des parts de marché, au profit des fournisseurs de produits frais et congelés, du fait de l'évolution à long terme des préférences des consommateurs, ainsi que des changements survenus dans le domaine de la transformation et dans le secteur des pêches en général.

Le secteur des pêches est par nature dynamique, et au cours des deux dernières décennies, l'utilisation et la transformation du poisson se sont nettement diversifiées, en privilégiant notamment les produits frais et transformés à haute valeur marchande, en raison de l'évolution du goût des consommateurs et des progrès réalisés au niveau de la technologie, du conditionnement, de la logistique et des transports. La transformation devient plus intensive, concentrée géographiquement et intégrée verticalement, et elle est mieux reliée aux circuits d'approvisionnement mondiaux. Ces changements reflètent la mondialisation croissante de la chaîne de valeur des pêches et la croissance des circuits internationaux de distribution, contrôlés par de grosses chaînes de vente au détail. De plus en plus de producteurs des pays en développement ont des liens avec des sociétés installées à l'étranger et travaillent sous leur coordination. La transformation est de plus en plus externalisée, au niveau régional et mondial, en fonction de l'espèce, de la forme que prend le produit, ainsi que du coût de la main-d'œuvre et des transports. Par exemple, les poissons entiers provenant des marchés européens et nord-américains sont envoyés en Asie (notamment en Chine, mais aussi en Inde et au Viet Nam) pour le filetage et le conditionnement, puis sont réimportés. En Europe, les produits fumés et marinés, pour lesquels la considération essentielle est la durée de conservation et les délais de transport, sont transformés en Europe centrale et orientale, notamment en Pologne et dans les pays baltes. Une externalisation plus poussée de la production vers les pays en développement est freinée spécifiquement par des exigences sanitaires et hygiéniques difficiles à respecter. Simultanément, on assiste à une intégration plus étroite entre les transformateurs et les producteurs, notamment pour les poissons de fond; de grands transformateurs d'Asie comptent en effet partiellement sur les captures de leurs propres flottes de pêche, comme matière

première. En aquaculture, les grands producteurs de saumons, silures et crevettes d'élevage ont créé des installations modernes et centralisées de transformation pour améliorer la gamme de produits, obtenir de meilleurs rendements et répondre à l'évolution des exigences des pays importateurs, en matière de qualité et de sécurité sanitaire des produits.

L'amélioration des technologies de transformation permet d'obtenir de meilleurs rendements et de maximiser les gains à partir des matières disponibles, en produisant du poisson destiné à la consommation humaine, mais aussi de la farine et de l'huile de poisson. Dans les pays développés, les innovations visant à valoriser la production sont en grande partie concentrées sur la production d'aliments plus faciles à utiliser et sur l'élargissement de la gamme de produits à haute valeur ajoutée, se présentant principalement sous la forme de produits frais, congelés, panés, fumés ou mis en conserve. Il faut disposer pour cela de méthodes et d'équipements de pointe, et donc avoir accès à des capitaux. Les produits obtenus sont commercialisés sous la forme de repas prêts à être consommés et/ou de portions, de qualité uniforme. Dans les pays en développement, on continue d'utiliser des méthodes moins avancées de transformation, comme le filetage, le salage, la mise en conserve, le séchage et la fermentation, en mettant à profit la main-d'œuvre à bon marché. Ces méthodes traditionnelles de transformation du poisson, à forte intensité de main-d'œuvre, servent à appuyer les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes vivant dans les zones côtières de nombreux pays en développement. Elles resteront donc probablement une composante importante des économies rurales structurées pour encourager le développement rural et lutter contre la pauvreté. Cependant, la transformation du poisson évolue dans de nombreux pays en développement, la tendance étant de transformer davantage les produits. La transformation peut prendre la forme d'une simple éviscération, d'un étêtage ou de la présentation en tranches, mais des méthodes plus avancées de valorisation peuvent aussi être appliquées, comme le panage, la cuisson ou la surgélation individuelle, selon les produits et leur valeur marchande. Certaines de ces évolutions sont dictées par la demande du secteur national de vente au détail ou par un changement d'espèces d'élevage.

L'amélioration des technologies de transformation joue également un rôle important dans l'utilisation des déchets de poisson provenant du secteur de transformation. La chitine et le chitosane, dérivés de la carapace des crevettes et des crabes, ont diverses utilisations: traitement de l'eau, cosmétiques, articles de toilette, aliments et boissons, produits agrochimiques et pharmaceutiques. La peau du poisson est utilisée pour produire de la gélatine ou pour faire du cuir, qui sera employé pour fabriquer des vêtements, chaussures, sacs à main, portefeuilles, ceintures ou autres articles. Les grands poissons sont les mieux adaptés à la production de cuir, compte tenu de la taille de leur peau. On produit couramment du cuir à partir des espèces suivantes: requin, saumon, lingue, morue, myxine, tilapia, perche du Nil, carpe et bar. Le cartilage des requins est utilisé dans de nombreuses préparations pharmaceutiques et réduit en poudre, crèmes et capsules, de même que d'autres parties des requins comme les ovaires, la cervelle, la peau et l'estomac. Le collagène de poisson est utilisé dans l'industrie pharmaceutique, tout comme les caroténoïdes et les astaxanthines qui peuvent être extraits de déchets de crustacés. Le poisson ensilé et les hydrolysats de protéines de poisson, obtenus des viscères des poissons, sont utilisés pour la production d'aliments pour animaux familiers ou pour poissons. Un certain nombre de molécules anti-cancer ont été découvertes lors de recherches sur les éponges marines, les bryozoaires et les cnidaires. Toutefois, par souci de durabilité, ces molécules n'ont pas été extraites directement de ces organismes marins, mais produites par synthèse. Une autre piste suivie par la recherche est la possibilité d'élever certains types d'éponges. En outre, les dents de requins sont utilisées pour la fabrication d'objets d'artisanat, tandis que les coquilles des pétoncles et des moules peuvent être employées pour la fabrication d'objets d'artisanat, de bijoux et de boutons. Du carbonate de calcium à usage industriel peut être extrait des coquilles des moules. Dans certains pays, les



coquilles des huîtres sont utilisées comme matériau pour la construction de bâtiments et la production de chaux vive (oxyde de calcium). Des petites arêtes de poisson, contenant un minimum de viande, sont également consommées comme collation dans certains pays d'Asie. Des procédures sont actuellement élaborées pour la préparation industrielle de biocarburant à partir de déchets de poisson et d'algues.

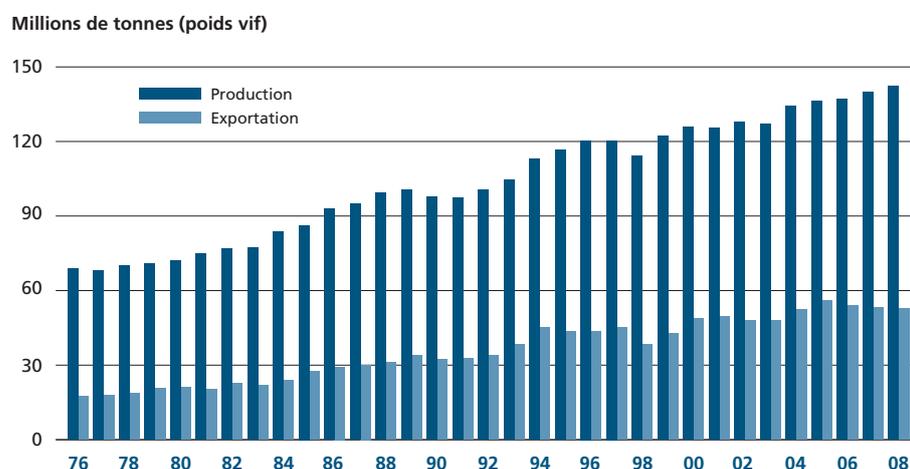
### LE COMMERCE DU POISSON ET LES PRODUITS

Le poisson et les autres produits de la pêche donnent lieu à des échanges commerciaux intenses, établis depuis longtemps. Au cours de la période 1976-2008, le commerce du poisson a connu une croissance marquée, avec un taux annuel de 8,3 pour cent, exprimé en valeur. Cette augmentation a été confortée par l'évolution structurelle du secteur des pêches, et notamment la mondialisation croissante de la chaîne de valeur des pêches et de l'aquaculture, mais aussi par l'externalisation de la transformation dans des pays présentant des coûts salariaux et de production relativement faibles leur conférant un avantage concurrentiel. Parallèlement, sous l'effet conjugué de la consommation accrue de produits de la pêche, des politiques de libéralisation du commerce, de la mondialisation des systèmes alimentaires et des innovations technologiques, le commerce international du poisson a poursuivi son expansion. À ces facteurs s'ajoutent les améliorations apportées à la transformation, au conditionnement et au transport, ainsi que l'évolution des méthodes de distribution et de commercialisation, qui ont considérablement modifié la manière dont les produits de la pêche sont préparés, commercialisés et proposés aux consommateurs. Tous ces facteurs ont facilité et amplifié le déplacement relatif de la production de la consommation locale vers les marchés internationaux. La part de la production (calculée en équivalent poids vif) livrée au commerce international sous forme de produits d'alimentation humaine et animale est passée de 25 pour cent en 1976 à 39 pour cent en 2008 (Figure 22), ce qui illustre bien la façon dont ce secteur a poursuivi son mouvement d'ouverture et d'intégration au commerce international.

Jusqu'en 2008, l'augmentation des exportations de poisson a coïncidé avec une expansion impressionnante des échanges commerciaux à l'échelle mondiale. La base de données statistiques du commerce international de marchandises des Nations Unies indique que les exportations, exprimées en valeur réelle, ont augmenté de 27 pour cent entre 2006 et 2008, soit nettement plus que le taux de croissance annuel moyen de 11 pour cent enregistré durant la période 1998-2008. Cette augmentation s'explique notamment par l'incidence des fluctuations de cours et de taux de change sur les flux commerciaux, liées en particulier à la faiblesse du dollar des États-Unis – devise dans

Figure 22

#### Production halieutique mondiale et quantités destinées à l'exportation



laquelle sont libellés les prix d'un grand nombre de produits – ainsi qu'à l'appréciation marquée de plusieurs devises, en particulier européennes, par rapport au dollar des États-Unis.

Le commerce du poisson et d'autres produits de la pêche intéresse un vaste éventail de produits et d'acteurs. En 2008, 197 pays ont déclaré exporter du poisson et d'autres produits de la pêche. Le rôle du commerce de poisson, qui varie d'un pays à l'autre, revêt une grande importance pour de nombreuses économies, notamment dans les pays en développement. Ce commerce constitue une source importante de devises, et le secteur des pêches joue un rôle clé en matière d'emploi, de création de revenus et de sécurité alimentaire. En 2008, le commerce du poisson et d'autres produits de la pêche a représenté environ 10 pour cent du montant total des exportations de produits agricoles (à l'exclusion des produits forestiers) et 1 pour cent du commerce mondial de marchandises, exprimé en valeur.

En 2008, les exportations de poissons et d'autres produits de la pêche ont atteint une valeur record de 102,0 milliards de dollars EU, soit 9 pour cent de plus qu'en 2007, ce qui représente un quasi-doublement comparé aux 51,5 milliards de dollars EU enregistrés en 1998. Exprimées en valeur réelle (avec ajustement en fonction de l'inflation), les exportations de poisson ont augmenté de 11 pour cent durant la période 2006-2008, de 50 pour cent entre 1998 et 2008, et de 76 pour cent entre 1988 et 2008. Exprimées en volume (équivalent poids vif), les exportations ont atteint leur niveau maximal en 2005, avec 56 millions de tonnes, soit une augmentation de 28 pour cent par rapport à 1995 et de 104 pour cent par rapport à 1985. Au cours des années suivantes, les volumes exportés ont fléchi, pour se fixer à 55 millions de tonnes en 2008. Ce fléchissement s'explique principalement par une chute de la production et du commerce de farine de poisson (avec une diminution de 10 pour cent durant la période 2005-2008), mais aussi par les premiers signes de contraction de la demande et, par voie de conséquence, des échanges commerciaux, du fait de la crise des prix alimentaires, qui a entamé la confiance des consommateurs sur les principaux marchés.

Entre la fin de 2006 et le milieu de 2008, les cours internationaux des produits agricoles, et notamment des aliments de base, se sont hissés à des niveaux records, en valeur nominale. Cette croissance s'explique par toute une série de facteurs influant sur le long terme comme sur le court terme, notamment le resserrement des approvisionnements intérieurs et l'effet combiné, sur les marchés mondiaux, des fluctuations des taux de change, de la hausse des cours du pétrole brut et du renchérissement du fret. Cette spirale des prix a affecté de larges couches de population, et plus particulièrement les classes pauvres d'un grand nombre de pays en développement. Les prix du poisson et d'autres produits de la pêche ont également subi les répercussions de la flambée des prix des aliments, qui ont connu une augmentation généralisée. C'est ainsi que l'indice FAO des prix du poisson (pour plus de détails, se reporter à l'Encadré 2) fait état d'une augmentation allant de 93,6 en février 2007 à 128,0 en septembre 2008. Il s'agit de la valeur la plus élevée jamais atteinte durant la période couverte par l'indice, à savoir de 1994 à ce jour, en prenant comme référence 1998-2005 = 100. À signaler que les cours des espèces provenant des pêches de capture ont augmenté davantage que ceux des espèces d'élevage (soit 137,7 contre 117,7 en septembre 2008, en prenant comme référence 2005 = 100), les cours élevés de l'énergie ayant un effet plus marqué sur les opérations des flottes de pêche que sur l'exploitation des parcs d'élevage. Cependant, l'aquaculture a elle-même pâti des coûts plus élevés, notamment du renchérissement des produits d'alimentation animale.

C'est à la fin de l'année 2007 que s'est déclenchée une crise financière d'envergure mondiale. Cette crise devait dégénérer en récession économique généralisée en septembre 2008, et représenter le défi financier et économique le plus considérable depuis la seconde guerre mondiale, entraînant notamment une chute spectaculaire des prix des denrées alimentaires. L'indice FAO des prix du poisson a alors enregistré une chute brutale, tombant de 128,0 en septembre 2008 à 112,6 en mars 2009, pour se ressaisir ensuite et atteindre 119,5 en novembre 2009. On peut dire que pratiquement aucun pays n'a échappé à l'impact de cette crise, dont les effets n'ont cessé de se



propager et se feront probablement sentir jusqu'à la fin de 2011. En 2009, le produit intérieur brut (PIB) mondial a baissé de 2,2 pour cent, parallèlement à une contraction sévère des échanges commerciaux, avec comme conséquence une chute de 14,4 pour cent des échanges mondiaux de marchandises au cours de la même année. Selon les estimations préliminaires, le commerce du poisson et d'autres produits de la pêche a baissé de 7 pour cent en 2009 par rapport à 2008.

## Encadré 2

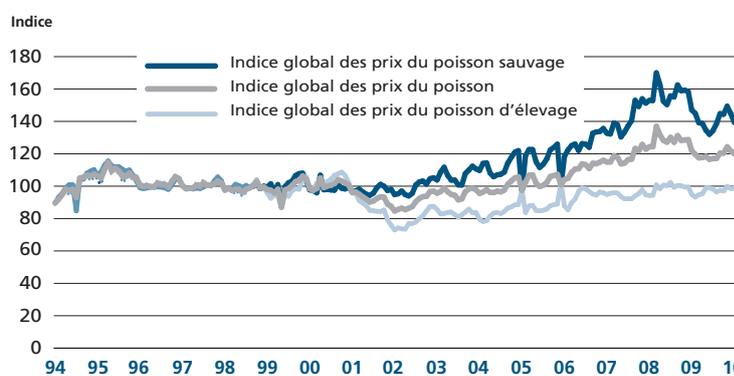
### L'indice FAO des prix du poisson

Depuis que l'indice FAO des prix du poisson a été mis au point et qu'il est régulièrement publié dans *Perspectives de l'alimentation*<sup>1</sup> – une publication de l'Organisation –, le poisson est couvert pour la première fois au même titre que l'ensemble des produits alimentaires d'origine terrestre.

La FAO publiait des indices de prix relatifs à des produits de base alimentaires non halieutiques, tels que blé, maïs, riz, autres céréales, bétail, produits laitiers, volaille et porc, depuis déjà de nombreuses années. Mais avec l'apparition d'un indice similaire qui englobe le poisson, les décideurs du monde entier ont désormais accès à un outil supplémentaire de planification et de gestion de l'approvisionnement en nourriture, à l'heure actuelle et pour l'avenir. Plus spécifiquement, l'indice FAO des prix du poisson constitue un nouvel instrument d'analyse de la production mondiale de produits alimentaires issus de la pêche de capture et de l'aquaculture, et provenant de différents groupes d'espèces et régions du globe. Il est le fruit d'une collaboration entre la FAO, l'Université de Stavanger (Norvège) et l'Université catholique pontificale du Pérou, avec l'appui du Conseil norvégien des produits de la mer, qui a fourni des données.

L'indice FAO des prix du poisson a été publié pour la première fois en 1994 (voir figure); dans sa version actuelle, il prend en compte environ 57 pour cent de l'ensemble des poissons faisant l'objet d'échanges internationaux. Compte tenu de l'interaction des marchés et des effets de substitution qui existent entre les poissons exportés et les autres, on peut penser que l'indice fournira des orientations sur l'évolution des prix des poissons et aussi sur les marchés nationaux pour ce qui est de nombreux produits halieutiques non exportés. Des indices sous-jacents spécifiques sont calculés pour les principaux produits de base, ainsi que pour les pêches de capture et pour l'aquaculture.

Évolution de l'indice FAO des prix du poisson et des indices qui le composent



Note: 1998-2000 = 100.

Il semble que la phase la plus aiguë de la crise financière mondiale soit à présent passée, et on assiste à une reprise des taux de croissance du PIB, mais les perspectives demeurent incertaines pour l'économie mondiale, dont le redressement reste lent et fragile. Si on en croit le rapport 2010 de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales<sup>10</sup>, l'économie devrait se redresser et le PIB augmenter de 2,7 pour cent en 2010 et de 3,2 pour cent en 2011. Quant au volume du commerce

Le principal objectif de l'indice FAO des prix du poisson est la mise en évidence des tendances à long terme de l'évolution des prix, qui sont fonction des variations de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux des produits halieutiques. Dans cette optique, l'indice est calculé à partir de données provenant des principaux pays importateurs; il est facile d'obtenir de telles données, leur qualité est fiable et elles sont actualisées assez souvent. Il en résulte que, théoriquement, le poisson non exporté (par exemple, une proportion considérable de la production de l'aquaculture en eau douce d'Asie est destinée aux marchés intérieurs) n'est pas pris en compte. Cependant, en réalité, il existe à l'évidence des interactions entre les produits commercialisés sur les marchés internationaux et les autres produits, du fait que les consommateurs effectuent des choix entre différentes sources de protéines, sur la base de la disponibilité, du prix, de la qualité, de l'origine, etc., dans le cadre d'une concurrence entre produits commercialisés localement et produits importés. Ainsi, l'indice est pertinent tant pour les produits destinés aux marchés intérieurs que pour les produits exportés.

La base de calcul de l'indice est la moyenne géométrique des indices de Laspeyres et de Paasche, qu'il est convenu d'appeler l'indice de Fisher. La période de référence est 1998–2000, et les valeurs utilisées sont les quantités et les prix nominaux à l'importation (valeurs unitaires) pour un certain nombre de groupes d'espèces, convertis en dollars EU. Les variations de l'indice sont dues à l'évolution des prix effectifs (liée aux tendances des marchés et aux fluctuations saisonnières), ainsi qu'à divers effets imputables aux éléments constitutifs de l'indice.

L'indice FAO des prix du poisson contribuera à la progression des travaux entrepris conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques et la FAO en ce qui concerne l'anticipation de l'offre et de la demande de produits alimentaires (système Aglink-CO.SI.MO.) et l'inclusion prévue du poisson dans leur publication commune, *Perspectives agricoles*. De plus, le rôle croissant de l'aquaculture et les interactions entre les espèces se prêtant à l'élevage et les autres, mais aussi avec d'autres secteurs de la production alimentaire, soulignent encore l'utilité d'un indice pour effectuer des comparaisons et des prévisions. L'indice FAO des prix du poisson permettra par ailleurs de faciliter l'étude des relations entre farine de poisson et huile de poisson et d'autres produits non halieutiques.

Un aspect intéressant mis en évidence par l'indice FAO des prix du poisson est l'apparition d'une divergence entre l'évolution des prix du poisson sauvage et celle des prix du poisson d'élevage depuis environ 2000. Les principales causes de ce phénomène semblent être les caractéristiques de l'offre et les structures de coût respectives. L'aquaculture a tiré un meilleur parti des réductions de coûts résultant de gains de productivité et d'économies d'échelle, alors que les pêches de capture ont pâti à différentes reprises de la hausse des coûts de l'énergie.

<sup>1</sup> Perspectives de l'alimentation peut être consulté sur: [www.fao.org/giews/french/fo/index.htm](http://www.fao.org/giews/french/fo/index.htm).



Tableau 11  
Dix principaux exportateurs et importateurs de poissons et produits de la pêche

	1998	2008	TCM
	(Milliards de \$EU)		(Pourcentage)
<b>EXPORTATEURS</b>			
Chine	2 656	10 114	14,3
Norvège	3 661	6 937	6,6
Thaïlande	4 031	6 532	4,9
Danemark	2 898	4 601	4,7
Viet Nam	821	4 550	18,7
États-Unis d'Amérique	2 400	4 463	6,4
Chili	1 598	3 931	9,4
Canada	2 266	3 706	5,0
Espagne	1 529	3 465	8,5
Pays-Bas	1 365	3 394	9,5
<b>TOTAL PARTIEL, DIX PRINCIPAUX EXPORTATEURS</b>	<b>23 225</b>	<b>51 695</b>	<b>8,3</b>
<b>TOTAL, RESTE DU MONDE</b>	<b>28 226</b>	<b>50 289</b>	<b>5,9</b>
<b>TOTAL, ENSEMBLE DU MONDE</b>	<b>51 451</b>	<b>101 983</b>	<b>7,1</b>
<b>IMPORTATEURS</b>			
Japon	12 827	14 947	1,5
États-Unis d'Amérique	8 576	14 135	5,1
Espagne	3 546	7 101	7,2
France	3 505	5 836	5,2
Italie	2 809	5 453	6,9
Chine	991	5 143	17,9
Allemagne	2 624	4 502	5,5
Royaume-Uni	2 384	4 220	5,9
Danemark	1 704	3 111	6,2
République de Corée	569	2 928	17,8
<b>TOTAL PARTIEL, DIX PRINCIPAUX EXPORTATEURS</b>	<b>39 534</b>	<b>67 377</b>	<b>5,5</b>
<b>TOTAL, RESTE DU MONDE</b>	<b>15 517</b>	<b>39 750</b>	<b>9,9</b>
<b>TOTAL, ENSEMBLE DU MONDE</b>	<b>55 051</b>	<b>107 128</b>	<b>6,9</b>

Note: TCM = taux de croissance annuel moyen sur la période 1998–2008.

mondial, il devrait progresser de 4,3 pour cent en 2010 et de 6,2 pour cent en 2011. Selon les données disponibles pour les premiers mois de 2010, les signes avant-coureurs d'une reprise du commerce du poisson sont perceptibles dans de nombreux pays, et les indicateurs concernant le long terme restent positifs, avec une part accrue de la production halieutique et aquacole orientée vers les marchés internationaux.

Le Tableau 11 donne la liste des dix principaux pays exportateurs et importateurs de poisson et d'autres produits de la pêche en 1998 et 2008, avec en tête des pays exportateurs la Chine, la Norvège et la Thaïlande. Depuis 2002, la Chine est largement le premier exportateur, avec une part avoisinant 10 pour cent des exportations mondiales de poisson et d'autres produits de la pêche en 2008 pour une valeur de 10,1 milliards de dollars EU, et une nouvelle augmentation portant ce montant à 10,3 milliards de dollars EU en 2009. Depuis les années 90, les exportations chinoises de poisson ont connu une expansion considérable – même si elles ne représentent aujourd'hui que 1 pour cent des exportations totales de marchandises du pays – et elles comportent une part croissante de matières premières importées puis réexpédiées après transformation. Parallèlement, les importations chinoises de poisson ont elles aussi connu une augmentation marquée, passant de 1 milliard de dollars EU en 1998 à 5,1 milliards de dollars EU en 2008, année où la Chine s'est classée au sixième rang parmi les pays importateurs. Notons toutefois que ces importations ont baissé de

3 pour cent en 2009, pour s'établir à 5,0 milliards de dollars EU. À l'exception de 2009, l'accroissement des importations illustre l'abaissement des droits de douane qui a suivi l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la fin de 2001, mais aussi l'intensification des importations de matières premières destinées à la transformation, de même que la consommation intérieure croissante d'espèces à valeur élevée non disponibles localement.

Le Viet Nam a également enregistré une augmentation marquée de ses exportations de poisson et d'autres produits de la pêche, pour un montant qui est passé de 0,8 milliard de dollars EU en 1998 à 4,6 milliards de dollars EU en 2008, année où le Viet Nam s'est classé cinquième pays exportateur au monde. Cette progression des exportations est liée à l'industrie de l'aquaculture florissante, notamment en ce qui concerne la production de *Pangasius* ainsi que de crevettes et de bouquets.

Outre la Chine, la Thaïlande et le Viet Nam, de nombreux autres pays en développement jouent un rôle clé dans les pêches à l'échelle mondiale. C'est ainsi qu'en 2008 les pays en développement ont compté pour 80 pour cent dans la production mondiale de poisson et d'autres produits de la pêche. Exprimées en valeur, leurs exportations ont représenté 50 pour cent des exportations mondiales de poisson et d'autres produits de la pêche (50,8 milliards de dollars EU) et 61 pour cent des exportations mondiales exprimées en volume (33,8 millions de tonnes en équivalent poids vif). La farine de poisson forme une part importante de leurs exportations (36 pour cent en volume, mais seulement 5 pour cent en valeur pour l'année 2008). Les pays en développement détiennent un segment important du marché mondial des exportations de poisson non destiné à la consommation humaine (75 pour cent du volume en 2008); ils ont toutefois augmenté considérablement leur part du volume mondial d'exportations de poisson destiné à la consommation humaine, portant cette part de 46 pour cent en 1998 à 55 pour cent en 2008.

L'industrie de la pêche des pays en développement est étroitement tributaire des pays développés, non seulement pour les débouchés qu'ils offrent à leurs exportations, mais aussi comme fournisseurs de produits d'importation destinés à la consommation locale – principalement sous forme de petites espèces pélagiques à faible prix, mais aussi d'espèces à valeur élevée pour les économies émergentes –, ou dirigés vers leurs industries de transformation. Ainsi, en 2008, les exportations de poisson provenant des pays en développement ont été dirigées, pour 75 pour cent de leur valeur, vers des pays développés. Une part croissante de ces exportations était composée de produits résultant de la transformation de poisson non traité importé comme matière première et réexporté. En 2008, 40 pour cent des importations de poisson et d'autres produits de la pêche des pays en développement, exprimées en valeur, avaient pour origine des pays développés.

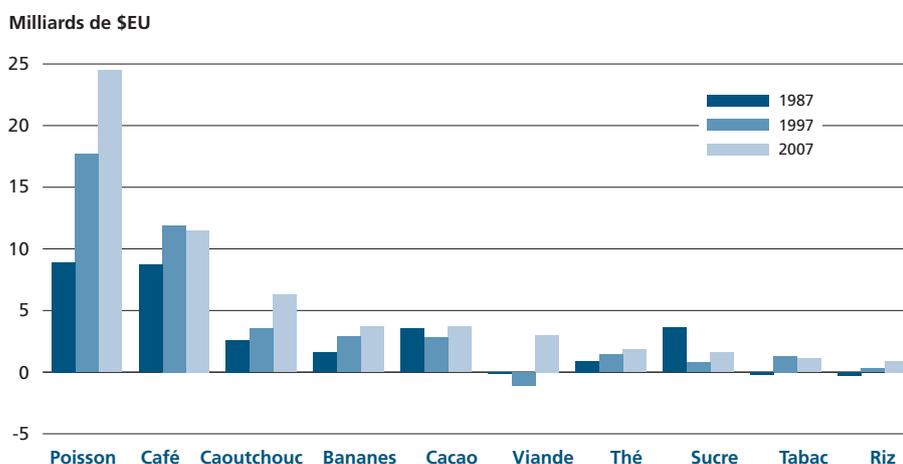
Les exportations nettes de poisson et d'autres produits de la pêche (à savoir la valeur totale des exportations moins la valeur totale des importations de poisson) revêtent une importance particulière pour les pays en développement, car leur montant dépasse celui de nombreuses autres denrées agricoles telles que le riz, la viande, le sucre, le café et le tabac (Figure 23). Ces exportations nettes ont considérablement augmenté au cours des dernières décennies, passant de 2,9 milliards de dollars EU en 1978 à 9,8 milliards de dollars EU en 1988, pour atteindre 17,4 milliards de dollars EU en 1998 et 27,2 milliards de dollars EU en 2008. Les pays à faible revenu et à déficit vivrier jouent un rôle actif et de plus en plus important dans le commerce du poisson et d'autres produits de la pêche. En 2008, leur revenu net d'exportation était de 11,5 milliards de dollars EU, et leurs exportations de poisson leur ont rapporté 19,8 milliards.

Les importations mondiales de poisson et d'autres produits de la pêche ont atteint un nouveau record en 2008, soit 107,1 milliards de dollars EU – une augmentation de 9 pour cent sur l'année précédente et de 95 pour cent par rapport à 1998. Les données préliminaires concernant l'année 2009 indiquent une réduction de 7 pour cent par suite de la récession économique et de la contraction de la demande dans d'importants pays importateurs. Précisons que le Japon, les États-Unis



Figure 23

## Exportations nettes de divers produits agricoles par pays en développement



d'Amérique et l'UE, qui représentent les principaux marchés, ont totalisé près de 69 pour cent des achats en 2008. Le Japon est le premier pays importateur à l'échelle mondiale de poisson et d'autres produits de la pêche, avec des importations d'une valeur de 14,9 milliards de dollars EU en 2008, soit une croissance de 13 pour cent par rapport à 2007; en revanche, en 2009, ses importations ont baissé de 8 pour cent. L'UE, pour sa part, est de très loin le premier marché d'importation de poisson et d'autres produits de la pêche. Cependant, il s'agit d'un marché extrêmement hétérogène, présentant des conditions très différentes d'un pays à l'autre. En 2008, les importations de l'UE ont atteint 44,7 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 7 pour cent par rapport à 2007, et elles ont représenté une part de 42 pour cent du total des importations mondiales. Toutefois, si on exclut le commerce intrarégional entre pays membres de l'UE, cette dernière aura importé pour 23,9 milliards de dollars EU auprès de fournisseurs non membres de l'UE. Elle n'en reste pas moins le principal marché au monde, avec près de 28 pour cent de la valeur des importations mondiales, encore une fois à l'exclusion du commerce intra-européen. Les chiffres concernant 2009 indiquent une baisse des importations de l'UE, se chiffrant à 7 pour cent en valeur.

À l'heure actuelle, l'ensemble des pays développés comptent pour 78 pour cent dans la valeur totale des importations de poisson et d'autres produits de la pêche. Exprimée en volume (équivalent poids vif), leur part est nettement moindre, se fixant à 58 pour cent, ce qui traduit la valeur unitaire plus élevée des produits importés par les pays développés. Compte tenu de la stagnation de la production de leurs pêcheries, les pays développés sont tributaires des importations et/ou de l'aquaculture pour couvrir leurs besoins croissants en poisson de consommation et en autres produits de la pêche. C'est peut-être ce qui explique, entre autres, la faiblesse relative des droits de douane imposés à l'importation de poisson dans les pays développés, avec toutefois quelques exceptions pour certains produits à valeur ajoutée. Il s'ensuit qu'au cours des dernières décennies les pays en développement ont pu fournir des quantités croissantes de produits de la pêche aux pays développés sans se heurter à des droits de douane prohibitifs. En 2008, près de 50 pour cent de la valeur des importations des pays développés provenaient des pays en développement. Aujourd'hui, les principaux obstacles que doivent surmonter les pays en développement pour accroître leurs exportations – hormis la disponibilité des produits – sont constitués par les normes sévères de qualité ainsi que les normes régissant la sécurité sanitaire des produits. À noter aussi que les pays importateurs

exigent que les procédés de fabrication et les produits offerts répondent aux normes internationales de santé animale et de protection de l'environnement, de même qu'aux normes de responsabilité sociale. En outre, du fait de la puissance sans cesse grandissante des grandes chaînes de distribution au détail et des chaînes de restaurants, le pouvoir de négociation tend à se déplacer vers les étapes ultimes de la chaîne de production de valeur. Les détaillants imposent de plus en plus aux exportations en provenance des pays en développement des normes privées ou des étiquettes répondant aux exigences du marché. Tous ces facteurs tendent à rendre plus difficile la pénétration, par les petits exploitants du secteur, des marchés et des canaux de distribution à l'échelle internationale.

Les cartes de la Figure 24 présentent une synthèse par continent des flux commerciaux de poisson et d'autres produits de la pêche en provenance des pays en développement, pour la période 2006-2008. Il convient de souligner que le tableau d'ensemble présenté par ces cartes n'est pas exhaustif car on ne dispose pas de données pour tous les pays, en particulier pour plusieurs pays d'Afrique. Cependant, les données disponibles sont suffisantes pour dégager des tendances générales. Ainsi, la région Amérique latine et Caraïbes maintient solidement son solde positif à l'exportation de produits de la pêche, tout comme l'Océanie et les pays en développement de l'Asie. Si on se fonde sur les résultats exprimés en valeur, l'Afrique est un exportateur net depuis 1985, mais si c'est le volume que l'on prend en considération, le continent africain est alors un importateur net; cela est dû à la valeur unitaire plus faible de ses importations, principalement constituées de petites espèces pélagiques. Quant à l'Europe et à l'Amérique du Nord, elles présentent un déficit du commerce des produits de la pêche (Figure 25).

Au cours des dernières décennies, on a vu s'intensifier le commerce régional des produits de la pêche. Ainsi, la plupart des pays développés échangent davantage avec d'autres pays développés. En 2008, près de 85 pour cent des exportations de produits de la pêche, exprimées en valeur, en provenance de pays développés, étaient destinés à d'autres pays développés, et près de 50 pour cent des importations de produits de la pêche des pays développés ont trouvé leur source dans d'autres pays développés. En revanche, le commerce de produits de la pêche entre pays en développement ne porte que sur 25 pour cent de la valeur de leurs exportations. Il est probable qu'au fil du temps le commerce du poisson et d'autres produits de la pêche entre pays en développement s'intensifiera, en raison de l'expansion des classes moyennes dans les économies émergentes, de la libéralisation progressive du commerce et de l'abaissement des barrières tarifaires jusqu'ici élevées, suite à l'élargissement de la composition de l'OMC et à l'entrée en vigueur d'un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux intéressant directement le commerce des produits de la pêche.

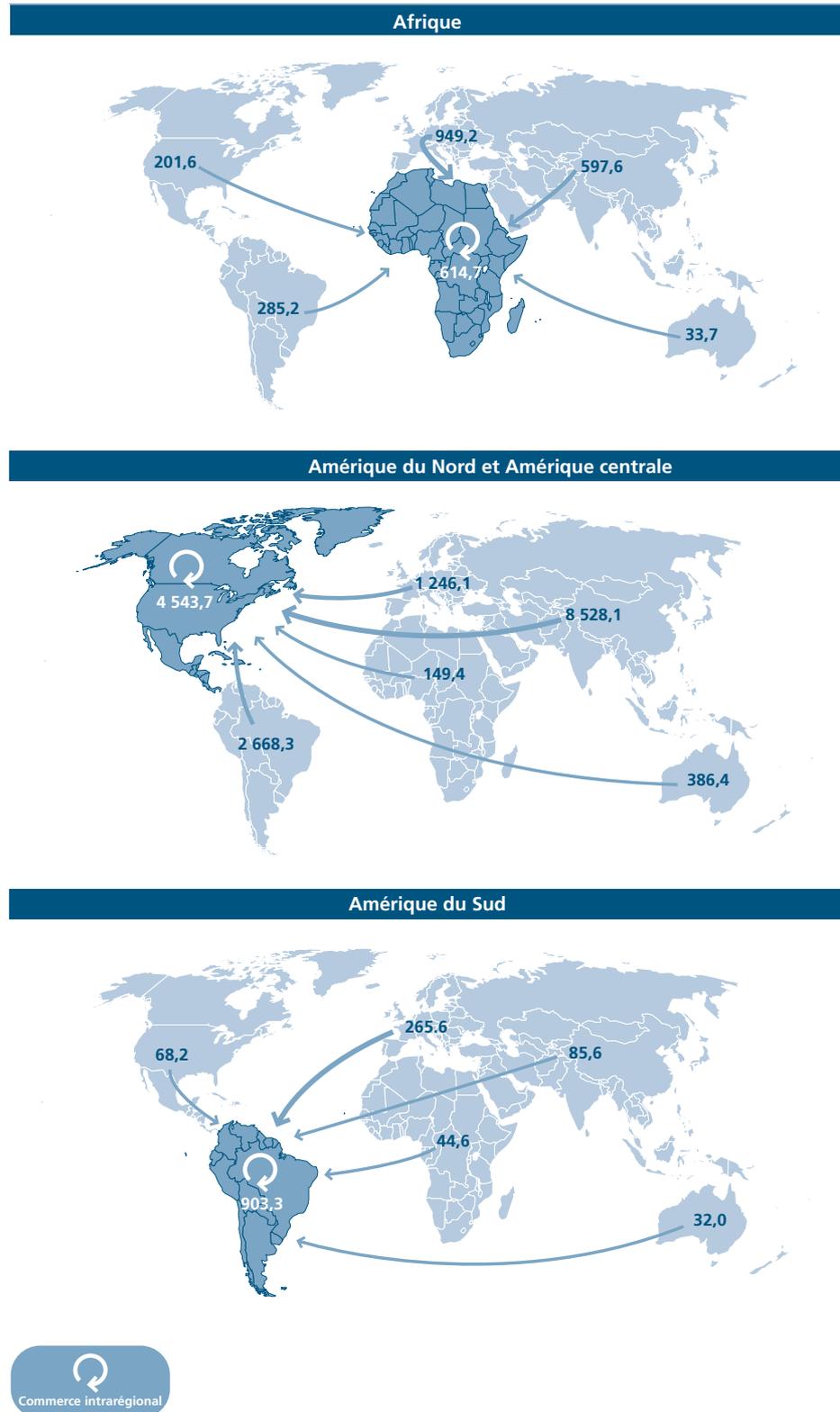
Au cours des deux dernières années, le commerce international des produits de la pêche a été freiné par les difficultés suivantes:

- introduction de normes privées, y compris à des fins de protection environnementale et sociale, et leur entérinement par les principales chaînes de vente au détail;
- certification de l'aquaculture de manière générale;
- préoccupations des pays exportateurs quant à l'incidence, sur leurs exportations de poisson, de l'entrée en vigueur en 2010 des nouvelles normes de traçabilité sur les marchés de l'UE pour lutter contre la pêche INDNR;
- poursuite des différends commerciaux portant sur les espèces de la famille du silure et sur la crevette;
- préoccupations croissantes du grand public et du secteur de la distribution au détail concernant la surexploitation de certains stocks de poissons, en particulier le thon rouge de l'Atlantique;
- négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC, et notamment l'accent mis sur les subventions au secteur des pêches;
- changements climatiques et émissions de carbone, ainsi que leur impact sur le secteur des pêches;



Figure 24

Flux commerciaux par continent  
(total des importations en millions de dollars EU, c.a.f.; moyennes pour 2006-2008)



(suite)

Figure 24 (fin)

Flux commerciaux par continent  
(total des importations en millions de dollars EU, c.a.f.; moyennes pour 2006-2008)

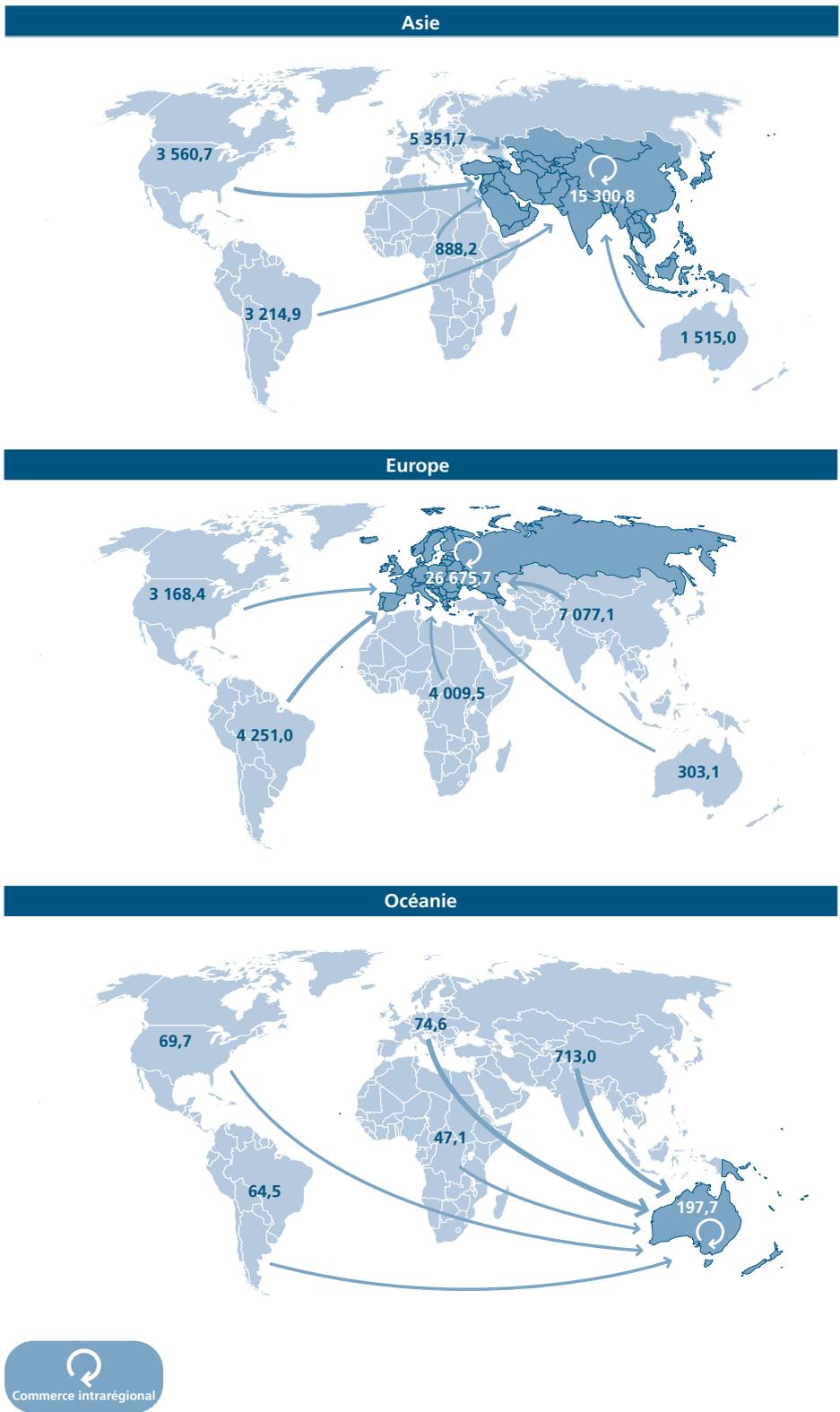
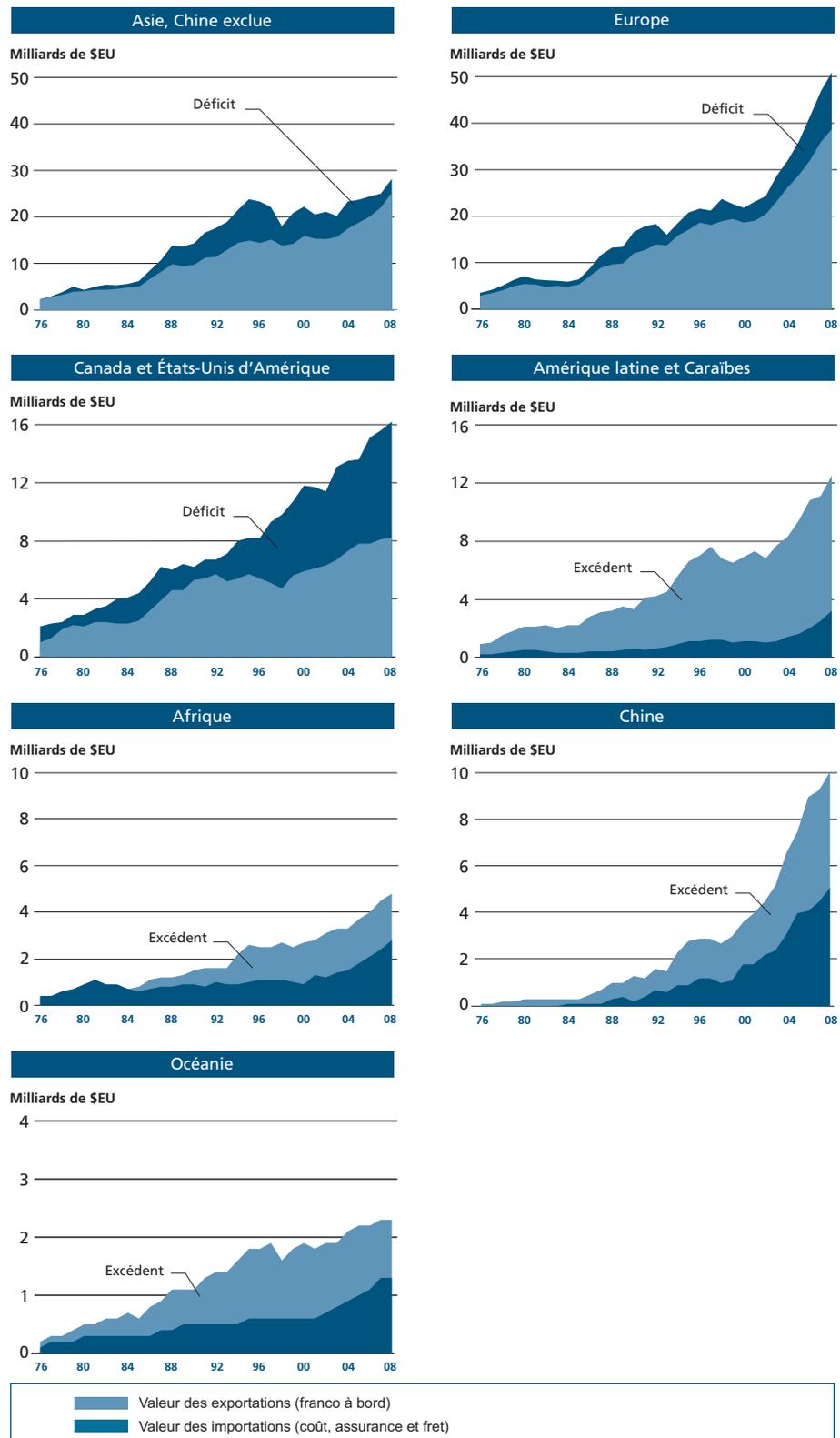


Figure 25

Importations et exportations de poisson et autres produits de la pêche pour différentes régions, avec indication du déficit ou excédent nets



- prix de l'énergie et leur impact sur les pêches;
- augmentation générale des cours des produits de base et son incidence sur les producteurs comme sur les consommateurs;
- prix et marges pratiqués d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur des pêches;
- nécessité de préserver la capacité concurrentielle par rapport aux autres produits alimentaires;
- perceptions concernant les risques et avantages de la consommation de poisson.

### Les produits

Les espèces à valeur élevée, telles que la crevette, le bouquet, le saumon, le thon, les poissons de fond, les poissons plats, le bar et le denté, donnent lieu à un volume d'échanges très important, notamment sous forme d'exportations vers les économies plus prospères. Cependant, les espèces à faible valeur telles que les petites espèces pélagiques génèrent d'importants volumes d'échanges en direction opposée, afin d'alimenter les consommateurs à faibles revenus des pays en développement. Les produits dérivés de la production d'aquaculture contribuent de plus en plus à l'ensemble du commerce international des produits de la pêche, avec des espèces comme la crevette, le bouquet, le saumon, les mollusques, le tilapia, le silure (y compris le pangasius), le bar et le denté. Il est à noter que nombre des espèces pour lesquelles on a enregistré la croissance la plus rapide des exportations au cours des dernières années proviennent de l'aquaculture. Cette dernière se généralise sur tous les continents, c'est-à-dire qu'elle intéresse de nouvelles régions et de nouvelles espèces piscicoles, tout en s'intensifiant et en diversifiant l'éventail des espèces proposées et des formes de produits répondant aux besoins des consommateurs. Toutefois, il est difficile de déterminer l'importance de ce commerce, étant donné que la classification internationale utilisée pour enregistrer les statistiques du commerce du poisson n'établit pas de distinction entre les poissons sauvages et les poissons d'élevage. En conséquence, la ventilation exacte entre les produits provenant des pêches de capture et ceux provenant de l'aquaculture dans le commerce international reste sujette à interprétation.

Si on veut suivre l'évolution des pêches et disposer d'une base ferme pour une gestion rationnelle des pêches, il est indispensable de disposer de statistiques rendant compte de manière précise et détaillée des échanges commerciaux. Or, en dépit des améliorations apportées à la couverture des statistiques commerciales à l'échelon national, nombre de pays ne fournissent guère de ventilation par espèces lorsqu'ils font état de leur commerce international des produits de la pêche. Ce phénomène est lié aux difficultés que rencontrent les autorités douanières lorsqu'elles traitent de ces produits. D'une part, il leur manque des méthodes fiables pour identifier les espèces, et, d'autre part, les classifications normalisées utilisées pour recueillir les statistiques commerciales sont désuètes et ne permettent pas d'identifier les «nouvelles catégories» d'espèces et de produits. Cependant, les technologies d'identification des espèces (Encadré 3) s'améliorent, et on s'attache actuellement à élaborer un schéma général plus adapté à la classification des produits de la pêche faisant l'objet d'échanges internationaux (Encadré 4). Tous ces développements contribueront à renforcer la précision des données fournies par les autorités douanières en matière de commerce international du poisson et d'autres produits de la pêche.

Compte tenu du caractère hautement périssable du poisson et d'autres produits de la pêche, 90 pour cent du commerce du poisson et d'autres produits de la pêche, exprimés en volume (équivalent poids vif), se composent de produits transformés, c'est-à-dire excluant le poisson vivant et le poisson frais entier. En fait, le poisson est de plus en plus échangé sous forme d'aliment congelé (39 pour cent du volume total en 2008, contre 28 pour cent en 1978). Au cours des quatre dernières décennies, le poisson préparé et en conserve a vu doubler sa part du volume total, passant de 9 pour cent en 1978 à 18 pour cent en 2008. En dépit de ce caractère



## Encadré 3

## Les techniques de l'analyse légale au service de l'identification des espèces de poissons

Quand l'espèce d'un poisson ne peut pas être déterminée avec précision, alors qu'il est nécessaire de la connaître avec certitude, notamment dans le cadre d'enquêtes sur des activités qu'on soupçonne illégales, on recourt de plus en plus souvent aux techniques de l'analyse légale pour contrôler l'authenticité des produits halieutiques.

Désormais, on utilise communément ces techniques, que ce soit pour résoudre des affaires criminelles impliquant des êtres humains ou, de plus en plus, dans le cadre d'affaires intéressant des formes de vie non humaines. Le développement des techniques scientifiques et d'investigation et leur application dans le domaine de la répression, ainsi que du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS), vont très probablement s'intensifier, tout comme l'utilisation de techniques chimiques et génétiques dans la répression des fraudes liées à la pêche.

Aux fins de l'identification d'une espèce, les examens de laboratoire incluent parfois une analyse de l'ADN. Chaque espèce présente une séquence d'ADN distincte, et la portion unique de telle ou telle séquence (comparable à un code-barres) permet d'établir l'appartenance d'un spécimen à une espèce par mise en regard d'un échantillon et d'une référence génétique répertoriée. Il existe diverses bases de données de références génétiques, comme Barcode of Life Initiative, qui comprend une section dévolue aux poissons baptisée FISH-BOL ([www.fishbol.org](http://www.fishbol.org)) et où l'on trouve aujourd'hui les codes-barres de 7 700 espèces de poissons, ou encore comme FishPopTrace ([maritimeaffairs.jrc.ec.europa.eu/web/fishpoptrace/](http://maritimeaffairs.jrc.ec.europa.eu/web/fishpoptrace/)).

Il est possible de prélever des échantillons parmi les captures ou dans les cargaisons, ou d'extraire des éléments biologiques de produits traités ou mélangés, puis d'envoyer ces échantillons à des installations convenablement équipées pour les tester. Un certain nombre de pays disposent de laboratoires spécialisés dans les analyses liées à la pêche. Ils travaillent en étroite coopération avec les autorités chargées des enquêtes et continuent de perfectionner leurs procédures pour les appliquer efficacement.

Certaines investigations sont plus difficiles à mener que d'autres, et on n'a pas encore trouvé de réponse à l'ensemble des questions qui se posent au sujet de toutes les espèces, mais les résultats de tests de ce type servent de pièces à conviction devant des tribunaux. Il arrive aussi qu'ils permettent d'obtenir des aveux avant l'étape de la procédure judiciaire, ce qui rend superflu un procès long et onéreux. Des trousseaux d'analyse portatives ou des applications en ligne seraient très utiles pour pratiquer sur le terrain des tests sur les poissons, mais elles n'existent pas encore.

de denrée périssable, le commerce du poisson vivant, frais et congelé a également progressé, avec une part de 10 pour cent du commerce mondial du poisson en 2008, contre 6 pour cent en 1978, ce qui traduit l'amélioration des moyens logistiques ainsi que la demande croissante de poissons non transformés. Ajoutons que le commerce du poisson vivant porte également sur les poissons d'aquarium; cette activité représente une valeur élevée tout en demeurant pratiquement négligeable pour ce qui est du volume des échanges. En 2008, 71 pour cent des volumes exportés consistaient en produits destinés à la consommation humaine. Enfin, la farine et l'huile de poisson donnent lieu à d'importants volumes d'échanges du fait que les grands pays producteurs, situés en Amérique du Sud, en Scandinavie et en Asie, se trouvent souvent éloignés des principaux centres de consommation, à savoir l'Europe et l'Asie.

## Encadré 4

### Amélioration des indications fournies sur les poissons et les produits de la pêche dans la version actualisée du Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (SH2012)

Formulé, mis en place et tenu à jour par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises, généralement appelé Système harmonisé (SH), sert de base à la collecte des droits de douane et à la confection des statistiques du commerce international par plus de 200 pays et zones économiques. Plus de 98 pour cent des marchandises faisant l'objet d'échanges internationaux sont répertoriées selon la nomenclature du SH. Actuellement, les poissons et les produits de la pêche sont représentés par quelque 130 codes à six chiffres.

Le poisson fait l'objet d'échanges à grande échelle, et il est important de disposer de statistiques commerciales détaillées pour contrôler le secteur de la pêche et gérer correctement les pêcheries. On ne peut y parvenir que si les statistiques commerciales sont précises et indiquent, dans la mesure du possible, les espèces concernées. Cette possibilité fait défaut dans la version actuelle du SH, du fait que les codes correspondant aux poissons et aux produits halieutiques ne contiennent pas assez de détails sur le degré de transformation subi par les produits commercialisés ou sur la classification des espèces originaires de pays en développement ou de l'hémisphère Sud. Nombre de ces espèces sont donc regroupées de façon générique dans les statistiques.

Plusieurs pays ont attiré l'attention de la FAO sur cette lacune et, en 2003, à sa vingt-cinquième session, le Comité des pêches a donné à l'Organisation des instructions précises pour travailler à l'amélioration de la classification du SH s'agissant des poissons et des produits de la pêche. D'autres départements de la FAO ont également souligné la nécessité d'apporter des améliorations à l'ensemble de la nomenclature du SH couvrant les échanges de produits agricoles. C'est ainsi qu'en 2007 la FAO a soumis à l'OMD une proposition conjointe d'amendement des codifications relatives aux produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. Après deux années de travail acharné et d'une collaboration étroite entre la FAO, le Sous-Comité de révision du Système harmonisé et le Comité du Système harmonisé de l'OMD, 320 amendements portant sur les produits agricoles et halieutiques ont été apportés au SH. La nouvelle version de la classification du SH, le SH2012, doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les modifications apportées par la FAO à la codification du poisson et des produits de la pêche dans le SH ont pour objet d'améliorer la qualité et la précision des indications fournies au sujet du commerce de ces produits, grâce à des spécifications plus précises quant à l'espèce et à la forme du produit. Tout en restant dans les limites imposées par les codes existants, on a restructuré la classification, qui s'articule sur les principaux groupes d'espèces partageant des caractéristiques biologiques similaires. Il a été procédé à quelque 190 modifications et à l'ajout d'environ 90 nouvelles références de marchandises (espèces et nouveaux types de produits obtenus). Les espèces ajoutées ont été sélectionnées sur la base de leur importance économique présente et future, et de la nécessité d'assurer le suivi des espèces potentiellement menacées. Parmi les espèces nouvellement incluses, on peut citer les suivantes: turbot, merlu, bar, dorade, lieu de l'Alaska, cobia, mafou, chinchards d'Europe et du large, raies et pocheteaux, langoustine, crevettes d'eau froide, palourdes, coques, arches, ormeau, oursins, holothuries et méduses. Dans le cas de certaines espèces, des distinctions ont également été ajoutées, en particulier en fonction des types de produits qui en sont tirés. Ainsi, on a créé de nouvelles catégories comme la chair et les filets; on prend désormais en compte les ailerons de requins salés et séchés; le caviar et ses substituts sont présentés séparément, tout comme les mollusques et les autres invertébrés aquatiques; une distinction est désormais faite entre les algues marines destinées à la consommation humaine et les autres. Dans le cas de cette dernière innovation, un avantage important en sera tiré lors de l'élaboration des Bilans alimentaires de la FAO, les algues marines y étant enfin prises en considération.



### La crevette

La crevette reste en tête des produits en termes de production de valeur, puisqu'elle représente 15 pour cent de la valeur totale des produits de la pêche soumis au commerce international (2008). La crevette d'élevage joue un rôle important dans ce marché, même si sa production a connu un déclin en 2009, le premier depuis son entrée dans les échanges internationaux au cours des années 80. En 2009, le commerce de la crevette a été touché par la crise économique. Tandis que le volume des exportations demeurait stable, on a vu le prix moyen de la crevette chuter au cours de l'année (Figure 26). Les principaux pays exportateurs sont, en valeur, la Thaïlande, la Chine et le Viet Nam. Les États-Unis d'Amérique restent, pour leur part, le principal pays importateur de crevette, suivis du Japon. Hormis l'Espagne, tous les grands pays d'Europe enregistrent un volume d'importations de crevette stable ou en augmentation.

### Le saumon

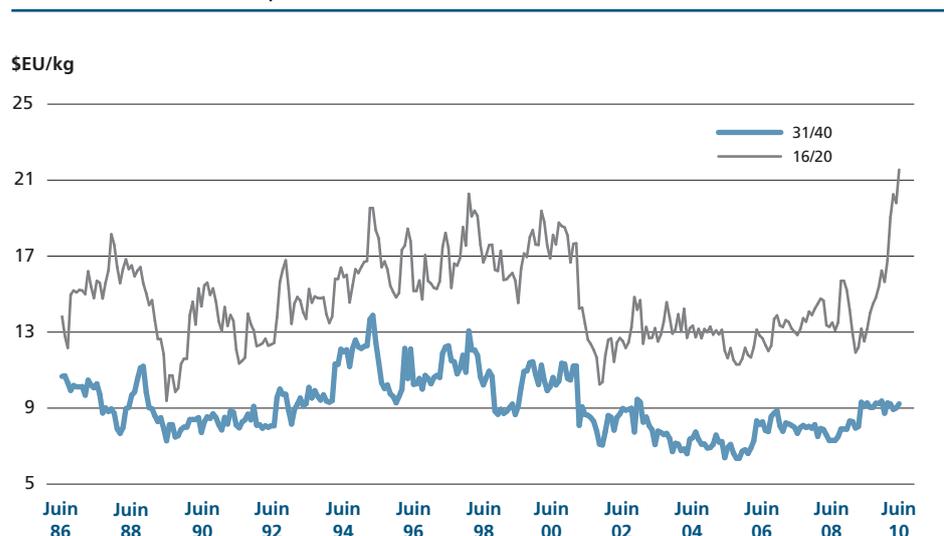
Au cours des dernières décennies, la part occupée par le saumon (y compris la truite) dans le commerce mondial a considérablement progressé et s'établit aujourd'hui à 12 pour cent. Cependant, l'année 2009 a été marquée par le fléchissement de la production de saumon au Chili par suite d'une épizootie, ce qui a entraîné pour la première fois un recul de la production de saumon d'élevage, qui n'a pas été compensé en dépit de l'augmentation de la production norvégienne. En conséquence, le cours du saumon a atteint des niveaux records sur tous les marchés.

### Les poissons de fond

En 2008, les poissons de fond ont constitué environ 10 pour cent du total des exportations de poisson exprimées en valeur. Les cours de ces espèces se sont tassés en 2009, en raison des approvisionnements abondants en provenance des pêches de capture, ainsi que de la compétition vigoureuse provenant des espèces d'élevage telles que *Pangasius* (Figure 27). Pendant cette période, certains stocks marins s'étaient reconstitués, ce qui a incité les pays et les commissions régionales des pêches à recommander l'adoption de quotas de pêche plus élevés. De ce fait, le marché est resté bien approvisionné.

Figure 26

#### Prix des crevettes au Japon



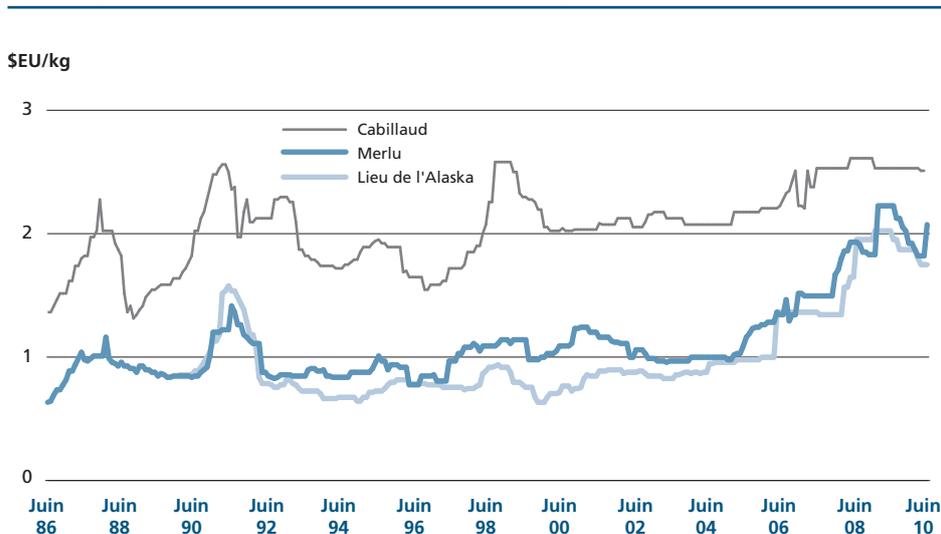
Note: 16/20 = 16-20 pièces par livre; 31/40 = 31-40 pièces par livre. Les données se rapportent au prix de gros des crevettes tigrées, étêtées et non décortiquées. Origine: Indonésie.

**Le thon**

En 2008, la part occupée par le thon dans le total des exportations de poisson a été d'environ 8 pour cent. Les marchés du thon se sont montrés instables en raison des importantes fluctuations des volumes de capture. Au cours de l'année 2009, le cours du thon a été en moyenne inférieur de 550 dollars EU/tonne à celui de 2008. Cette différence s'explique par l'abaissement du prix du carburant et l'augmentation des débarquements. En conséquence, après une année 2008 difficile, les opérations de mise en conserve sont devenues plus rentables (Figure 28). Les négociants ont pu baisser leurs prix, ce qui a entraîné un renforcement de la demande au cours d'une année difficile en matière de préférence des consommateurs.

**Figure 27**

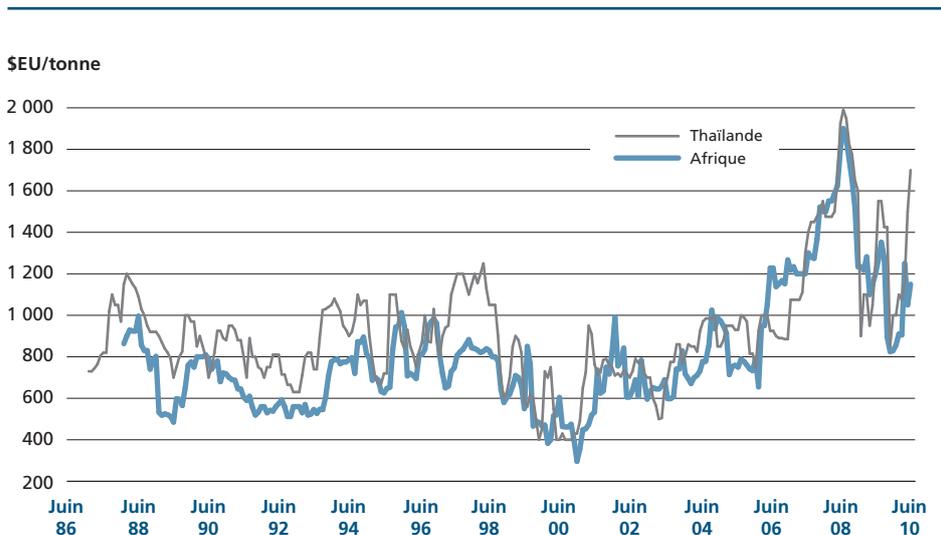
Prix des poissons de fond aux États-Unis d'Amérique



Note: prix c. et f. (coût et fret) du poisson en filets.

**Figure 28**

Prix du listao en Afrique et en Thaïlande

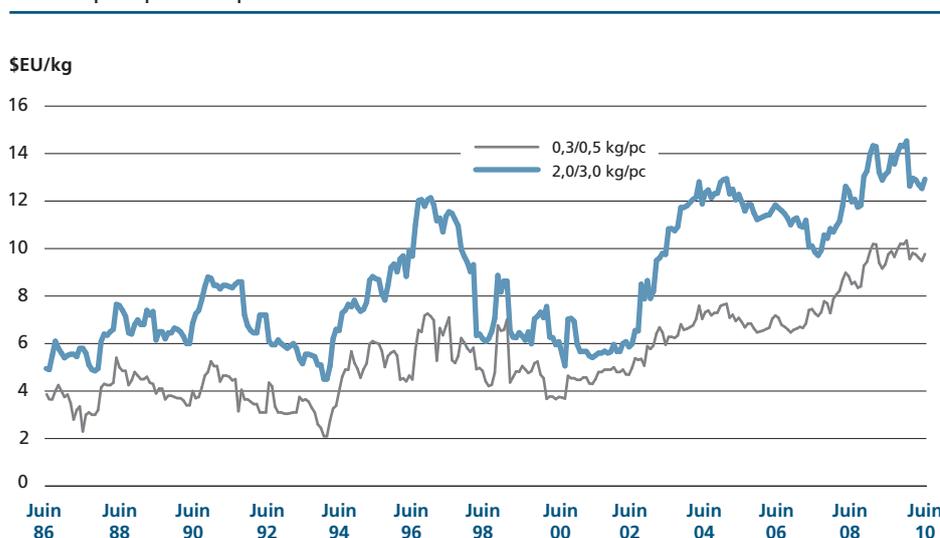


Note: Les données se rapportent au prix c. et f. (coût et fret) pour 4,5-7,0 livres de poisson. Pour l'Afrique: prix au débarquement à Abidjan (Côte d'Ivoire).



Figure 29

## Prix du poulpe au Japon



Note: kg/pc = kilogramme par pièce. Prix de gros. Entier, 8 kg/bloc.

*Les céphalopodes*

La place occupée par les céphalopodes (calmar, seiche et poulpe) dans le commerce mondial a représenté 4 pour cent du total en 2008, avec l'Espagne, l'Italie et le Japon comme principaux consommateurs et importateurs de ces espèces. La Thaïlande est le principal exportateur de calmar et de seiche, suivie de l'Espagne, de la Chine et de l'Argentine, tandis que le Maroc et la Mauritanie sont les principaux exportateurs de poulpe. L'année 2009 a été caractérisée par la faiblesse des prises de calmar à l'échelle mondiale et l'augmentation du cours de cette espèce. En revanche, le poulpe a donné lieu à une offre abondante, avec une réduction correspondante des cours (Figure 29).

*Le pangasius*

Le pangasius est un poisson d'eau douce qui a fait son apparition assez récemment dans le commerce international. Cependant, avec une production de près de 1,2 million de tonnes, provenant principalement du Viet Nam et entièrement orientée vers les marchés internationaux, cette espèce joue à présent un rôle important comme source de poisson à bon marché. L'UE est le principal marché, avec 215 000 tonnes d'importations en 2009, soit un tiers du total des exportations vietnamiennes. De nombreux pays signalent des importations croissantes de cette espèce, qui tendent à évincer la production nationale. Les cours du pangasius ont été très faibles en 2009, et on ne prévoit pas de redressement en 2010.

*La farine de poisson*

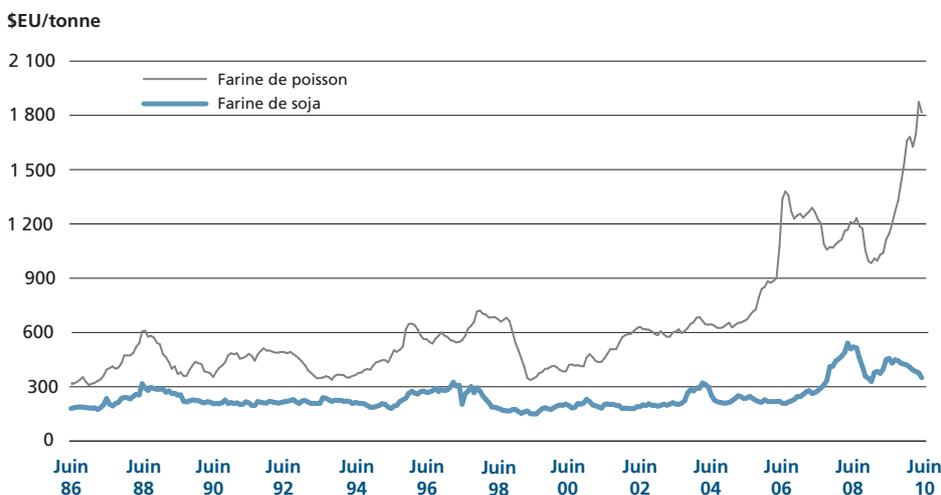
Ces dernières années, les prises destinées à la transformation n'ont cessé de baisser. Cependant, la production de farine de poisson est demeurée stable, à mesure que cette production adoptait davantage comme matière première les déchets provenant de la transformation du poisson. La demande de farine de poisson a été vigoureuse en 2009, ce qui a entraîné une poussée très marquée des prix au cours de l'année (Figure 30). C'est la Chine qui reste le principal marché pour la farine de poisson.

*L'huile de poisson*

En 2009, la production totale d'huile de poisson des cinq principaux pays exportateurs, à savoir le Pérou, le Chili, l'Islande, la Norvège et le Danemark, s'est chiffrée à

Figure 30

Prix de la farine de poisson et de la farine de soja en Allemagne et aux Pays-Bas



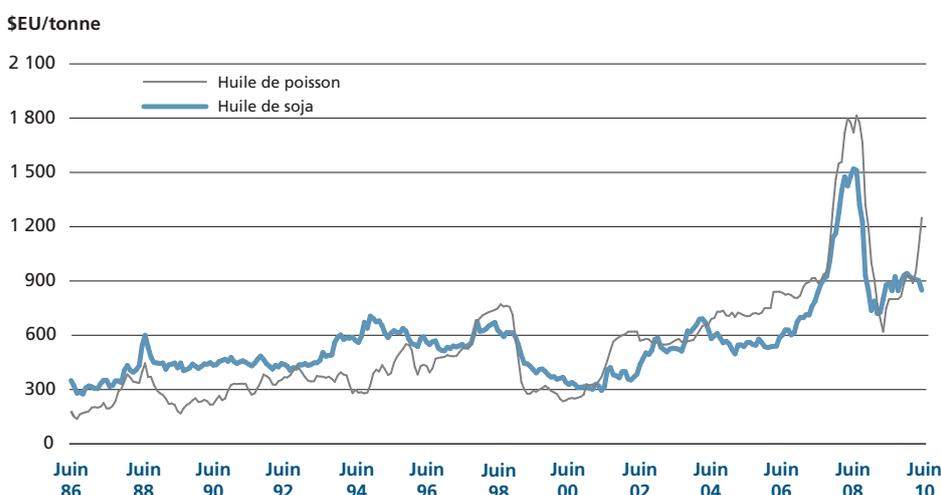
Note: Les données se rapportent au prix c.a.f.  
 Farine de poisson: toutes origines, 64-65 pour cent, Hambourg (Allemagne).  
 Farine de soja: 44 pour cent, Rotterdam (Pays-Bas).

Source: Oil World; FAO GLOBEFISH.



Figure 31

Prix de l'huile de poisson et de l'huile de soja aux Pays-Bas



Note: Les données se rapportent au prix c.a.f.  
 Origine: Amérique du Sud; Rotterdam (Pays-Bas).

Source: Oil World; FAO GLOBEFISH.

530 000 tonnes, soit une baisse de 100 000 tonnes par rapport à 2008. Le cours de l'huile de poisson a atteint 950 dollars EU/tonne en mars 2010, soit 50 pour cent de plus qu'un an auparavant (Figure 31). S'agissant de l'huile de poisson, la part revenant à l'aquaculture est encore plus importante que pour la farine de poisson, puisque près de 85 pour cent de la production sont utilisés comme ingrédient pour l'alimentation du poisson et des crevettes.

### LA CONSOMMATION DE POISSON<sup>11</sup>

Le secteur de la pêche joue un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire, non seulement pour les pêcheurs pratiquant la pêche artisanale et de subsistance qui en sont directement tributaires pour leur alimentation, leur revenu et les services qu'il procure, mais aussi pour les consommateurs qui profitent d'une excellente source de protéines animales, de haute qualité et à un prix abordable. Rappelons qu'une portion de 150 g de poisson<sup>12</sup> fournit environ 50 à 60 pour cent des protéines nécessaires chaque jour à un adulte. Le poisson est également une source de micronutriments essentiels, et notamment de tout un éventail de vitamines et de minéraux. À quelques exceptions près, liées à des espèces particulières, le poisson a une faible teneur en matières grasses saturées, en hydrates de carbone et en cholestérol.

En 2007, le poisson fournissait, au niveau mondial, 15,7 pour cent de toutes les protéines d'origine animale et 6,1 pour cent de l'ensemble des protéines (Figure 32). Il fournit à plus de 1,5 milliard d'habitants de la planète près de 20 pour cent de leur consommation de protéines animales, et à 3 milliards de personnes 15 pour cent de ces mêmes protéines (Figure 33). Lorsqu'on établit la moyenne mondiale, la contribution du poisson à l'apport calorique est relativement faible, soit 30,5 calories par habitant et par jour selon les données de 2007. Cependant, cet apport peut atteindre 170 calories par habitant et par jour dans les pays qui ne disposent pas d'autres sources de protéines et où la population a développé et maintenu une préférence pour le poisson, comme l'Islande, le Japon et plusieurs petits États insulaires.

Au cours des cinq dernières décennies, on a observé une progression importante de l'offre de poisson, tant au niveau global que par habitant. Le volume total de l'offre de poisson a connu une croissance annuelle de 3,1 pour cent depuis 1961, alors que la population mondiale augmentait de 1,7 pour cent par an durant la même période. La consommation annuelle par habitant est passée d'une moyenne de 9,9 kg durant les années 60 à 11,5 kg dans les années 70, puis à 12,6 kg dans les années 80, 14,4 kg dans les années 90, pour atteindre 17,0 kg en 2007. Selon les estimations préliminaires pour 2008, il faut s'attendre à une nouvelle augmentation, qui portera la consommation annuelle par habitant à environ 17,1 kg. En 2009, par suite de l'incertitude de la conjoncture économique, la demande est restée assez hésitante, et on prévoit que la consommation par habitant demeurera stable.

La croissance généralisée de la consommation de poisson a eu des incidences différentes en fonction des pays et régions concernés. Il y a un fossé entre les pays

Figure 32

Offre totale de protéines par continent et par principaux groupes d'aliments (moyenne 2005-2007)

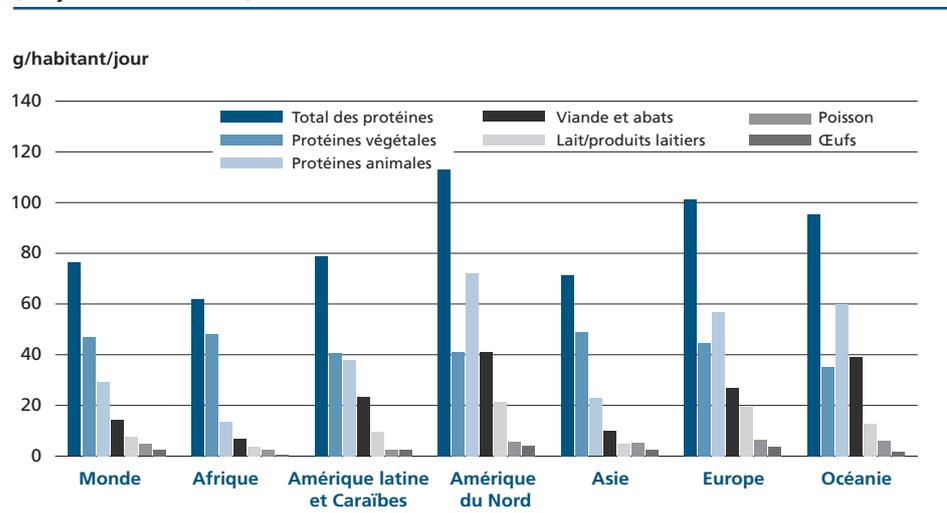
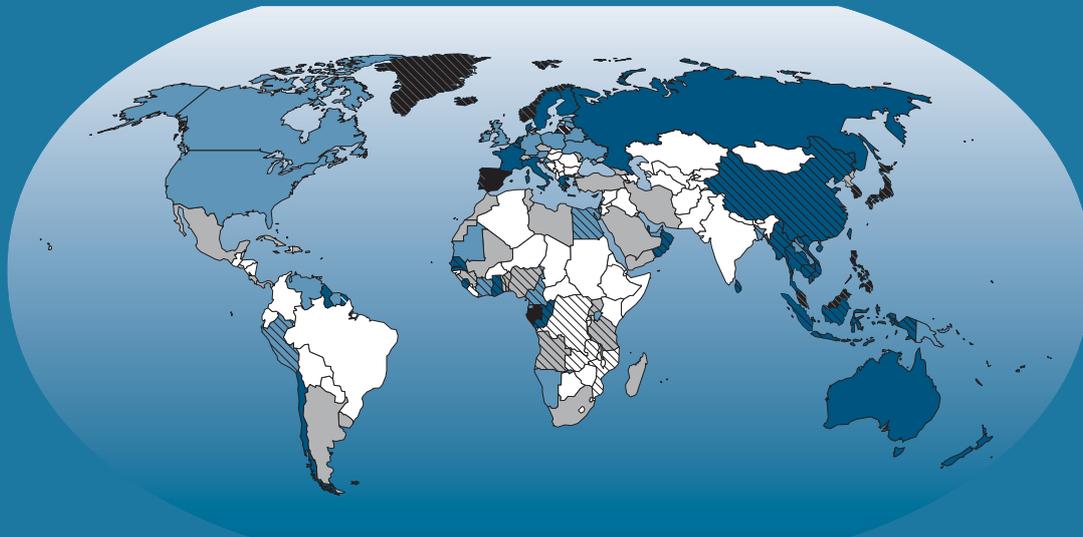


Figure 33

Part du poisson dans l'offre de protéines animales (moyenne 2005-2007)



Protéines de poisson  
(par habitant/jour)



Part du poisson dans l'offre  
de protéines animales

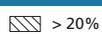
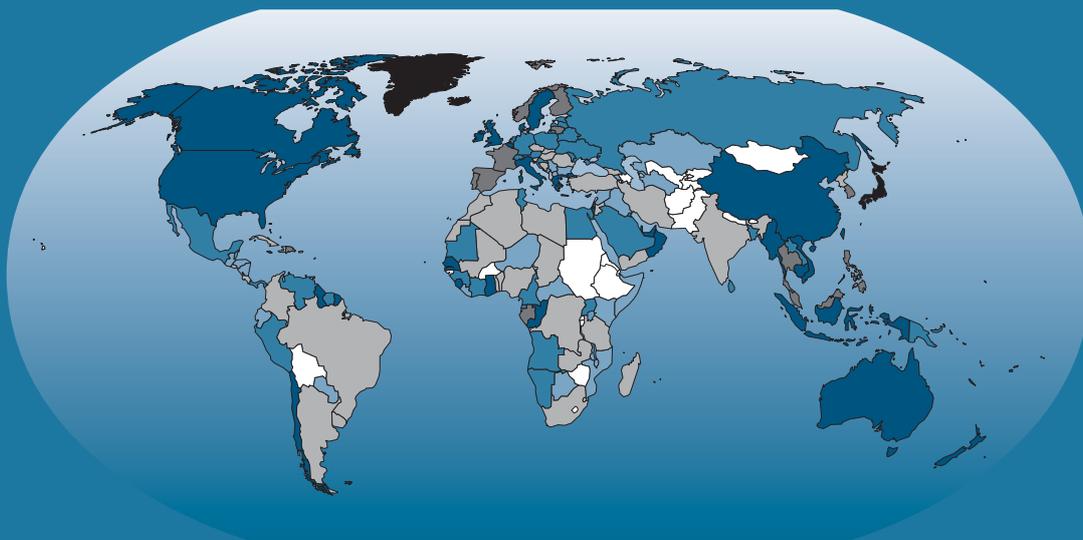
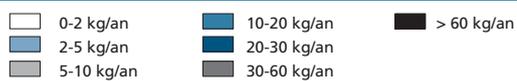


Figure 34

Le poisson comme aliment: offre par habitant (moyenne 2005-2007)



Offre moyenne de poisson  
par habitant  
(équivalent poids vif)



qui ont connu la croissance la plus spectaculaire de leur consommation de poisson par habitant au cours des dernières décennies et les pays où la consommation est demeurée statique, voire a baissé – en Afrique subsaharienne par exemple. En outre, les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale issus de l'ex-Union soviétique ont subi un très fort recul au cours des années 90. C'est en Asie de l'Est que l'on enregistre les augmentations les plus importantes de la consommation annuelle de poisson par habitant (de 10,8 kg en 1961 à 30,1 kg en 2007), mais aussi en Asie du Sud-Est (de 12,7 kg en 1961 à 29,8 kg en 2007) et en Afrique du Nord (de 2,8 kg en 1961 à 10,1 kg en 2007). La Chine, en particulier, a connu une augmentation spectaculaire de sa consommation de poisson par habitant, avec un taux de croissance moyen de 5,7 pour cent par an entre 1961 et 2007. Elle est en grande partie à l'origine de l'augmentation mondiale de la consommation par habitant, par suite de la croissance marquée de sa production de poisson liée principalement à l'expansion de l'aquaculture. Selon les estimations, la part de la Chine dans la production mondiale de poisson est passée de 7 pour cent en 1961 à 33 pour cent en 2007, année au cours de laquelle l'offre annuelle de poisson par habitant a été en Chine d'environ 26,7 kg. La Chine exceptée, l'offre annuelle de poisson par habitant a été en 2007 d'environ 14,6 kg, soit une légère augmentation par rapport à la moyenne enregistrée au milieu des années 90, et un niveau inférieur aux valeurs maximales enregistrées au milieu des années 80.

Le Tableau 12 présente une synthèse de la consommation par habitant, avec ventilation par continent, ainsi que par principales catégories économiques. Le volume global de poisson consommé ainsi que la ventilation par espèces de l'offre alimentaire varient selon les régions et les pays. Ce phénomène reflète les différents niveaux de disponibilité du poisson et d'autres aliments – y compris l'accessibilité des ressources aquatiques dans les zones adjacentes – ainsi que la diversité des traditions alimentaires, des goûts, de la demande, des niveaux de revenus, des cours des denrées et des variations saisonnières. Ainsi, la consommation annuelle apparente de poisson par habitant peut aller de moins de 1 kg dans un pays jusqu'à plus de 100 kg dans un autre pays (Figure 34). On observe également des différences au sein même des pays, où la consommation est généralement plus élevée dans les régions littorales. Sur les 111 millions de tonnes disponibles pour la consommation humaine en 2007, c'est en Afrique que le niveau de consommation a été le plus faible, avec 8,2 millions de tonnes, soit 8,5 kg par habitant; l'Asie, quant à elle, a représenté les deux tiers de la consommation totale, avec 74,5 millions de tonnes, soit 18,5 kg par habitant, dont

Tableau 12  
Offre de poisson destiné à l'alimentation par continent et par type d'économie, en 2007

	Offre totale	Offre par habitant
	(Millions de tonnes, équivalent poids vif)	(kg/an)
<b>Ensemble du monde</b>	<b>113,1</b>	<b>17,0</b>
Ensemble du monde (Chine exclue)	78,2	14,6
Afrique	8,2	8,5
Amérique du Nord	8,2	24,0
Amérique latine et Caraïbes	5,2	9,2
Asie	74,5	18,5
Europe	16,2	22,2
Océanie	0,9	25,2
Pays industrialisés	27,4	28,7
Autres pays développés	5,5	13,7
Pays les moins avancés	7,6	9,5
Autres pays en développement	72,6	16,1
PFRDV <sup>1</sup>	61,6	14,4
PFRDV (Chine exclue)	26,7	9,0

<sup>1</sup> Pays à faible revenu et à déficit vivrier.

39,6 millions de tonnes consommés à l'extérieur de la Chine (14,5 kg par personne). S'agissant de l'Océanie, de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, et de l'Amérique du Sud, leur consommation respective par habitant a été de 25,2 kg, 24,0 kg, 22,2 kg, 9,4 kg et 9,1 kg.

Des différences sont observées dans la consommation de poisson entre les pays plus développés et les pays moins développés. Dans les premiers, l'offre apparente de poisson a augmenté, passant de 16,7 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 1961 à 33,0 millions de tonnes en 2007, dont une part importante en poisson d'importation. Ajoutons que les pays développés sont devenus de plus en plus tributaires des importations de poisson pour satisfaire leur demande. Selon les prévisions, cette dépendance est destinée à s'accroître en raison de la diminution de la production de leurs pêcheries, avec une baisse de 16 pour cent pour la période 1998-2008. Toujours dans les pays développés, la consommation apparente de poisson a augmenté, passant de 17,2 kg par habitant et par an en 1961 à 24,3 kg en 2007. Cependant, après une croissance régulière jusqu'en 1984, la part du poisson dans l'apport animal en protéines a baissé, tombant de 13,3 pour cent en 1984 à 12,0 pour cent en 2007, tandis que la consommation d'autres protéines d'origine animale continuait de progresser. En 2007, la consommation apparente de poisson des pays industrialisés a été de 28,7 kg par habitant et par an, et la part occupée par le poisson dans l'ensemble des protéines d'origine animale a été de 13,0 pour cent.

En 2007, l'offre apparente de poisson par habitant a atteint 15,1 kg dans les pays en développement et 14,4 kg dans les PFRDV. Cependant, si on exclut la Chine, ces chiffres tombent à 11,3 kg et 9,0 kg respectivement. En dépit de la croissance continue de la consommation annuelle de produits de la pêche par habitant dans les régions en développement (avec un seuil de 5,2 kg en 1961) et dans les PFRDV (avec un seuil de 4,5 kg en 1961), cette consommation est loin d'atteindre celle des régions plus développées, même si l'écart tend à se réduire. En outre, ces chiffres sont peut-être plus élevés que ne l'indiquent les statistiques officielles, du fait de la contribution non enregistrée des pêches de subsistance. En dépit de ces niveaux de consommation relativement faibles, la contribution du poisson à l'apport total en protéines d'origine animale a été importante en 2007, puisqu'elle s'est établie à 18,3 pour cent pour les pays en développement et à 20,1 pour cent pour les PFRDV. Cependant, comme on a pu l'observer non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement et dans les PFRDV, cette part a connu un léger fléchissement au cours des dernières années, par suite de la consommation croissante d'autres protéines d'origine animale.

Au cours des deux dernières décennies, avant que ne survienne la crise alimentaire et économique<sup>13</sup>, le marché mondial de l'alimentation, y compris celui du poisson, a connu une expansion sans précédent, accompagnée d'une évolution des habitudes alimentaires à l'échelle mondiale, évolution caractérisée par une orientation prononcée vers l'accroissement de la consommation de protéines. Cette modification résultait d'interactions complexes entre plusieurs facteurs, notamment la hausse du niveau de vie, la croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'intensification des échanges commerciaux et la transformation des chaînes de distribution. Sous l'effet conjugué de ces facteurs, la demande de protéines d'origine animale a augmenté, notamment pour ce qui est de la viande, du lait, des œufs et des produits de la pêche, tout comme la demande de légumes, avec une réduction de la part occupée par les céréales de base. La disponibilité en protéines a augmenté tant dans les pays développés que dans le monde en développement, mais cette augmentation n'a pas été répartie de façon homogène. On a en effet constaté une augmentation remarquable de la consommation de produits animaux dans des pays comme le Brésil et la Chine, ainsi que dans d'autres pays moins avancés. Toutefois, l'approvisionnement en protéines animales demeure nettement plus abondant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Ainsi, à l'échelle mondiale, la consommation annuelle de viande par habitant a quasiment doublé au cours de la période 1961-2007, passant de 23 kg à 40 kg. Cette croissance a été particulièrement frappante dans les économies bénéficiant de la croissance la plus rapide, à savoir les pays en développement et les



PFRDV. Une fois parvenues à un niveau élevé de consommation de protéines animales, la plupart des économies développées ont atteint progressivement un niveau de saturation qui les rend moins réactives que les pays à faible revenu à l'amélioration du revenu et à d'autres modifications. Notons que les pays en développement ont augmenté leur consommation annuelle de viande par habitant, qui est passée de 9 kg en 1961 à 29 kg en 2007, tandis que dans les PFRDV la consommation de viande passait de 6 kg à 23 kg par habitant durant la même période.

Par ailleurs, les marchés mondiaux des produits alimentaires ont gagné en flexibilité, s'ouvrant à de nouveaux produits, dont ceux à valeur ajoutée, plus faciles à préparer pour le consommateur. Avant que n'éclate la crise économique mondiale, nombreuses étaient les personnes qui, grâce à la bonne conjoncture, mangeaient davantage et de façon plus choisie qu'auparavant. L'urbanisation croissante est aussi l'un des facteurs qui font évoluer la façon de s'alimenter, avec les répercussions que cela suppose sur la demande des produits de la pêche. S'il est vrai que les citoyens tendent à manger hors de chez eux plus fréquemment, ils achètent par ailleurs davantage d'aliments à préparation rapide et pratique. Les supermarchés, quant à eux, se présentent également comme une force avec laquelle il faut compter, en particulier dans les pays en développement, car ils offrent aux consommateurs un choix élargi et plus uniforme malgré les fluctuations saisonnières, ainsi que bien souvent des produits plus sûrs. En Asie et en Amérique latine notamment, un certain nombre de pays en développement ont connu une expansion rapide des chaînes de supermarchés, ces derniers cherchant à cibler non seulement les catégories de consommateurs aisés, mais aussi ceux dont le revenu est moyen, voire faible.

Au cours des deux dernières décennies, la consommation de poisson et d'autres produits de la pêche a également subi l'influence déterminante de la mondialisation des systèmes alimentaires, ainsi que des améliorations et des innovations en matière de transformation, transport, distribution et commercialisation des aliments, sans parler des progrès de la science de l'alimentation et des technologies associées. On a ainsi obtenu des améliorations marquées de la rentabilité économique parallèlement à un abaissement des coûts, à un élargissement de l'éventail des choix et à une offre de produits répondant mieux aux normes de sécurité sanitaire et de qualité. En outre, du fait du caractère périssable du poisson, les progrès accomplis dans le transport réfrigéré sur longue distance ainsi que les expéditions accélérées de volumes importants de marchandises ont facilité les échanges et, partant, la consommation d'un échantillonnage élargi d'espèces et de types de produits, y compris le poisson vivant ou frais. De plus, les producteurs et les détaillants se sont davantage penchés sur la commercialisation, en prêtant plus d'attention aux préférences des consommateurs et en cherchant à prévoir les attentes du marché, notamment en matière de qualité, normes de sécurité, variété et valeur ajoutée. Les consommateurs des pays riches réclament de plus en plus des normes élevées pour ce qui a trait à la fraîcheur des aliments, à la palette de choix, au caractère pratique et à la sécurité sanitaire, en particulier pour ce qui est des garanties de qualité telles que la traçabilité, les prescriptions en matière d'emballage et la surveillance des processus de transformation. Les consommateurs exigent qu'on leur garantisse que les aliments achetés ont été produits, manutentionnés et commercialisés selon des procédés qui ne mettent pas en danger leur santé, qui respectent l'environnement et qui répondent à un ensemble de préoccupations d'ordre éthique et social. La santé et le bien-être sont notamment au nombre des autres facteurs qui influencent toujours davantage les décisions des consommateurs. Le poisson occupe une place de premier plan en la matière car, de plus en plus, il est confirmé que sa consommation est bénéfique pour la santé.

Au cours de la dernière décennie, c'est surtout la production aquacole qui a répondu à la poussée de la demande de poisson et de produits dérivés, vu que la pêche de capture est demeurée stagnante ou a baissé dans certains pays. En 2008, l'aquaculture a représenté près de 46 pour cent de la production halieutique destinée à la consommation humaine (Figure 35). C'est à elle que l'on doit d'avoir stimulé la demande et la consommation d'espèces qui, auparavant, provenaient principalement de la capture. Aujourd'hui principalement issues de l'aquaculture, ces espèces ont

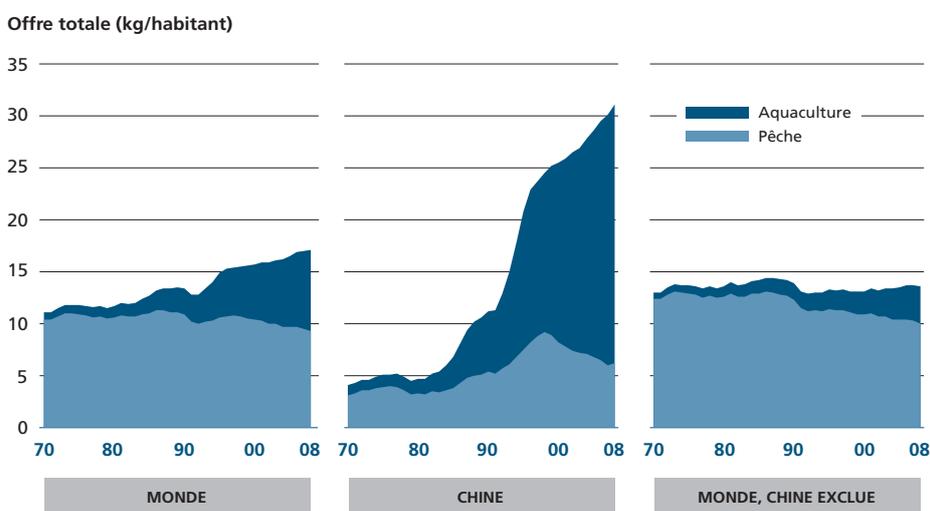
vu leur prix baisser fortement, ce qui a favorisé leur commercialisation, qu'il s'agisse par exemple des crevettes, du saumon ou des bivalves, ou encore du tilapia et du pangasius. Ajoutons que l'aquaculture joue aussi un rôle en matière de sécurité alimentaire, car elle produit un volume important d'espèces d'eau douce à faible valeur, principalement destinées à la production intérieure, notamment dans le cadre de l'agriculture intégrée.

L'élargissement de l'éventail d'espèces offertes par l'aquaculture peut aussi être observé si on passe en revue la consommation de poisson de la part de grandes catégories de consommateurs. Ainsi, la consommation de crustacés et de mollusques, dont le prix est élevé, est plutôt concentrée dans les pays riches. Cependant, entre 1961 et 2007, du fait de la production croissante de crevettes, de bouquets et de mollusques provenant de l'aquaculture, ainsi que du déclin relatif de leur prix, la disponibilité annuelle de crustacés par habitant a progressé de façon substantielle, passant de 0,4 kg à 1,6 kg; quant à celle des mollusques, y compris les céphalopodes, elle est passée de 0,8 kg à 2,5 kg. Parallèlement, la production croissante de saumon, de truite et d'espèces sélectionnées d'eau douce a entraîné une augmentation marquée de la consommation annuelle par habitant d'espèces d'eau douce et diadromes, qui est passée de 1,5 kg en 1961 à 5,5 kg en 2007. On n'a pas enregistré, ces dernières années, de changement marquant en ce qui concerne les autres catégories largement définies. Ainsi, la consommation d'espèces démersales et pélagiques s'est stabilisée à environ 3,0 kg par habitant et par an. Les poissons démersaux continuent de figurer parmi les principales espèces favorites des consommateurs d'Europe et d'Amérique du Nord, avec respectivement 8,5 kg et 7,0 kg par habitant et par an en 2007, alors que les pays riverains de la Méditerranée et les pays d'Asie orientale tendent à privilégier les céphalopodes. Sur les 17,0 kg de poissons disponibles par habitant en 2007, environ 75 pour cent provenaient de poissons proprement dits. Les mollusques ont assuré pour leur part 25 pour cent de la consommation, soit près de 4,1 kg par habitant, subdivisés de la façon suivante: 1,6 kg de crustacés, 0,6 kg de céphalopodes et 1,9 kg d'autres mollusques. Quant à la production d'espèces d'eau douce et d'espèces diadromes, elle se chiffre à environ 36,4 millions de tonnes au total. Les poissons de mer ont fourni environ 48,1 millions de tonnes, dont 20,4 millions de tonnes pour les espèces pélagiques, 20,0 millions de tonnes pour les poissons démersaux, et 7,7 millions de tonnes sous forme de poissons marins d'espèces non identifiées.



Figure 35

Part respective de l'aquaculture et de la pêche dans la consommation alimentaire de poisson



En dépit de la croissance de la consommation de poisson et d'aliments en général, et malgré l'évolution positive à long terme des coefficients de nutrition, la sous-alimentation, notamment la consommation insuffisante d'aliments riches en protéines d'origine animale, est un problème de grande ampleur et qui perdure. C'est tout particulièrement le cas dans un grand nombre de pays en développement, dont la majeure partie de la population sous-alimentée vit dans les zones rurales. Certes, le nombre de personnes sous-alimentées a reculé de façon marquée au cours des années 70 et 80, ainsi qu'au début de la décennie 90, en dépit d'une croissance démographique accélérée. Ainsi, la proportion de personnes sous-alimentées dans les pays en développement est tombée d'un tiers en 1970 à moins de 20 pour cent dans les années 90 et à 13 pour cent en 2004-2006. Cependant, les deux crises qui se sont succédé ont eu des conséquences très profondes sur l'incidence de la faim et de la sous-alimentation à l'échelle mondiale: la crise alimentaire d'abord, qui a placé des produits alimentaires de base hors de portée de millions de pauvres, suivie de la récession en cours. Ces deux crises ont eu des répercussions extrêmement graves pour des millions de personnes, les condamnant à la faim et à la sous-alimentation. Pour la première fois depuis des décennies, on a vu augmenter tant le nombre absolu que la proportion de personnes sous-alimentées. Selon les estimations actuelles de la FAO pour l'année 2008, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation s'élèverait à 1,02 milliard de personnes, soit le niveau le plus haut depuis 1970.

Au même moment, dans le monde entier, y compris dans les pays en développement, on recense un grand nombre de personnes atteintes d'obésité et de maladies liées au régime alimentaire. Ce problème tient à la consommation excessive de produits transformés et à haute teneur en matières grasses, ainsi qu'à des choix inappropriés en matière d'alimentation et de style de vie.

Les perspectives du secteur mondial de l'alimentation demeurent incertaines. Ce secteur est confronté à plusieurs défis liés au redressement de l'économie et aux problèmes démographiques, parmi lesquels l'urbanisation croissante. Depuis 2008, la demande de produits alimentaires, y compris sous forme de produits de la pêche, est poussive par rapport aux années précédentes. Cependant, les prévisions à long terme concernant la demande restent positives, compte tenu notamment de la croissance démographique et de l'urbanisation. On prévoit notamment que la demande de produits de la pêche continuera d'augmenter au cours des prochaines décennies. Cependant, la progression de la consommation de poisson par habitant restera à l'avenir tributaire de l'offre. Compte tenu de la stagnation de la production des pêches de capture, les principaux progrès de la production halieutique destinée à l'alimentation devraient venir de l'aquaculture. Si on se fonde sur les prévisions démographiques, il faudra une augmentation de 27 millions de tonnes de la production pour maintenir en 2030 le niveau actuel de consommation par habitant. Or, l'avenir de la demande sera déterminé par une interaction complexe entre une multiplicité de facteurs et d'éléments. En conséquence, les différents secteurs de l'alimentation à l'échelle mondiale, y compris celui des pêches, devront affronter plusieurs défis ayant pour origine les changements en cours sur le plan démographique, alimentaire, climatique et économique, sans oublier la réduction de la dépendance à l'égard de l'énergie fossile et les contraintes croissantes entourant les autres ressources naturelles.

Il convient de noter en particulier qu'à l'avenir l'offre et la demande de produits alimentaires, y compris de produits halieutiques, seront affectées par la dynamique démographique et notamment par la localisation et le rythme de la croissance économique. En effet, on prévoit que la croissance démographique mondiale connaîtra, dans toutes les régions et sur tous les continents, un ralentissement au cours de la prochaine décennie. On prévoit également que les augmentations les plus rapides de population continueront de se produire dans les pays en développement. Selon les prévisions de la Division de la population des Nations Unies<sup>14</sup>, la population mondiale devrait atteindre 7 milliards d'habitants au début de l'année 2012, alors qu'elle se chiffre actuellement à 6,8 milliards d'habitants, et dépasser 9 milliards d'habitants d'ici à 2050. La majeure partie de la croissance démographique se produira dans les pays en

développement, dont la population devrait passer de 5,6 milliards d'habitants en 2009 à 7,9 milliards d'habitants à l'horizon 2050. En revanche, la population des régions plus développées ne connaîtra probablement que des changements minimes, passant de 1,23 milliard à 1,28 milliard. Elle serait même tombée à 1,15 milliard sans l'apport prévu de la migration nette en provenance des pays en développement, qui devrait s'élever en moyenne à 2,4 millions de personnes par an entre 2009 et 2050.

L'urbanisation joue elle aussi un rôle majeur dans l'évolution des habitudes de consommation alimentaire. Toujours selon les données de la Division de la population des Nations Unies<sup>15</sup>, 50,5 pour cent de la population mondiale, soit 3,5 milliards de personnes, vivent en zones urbaines. Il est vrai qu'il existe en matière d'urbanisation des disparités persistantes d'un pays à l'autre et entre les différentes régions qui composent le monde. Les pays fortement urbanisés peuvent avoir une population citadine atteignant 82 pour cent, notamment en Amérique du Nord, Amérique latine, Europe et Océanie, tandis que d'autres pays, d'Afrique et d'Asie par exemple, conservent une répartition démographique à prédominance rurale, avec environ 40 pour cent de population urbanisée. Il n'en reste pas moins que, dans ces derniers pays, on assiste à un vaste mouvement de population en direction des villes, si bien que d'ici à 2015 on prévoit qu'entre 250 millions et 310 millions de personnes se seront urbanisées, la majeure partie du phénomène touchant précisément les zones urbaines d'Asie et d'Afrique. D'ici à 2050, la proportion de population urbanisée sera de 62 pour cent en Afrique et 65 pour cent en Asie, ce qui restera toutefois nettement inférieur à la proportion de la plupart des autres continents. Enfin, on s'attend à un déclin de la population rurale dans toutes les principales régions du monde, sauf en Afrique où elle devrait continuer de croître jusqu'en 2040.

## GOUVERNANCE ET POLITIQUE

### La pêche artisanale

Selon les dernières estimations, la pêche artisanale compte pour plus de la moitié des captures mondiales de poisson, en mer et dans les eaux intérieures; la quasi-totalité de ce volume est destinée à la consommation humaine directe. Ces pêcheries emploient plus de 90 pour cent des 35 millions de pêcheurs en activité à l'échelle mondiale (Encadré 5). En outre, elles contribuent à la subsistance de 84 millions supplémentaires de personnes employées dans les activités de transformation, distribution et commercialisation du poisson<sup>16</sup>. Par ailleurs, des millions de ruraux, notamment en Asie et en Afrique, pratiquent la pêche de manière saisonnière ou occasionnelle, et bien souvent ces personnes n'ont guère d'autres sources de revenu ou d'emploi, bien qu'elles ne soient pas recensées comme «pêcheurs» dans les statistiques officielles.

Près de la moitié des personnes employées dans la pêche artisanale sont des femmes. L'importance de la pêche artisanale est un phénomène d'envergure mondiale, dont la diversité au plan de la technologie, de la culture et des traditions fait partie du patrimoine de l'humanité. Ajoutons que plus de 95 pour cent des artisans pêcheurs et des personnes employées dans les activités auxiliaires d'après-capture vivent dans les pays en développement<sup>17</sup>.

Cependant, en dépit de leurs avantages économiques, sociaux et nutritionnels, mais aussi de leur contribution aux valeurs sociétales et culturelles, les communautés d'artisans pêcheurs connaissent bien souvent des conditions précaires et vulnérables, tant pour leur subsistance que pour leurs conditions de travail. Pour des millions de pêcheurs, la pauvreté est de règle, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est.

On comprend mieux aujourd'hui le phénomène de la pauvreté, qui est plus volontiers reconnu comme un problème complexe relevant davantage de facteurs socio-institutionnels que de critères purement économiques ou biologiques. Il est indéniable que la surpêche et le risque d'épuisement des ressources halieutiques constituent de véritables menaces pour les moyens d'existence d'un grand nombre d'habitants des zones littorales comme pour la pêche artisanale. Toutefois, certains autres facteurs liés aux structures sociales et aux mécanismes institutionnels jouent un



rôle encore plus déterminant dans la propagation de la pauvreté, notamment par la manière dont sont régis l'accès et l'utilisation des ressources de la pêche et d'autres ressources, et par les modalités de désignation des bénéficiaires de cet accès. Parmi les facteurs déterminants qui contribuent à la pauvreté des communautés d'artisans pêcheurs, citons: la non-garantie des droits fonciers et des droits liés aux ressources de pêche; les services de santé et d'instruction inexistantes ou de qualité médiocre; l'absence de protection sociale; la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques; enfin, l'exclusion des processus élargis de développement, par suite de la faiblesse des structures organisationnelles, de la mauvaise représentation et de la participation insuffisante aux processus décisionnels.

Toutes ces observations concernant les causes de la pauvreté ont d'importantes répercussions sur la gouvernance des pêches artisanales. Il semble aujourd'hui évident que, pour combattre la pauvreté, il convient d'incorporer les groupes marginalisés aux processus institutionnels de gestion des ressources et, à cette fin, de mettre au point de nouvelles approches institutionnelles. Toutefois, si on veut que les nouvelles démarches soient efficaces, il convient de prendre en compte, en priorité et dans une optique élargie, les différents aspects de la pauvreté, ou de le faire en concomitance avec la gestion des ressources. En effet, les pêcheurs, qui doivent subvenir quotidiennement à leurs besoins les plus élémentaires, n'ont souvent pas la capacité ni l'incitation nécessaire pour prendre une part active à la gestion des ressources.

C'est dans ce contexte, mais aussi de façon autonome, que s'est constitué le mouvement revendiquant l'adoption d'une démarche axée sur les droits de l'homme en faveur du développement durable de la pêche artisanale<sup>18</sup>. La Conférence mondiale sur les pêches artisanales, qui s'est tenue à Bangkok en 2008, a cerné plusieurs démarches critiques permettant de progresser vers l'objectif de pêches artisanales capables d'intégrer les dimensions de développement social, culturel et économique, d'aborder la question de l'accès aux ressources et des droits des utilisateurs en s'inspirant de principes ancrés dans les droits de l'homme, et de reconnaître les droits des populations autochtones. La conférence a réaffirmé que les droits de l'homme jouent un rôle essentiel si on veut parvenir au développement durable.

L'approche fondée sur les droits de l'homme souligne combien il importe d'éliminer des obstacles tels que l'analphabétisme, la maladie, le manque d'accès aux ressources ainsi que le déni de libertés civiles et politiques, facteurs qui empêchent la population de se livrer aux activités légitimes de son choix. Cette approche fondée sur les droits de l'homme, en tant que cadre général de gouvernance, offre aux citoyens un tremplin leur permettant de revendiquer auprès de l'État ce qui leur est dû et de tenir ce dernier comptable de l'exécution de ses obligations. En dernière analyse, cette approche nécessite de renforcer les capacités des communautés de pêcheurs, afin de les aider à bien connaître leurs droits, à les revendiquer et à les exercer de façon efficace. Mais elle exige aussi, de la part de tous les ayants-responsabilités, y compris les États, qu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière de droits de l'homme<sup>19</sup>.

De nombreux États Membres, tout en se félicitant de l'issue de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales, approuvée par la vingt-huitième session du COFI, ont souligné la nécessité de créer un instrument international consacré aux pêches artisanales. Cet instrument permettrait de guider les efforts entrepris au niveau national, mais aussi à l'échelle internationale, en faveur de pêches artisanales qui soient durables, tout en créant un cadre pour le suivi et la communication d'informations<sup>20</sup>.

Si on veut promouvoir les droits de l'homme et veiller à ce que soient consacrés des droits économiques et sociaux spécifiques applicables aux artisans pêcheurs et aux travailleurs du secteur de la pêche, et si on veut empêcher que ces droits ne puissent être érodés par une marginalisation sociale, économique et politique, il peut s'avérer indispensable de légiférer en la matière. Même si les processus d'élaboration des lois diffèrent d'un pays à l'autre, il demeure préférable, si on veut avoir de meilleures garanties de respect des dispositions législatives, d'édicter des lois auxquelles sont associées toutes les parties prenantes, afin de permettre à ces dernières de s'en approprier<sup>21</sup>.

## Encadré 5

## Amélioration de l'information relative aux pêcheries artisanales

D'une manière générale, on ne dispose pas d'informations cohérentes, fiables et accessibles au sujet des pêches artisanales, et il est donc difficile de formuler des politiques pertinentes pour ce secteur. La nécessité de combler ces lacunes, notamment dans les pays en développement, justifie que décideurs et planificateurs s'emploient davantage à maintenir, voire à améliorer, la contribution du secteur à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi.

La mesure de la gravité de la situation a été prise partout dans le monde, et notamment par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a approuvé en 2003 une stratégie de portée mondiale visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture. En conséquence, la Banque mondiale, le WorldFish Center et la FAO ont engagé: i) une réévaluation d'ensemble de l'emploi et de la production dans le secteur des pêcheries artisanales; et ii) un examen critique des méthodes utilisées pour recueillir des données au sujet de ce secteur.

Les résultats préliminaires de cette étude<sup>1</sup> indiquent que 33 millions de personnes dans le monde sont employées comme pêcheurs à plein temps ou à temps partiel. En y ajoutant l'emploi, à plein temps et à temps partiel, dans les activités qui font suite à la récolte, on atteint le nombre de 119 millions de personnes qui dépendent directement, pour leur subsistance, de la pêche de capture. Environ 97 pour cent d'entre elles (116 millions) vivent dans des pays en développement, et plus de 90 pour cent travaillent dans le secteur artisanal. Les pêches continentales revêtent une importance particulière dans les pays en développement, et plus de la moitié (60 millions) des personnes de ces pays qui travaillent dans le secteur de la pêche pratiquent la pêche continentale artisanale. Dans les pays en développement, près de 56 millions d'emplois liés à la pêche sont occupés par des femmes.

L'examen<sup>2</sup> des méthodes de collecte des données relatives à la pêche artisanale révèle une nette tendance à la sous-information en ce qui concerne tant le volume des captures que le nombre d'emplois générés par ce type de pêche. Les principales raisons en sont:

- la dispersion caractéristique des pêcheries artisanales;
- une faible capacité institutionnelle dans de nombreux pays en développement;
- l'adoption par les pays en développement de méthodes de collecte de données originaires des pays développés, et donc difficiles à appliquer dans le cadre de pêcheries plurispécifiques et multi-engins.

Il en ressort également qu'il faut faire appel à des approches novatrices pour collecter des données relatives à la pêche artisanale.

- Une priorité importante est l'échantillonnage. Des économies importantes et une plus grande fiabilité devraient résulter de l'intégration de la collecte de données relatives à la pêche artisanale dans des enquêtes statistiques qui portent sur des questions de plus vaste portée, comme la taille de la population ou la production agricole.
- Il est nécessaire de mettre au point des méthodes d'évaluation adaptées aux pêcheries au sujet desquelles on manque d'information.
- Une fois produites, les données et les informations doivent être facilement accessibles, et il est nécessaire à cette fin de mettre en place des accords internationaux de partage des informations, ou de renforcer ceux qui existent déjà.

<sup>1</sup> Global Big Numbers Project, parrainé par la Banque mondiale et mis en œuvre par la FAO et le WorldFish Center en 2008.

<sup>2</sup> Projet FishCode-STF de la FAO (en cours d'exécution depuis 2004), financé par les Gouvernements japonais, norvégien et suédois.



Au niveau sectoriel, les méthodes classiques de gestion appliquées aux grandes pêcheries commerciales ne permettent pas de relever les défis que pose l'utilisation durable des ressources pour les pêcheries artisanales. Les difficultés tiennent souvent à des facteurs tels que la dispersion extrême des sites de débarquement, le grand nombre d'espèces composant les ressources halieutiques, et le partage de ces ressources avec d'autres communautés et d'autres secteurs. À l'heure actuelle, on tend à privilégier la dévolution des responsabilités de gestion ou la pratique de la cogestion, avec une forte implication des utilisateurs locaux de ressources, parallèlement à celle de l'État. Cette approche semble la plus adaptée aux défis actuels. Cependant, elle nécessite non seulement la présence d'acteurs capables au niveau local, mais aussi des arrangements préalables sur le pan juridique et pratique, auxquels sont associées les communautés, à l'appui de la gestion décentralisée et de la cogestion<sup>22</sup>.

On observe généralement une étroite interdépendance entre les pêcheries artisanales et les autres secteurs, ce qui milite en faveur de processus et de mécanismes intersectoriels de planification et de coordination. L'expérience acquise jusqu'ici<sup>23</sup> indique en fait que les processus intégrés de planification intersectorielle sont de nature à accroître la visibilité des pêcheries artisanales dans le domaine de l'élaboration des politiques, notamment lorsqu'il s'agit d'intégrer efficacement ces pêcheries aux initiatives de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire.

#### **Le commerce du poisson et la traçabilité**

Le contexte dans lequel opère le secteur des pêches fait l'objet d'une mondialisation de plus en plus poussée. Il est aujourd'hui possible de capturer le poisson dans un pays, de le transformer dans un autre et de le consommer dans un troisième. S'il est vrai que le processus de mondialisation a ouvert des perspectives non négligeables pour ce secteur, il est tout aussi vrai que ces perspectives s'accompagnent de risques inhérents à l'ampleur même du secteur. À titre d'exemple, nous évoquerons la pratique frauduleuse et très répandue qui consiste à substituer une espèce à une autre. Il peut s'agir d'un phénomène involontaire, ou au contraire d'un procédé intentionnel à des fins d'évasion fiscale, en vue de recycler du poisson pêché illicitement ou de vendre une espèce au prix d'une autre espèce dont le cours est plus élevé. On utilise de plus en plus des systèmes de traçabilité pour atténuer ces risques, au moyen d'un instrument qui vise à vérifier l'intégrité de la filière d'approvisionnement et à rectifier la situation lorsque cette intégrité est compromise.

Les systèmes de traçabilité remontent et reconstituent la filière du poisson et des produits dérivés depuis le site de production jusqu'au consommateur. La traçabilité est en voie de généralisation dans le secteur des pêches, notamment lorsqu'il s'agit de poissons et de produits dérivés donnant lieu à des échanges internationaux. Elle sert à garantir la sécurité sanitaire des aliments, mais aussi à vérifier la provenance légale du poisson et à atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité et de santé nationales. La traçabilité est exigée par:

- les marchés d'importation, afin de veiller à ce que les critères de sécurité sanitaire de l'alimentation et les objectifs en matière d'authenticité soient respectés. Les États-Unis d'Amérique ainsi que l'UE ont édicté des normes obligatoires de traçabilité. Le Japon, pour sa part, bien que n'ayant pas adopté de telles normes pour les produits de la mer, a néanmoins imposé un certain nombre d'obligations juridiques qui aboutissent à exiger des entreprises qu'elles disposent d'une capacité effective de traçabilité;
- les organisations régionales de gestion des pêches qui ont mis en place des systèmes de documentation permettant aux parties contractantes et aux États coopérants de s'assurer que certaines espèces sensibles ont bien été capturées dans le respect des règles fixées par les ORGP, et peuvent ainsi se voir accorder l'accès aux marchés internationaux;
- les certificats de capture exigés par l'UE, afin de vérifier que tous les poissons, mollusques et crustacés vendus dans l'UE peuvent être retracés jusqu'au

bateau qui les a capturés, et que tous les bateaux utilisés pour approvisionner l'UE en poissons sauvages étaient légalement autorisés à opérer au moment de la capture. Le Chili a lui aussi entrepris de se doter d'une législation analogue;

- les programmes d'écoétiquetage certifiant que les produits ont pour origine des pêches bien gérées. Précisons que la plupart des programmes d'écoétiquetage émanent du secteur privé, même si des programmes du secteur public sont actuellement en chantier.

#### *Les défis*

La mise en œuvre des normes de traçabilité n'a pas été sans soulever des difficultés pour les pays exportateurs. Lorsque ces normes ne sont pas respectées, il se peut que le poisson et les produits dérivés se voient interdire l'accès à certains marchés. Or, étant donné que les régimes de traçabilité sont rarement intégrés, la seule façon de répondre aux objectifs en matière de sécurité sanitaire, de légalité et de durabilité consiste à mettre en place des systèmes distincts de traçabilité. C'est là une chose difficile pour les pays en développement qui, bien souvent, manquent des ressources nécessaires. Par ailleurs, l'introduction de normes de traçabilité a engendré des coûts supplémentaires pour l'industrie de la pêche.

#### *Les solutions*

**Les progrès technologiques.** Les technologies fondées sur l'application d'une numérotation unique du produit, qu'il s'agisse de technologies protégées par un brevet ou conformes à des normes publiques de transparence, sont de nature à permettre aux entreprises et aux organismes de réglementation de retrouver et de retracer les produits tout au long de la chaîne de valeur. Ces technologies peuvent aider les fournisseurs de produits alimentaires à répondre à des exigences réglementaires renforcées. On en trouve un exemple aux États-Unis d'Amérique, où il a été proposé d'exiger de la part des fournisseurs de denrées alimentaires qu'ils démontrent intégralement la provenance de leurs produits, à chacun des maillons de la filière d'approvisionnement alimentaire.

Au cours des dernières décennies, les entreprises ont adopté un système normalisé de numérotation des produits, en se servant de codes-barres pour les identifier à des fins diverses, à mesure qu'ils sont acheminés le long de la filière d'approvisionnement depuis le producteur jusqu'au consommateur. L'emploi des codes-barres, principalement à des fins de contrôle d'inventaire, offre en fait une solution technique brevetée pour assurer la traçabilité.

Il convient également de mentionner l'identification de produits par fréquence radio (RFID), rendue possible par la mise au point d'une norme internationale de codage électronique des produits, et qui permet de s'appuyer sur des technologies plus sûres et plus facilement transportables. Cette méthode repose sur des données uniques de traçabilité dont l'encodage sur les produits se fait par le biais d'un système international standardisé et sécurisé qui permet d'identifier les produits à mesure qu'ils parcourent la filière d'approvisionnement. De tels systèmes brevetés nécessitent de la part des sociétés exploitantes d'importants investissements pour l'élaboration et le suivi interne de ces systèmes. Alors que le coût unitaire d'application d'un code-barres ou d'une RFID reste minime, les coûts d'investissement liés à la mise en place de l'infrastructure, du système et des contrôles internes, sans parler de la formation à l'emploi de ces systèmes, risquent d'être élevés.

On peut également essayer d'obtenir une meilleure garantie d'intégrité des documents en recourant à la production électronique de certificats officiels, notamment lorsque de tels documents, exclusivement détenus dans le cyberspace, sont protégés par un accès sécurisé. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques a émis une norme de certification électronique (eCert) qui permet aux États d'échanger des certificats électroniques



d'exportation applicables aux produits agricoles et alimentaires, y compris le poisson et d'autres produits de la pêche.

Les recherches sont également actives dans un autre domaine, celui de l'identification des espèces, notamment au moyen de techniques fondées sur l'ADN (Encadré 3). Les progrès réalisés dans la méthode de réaction en chaîne de la polymérase ont permis de réduire tant la quantité d'ADN nécessaire à l'analyse que le temps requis pour des essais accélérés. Grâce à l'emploi de marqueurs génétiques spécifiques pour les poissons, les mollusques et d'autres espèces aquatiques, il devient possible de différencier les espèces.

**L'intégration.** La traçabilité, tout comme l'identification des poissons, a beaucoup évolué, et ce qui avait démarré comme un programme visant à améliorer la sécurité sanitaire, la qualité et la licéité des produits de la pêche s'est beaucoup développé, pour aboutir au marquage du poisson à des fins de commercialisation. Ce processus est en passe de devenir un puissant levier économique, qui détermine la véracité des assertions publicitaires tout en s'intégrant à la filière d'approvisionnement qui relie le consommateur final au lieu de récolte par le biais du code génétique.

L'intégration des systèmes de traçabilité peut aboutir à des économies au niveau des coûts. Cependant, il convient de rester vigilant et de s'assurer que les avantages de l'intégration restent supérieurs aux coûts engendrés. Il faut également veiller, lorsque coexistent des objectifs différents assortis de besoins différents en informations, à ce que la certification intégrée repose sur une plateforme répondant aux meilleurs paramètres de sécurité et d'intégrité. Comme nous l'avons déjà noté, cette initiative risque d'être source de coûts et d'entraves supplémentaires pour certains utilisateurs, sans que cela soit pleinement justifié.

Dans toute la mesure possible, il faudra s'efforcer d'adapter les normes privées de traçabilité à celles qui émanent des autorités publiques. Ce processus pourrait d'ailleurs être source d'économies pour les entreprises concernées, par rapport à l'élaboration et à la mise en œuvre des systèmes brevetés faisant double emploi.

### Les organisations régionales de gestion des pêches

En matière de gouvernance des pêches, on assiste à une expansion régulière du rôle et des obligations des organes régionaux des pêches (ORP), et notamment des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Parallèlement, le renforcement des ORP et des résultats qu'ils sont en mesure d'obtenir reste au cœur des défis que pose la gouvernance internationale des pêches. Ce problème trouve son expression dans plusieurs enceintes internationales, et notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies et au COFI.

Une récente enquête de la FAO<sup>24</sup> indique que la plupart des ORP voient dans la pêche INDNR le principal obstacle au bon déroulement de leurs activités, notamment en ce qui concerne le SCS et la surcapacité. La plupart des répondants se sont déclarés incapables de maîtriser la pêche INDNR, soulignant à quel point ce phénomène vient saper les tentatives de gestion effective des pêcheries. Toutefois, des échos plus encourageants proviennent de trois ORP, à savoir l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO), l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (NASCO) et la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE), à tel point que cette dernière a déclaré obtenir d'excellents résultats en matière de lutte contre la pêche INDNR grâce à l'utilisation d'une liste des bateaux de pêche et d'un système de contrôle de l'État du port. De même, la NAFO a déclaré appliquer avec une certaine efficacité un programme de SCS qui lutte contre la pêche INDNR par le biais d'inspections en mer, d'une couverture intégrale par les observateurs, et d'un système de surveillance des navires (SSN) et d'inspections portuaires obligatoires. Enfin, la NASCO a constaté une réduction marquée du volume de captures non déclarées, grâce à une amélioration du système de surveillance et d'échanges de données.

Un autre problème largement évoqué en matière de gestion des pêches est la difficulté d'application de l'AEP, parallèlement à d'autres problèmes signalés

par les ORP, comme les prises accessoires, notamment de tortues, de requins et de volatiles, ainsi que les problèmes spécifiques propres à la gestion de l'aquaculture et des pêches en eaux intérieures. En outre, on rencontre partout des problèmes liés à la surcapacité, licite ou illicite, débouchant sur une activité de pêche excessive. Enfin, de nombreux ORP réclament une amélioration quantitative et qualitative des données scientifiques disponibles.

Un certain nombre d'ORP placent les difficultés de financement au premier plan de leurs préoccupations, tout en soulignant la nécessité d'intensifier la coopération entre les États Membres, mais aussi de réformer leur statut juridique et leur cadre institutionnel.

De plus, les ORP déplorent de ne pas réussir à promouvoir le développement économique dans les États Membres. Il s'agit là d'un problème de premier plan, étant donné que nombre de ces ORP sont composés exclusivement ou de façon prédominante de pays en développement. La pauvreté, en tant que phénomène social, est donc indéniablement une entrave à la bonne gestion des pêches, mais elle constitue en particulier un frein à l'amélioration des conditions d'existence des artisans pêcheurs.

Lorsqu'on fait le parallèle avec une étude précédente de la FAO<sup>25</sup>, on constate que les problèmes environnementaux forment un nouveau domaine général de préoccupation pour les ORP. C'est ainsi qu'un grand nombre d'entre eux citent en priorité les problèmes liés aux changements climatiques, la protection des habitats, y compris des EMV (Encadré 6), les aires marines protégées (AMP) (Encadré 7) et les monts sous-marins, de même que le problème de l'épuisement des stocks de poissons à l'échelle mondiale.

#### *Les nouveaux organes régionaux des pêches*

Un nouvel organisme chargé des pêches en eaux intérieures est en cours d'établissement. En octobre 2009, le Conseil de la FAO a approuvé, au cours de sa cent trente-septième session, la création de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, qui entrera en activité dès que trois pays au moins auront ratifié ou entériné l'accord portant sur sa création.

Les objectifs fixés à la commission sont le développement, la conservation, la gestion rationnelle et la meilleure utilisation possible des ressources aquatiques vivantes, y compris le développement durable de l'aquaculture. Un programme quinquennal de travail a été élaboré et sera soumis, pour débat et adoption, à la troisième Réunion intergouvernementale sur l'établissement de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, qui doit se tenir à la fin de 2010.

Le mandat de ce nouvel organisme couvre les eaux intérieures situées à l'intérieur du territoire de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de la Turquie. La gestion des pêches des bassins aquifères transfrontaliers délimitant ces États sera entreprise en collaboration avec la Commission interétatique pour la coordination des eaux d'Asie centrale et avec d'autres ORP, notamment la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures.

Les consultations internationales portant sur la proposition de création de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud se sont conclues par l'adoption en novembre 2009, à Auckland (Nouvelle-Zélande), de la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Sud. La convention a été ouverte à la signature le 1<sup>er</sup> février 2010, et des demandes d'adhésion pourront être reçues pendant 12 mois. Elle entrera en vigueur 30 jours après le dépôt du huitième instrument de ratification, adhésion, acceptation ou approbation (dont au moins trois États riverains et trois États non riverains). À son entrée en vigueur, la convention comblera le vide actuel des dispositions internationales en matière de conservation et de gestion de stocks de poissons autres que les grands migrateurs, mais aussi de protection de la biodiversité de l'environnement marin qui s'étend depuis



## Encadré 6

## Directives internationales sur la gestion de la pêche profonde en haute mer

Les Directives internationales de la FAO sur la gestion de la pêche profonde en haute mer<sup>1</sup> («les Directives») ont été adoptées en 2008, à la demande du Comité des pêches de la FAO (COFI), à sa vingt-septième session (2007), afin d'aider les États et les organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches (ORGP/A) à assurer une gestion durable de la pêche profonde et à mettre en œuvre la résolution 61/105 (2006) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Directives constituaient une réponse aux inquiétudes croissantes de la communauté internationale quant à la gestion des pêches profondes et à leur impact potentiel sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) en haute mer, surtout en ce qui concerne les espèces à faible productivité ciblées par certaines de ces pêcheries et les habitats vulnérables en eaux profondes.

S'il n'existe pas de définition généralement admise pour les «eaux profondes», du fait que les habitats, les pêcheries et les espèces varient d'une région à l'autre, il s'agit généralement de pêcheries mises en œuvre à des profondeurs dépassant 200 m, sur les talus continentaux ou sur des structures topologiques océaniques isolées, telles que monts sous-marins, dorsales et bancs. La pratique de la pêche profonde en *haute mer* est relativement récente. Si les pêcheries au chalut d'espèces d'eaux profondes sont apparues dès le milieu des années 50, leur expansion hors des limites des juridictions nationales n'a commencé qu'à partir des années 70, avec la généralisation du principe de créance maritime.

Selon les Directives, le principal objectif en matière de gestion de ces pêcheries consiste à «favoriser une pêche responsable offrant des possibilités économiques, tout en assurant la conservation des ressources biologiques marines et la protection de la biodiversité marine». Elles constituent donc un instrument international volontaire unique, adopté par plus de 70 pays membres de la FAO, qui contient des recommandations pour la gestion des pêches, l'accent étant mis sur la conservation de la diversité biologique marine. Bien que non contraignantes, les Directives sont un des rares instruments dont disposent les responsables de la gestion des ressources marines vivantes et de la protection des écosystèmes marins vulnérables en haute mer – tâches qui n'ont rien d'aisé. Les Directives fournissent des orientations sur des questions essentielles pour la gestion des pêches – établissement de données et de rapports, application et respect de la réglementation, mesures de gestion. De plus, s'agissant de la conservation, elles incluent des critères pour l'identification d'un écosystème marin vulnérable et présentent les composantes clés d'une évaluation d'impact.

Élaborées avec le concours de nombreuses parties prenantes, les Directives sont à présent mises en œuvre par les ORGP mandatées pour gérer des stocks bien déterminés d'eau profonde en haute mer, ainsi que par certains pays membres de la FAO. Cette dernière met actuellement au point des instruments d'appui technique à l'intention, entre autres, des ORGP/A des pays et du secteur de la pêche profonde, aux fins de la mise en œuvre des Directives dans leur intégralité.

<sup>1</sup> FAO. 2009. *Directives internationales sur la gestion de la pêche profonde en haute mer*. Rome. 73 pages.

## Encadré 7

## Les aires marines protégées

Le concept de protection d'aires marines n'est pas nouveau. Différents types de mesures spatiales, telles que l'interdiction d'accès à certaines zones ou l'imposition de diverses restrictions sur les engins de pêche ou autres, sont des procédés de gestion appliqués depuis des siècles aux pêcheries artisanales partout dans le monde. Ces mesures font également partie intégrante de la gestion «conventionnelle» des pêches. Cependant, l'expression «aire marine protégée» (AMP) recouvre un concept plus récent et elle est en général associée plus directement à la conservation de la diversité biologique qu'à la gestion de la pêche. L'utilisation des AMP existantes et les obligations internationales d'atteindre des objectifs fixés pour la mise en œuvre d'AMP connaissent une croissance rapide depuis une dizaine d'années. Il en résulte une grande confusion quant à la définition d'une AMP, que l'on définit aussi comme une zone interdite, une réserve marine, une réserve intégrale, une zone sanctuaire et d'innombrables autres types de zones délimitées dans l'espace qui jouissent d'une forme de protection ou d'une autre à l'intérieur d'un périmètre défini. Outre les questions de terminologie, on s'interroge aussi sur la façon dont les concepts de zones s'articulent avec celui de gestion des pêches, et plus particulièrement sur les avantages et coûts potentiels de la gestion des pêcheries. Vu le caractère contradictoire et peu clair des informations relatives aux AMP dans le contexte de la pêche, ainsi que l'absence de principes directeurs adéquats dans ce domaine, le Comité des pêches, à sa vingt-sixième session, avait demandé que la FAO élabore des directives techniques sur la conception, la mise en œuvre et l'expérimentation d'AMP liées à la pêche.

Les aires marines protégées ont un rôle important à jouer, non seulement à des fins de conservation, mais aussi dans le cadre de la gestion des pêches, en particulier lorsqu'une approche écosystémique de la pêche est adoptée. En conséquence, leur utilité en tant qu'instruments s'étend à de multiples objectifs relevant de divers secteurs. Au fur et à mesure que les pratiques et les intérêts des diverses communautés concernées convergeront – en raison de la prise de conscience croissante, parmi les acteurs de la conservation, de l'impossibilité d'ignorer les besoins et les intérêts des populations, et de celle, complémentaire, parmi les scientifiques et gestionnaires des pêches, du fait que la durabilité des pêcheries est conditionnée par la bonne santé des écosystèmes –, l'importance des instruments de ce type s'affirmera de plus en plus dans le contexte de la gestion des systèmes aquatiques. Néanmoins, il est également important de garder à l'esprit que les AMP, quelle que soit la façon dont on les définit, ne sont qu'un type d'instrument visant des objectifs déterminés, et non une fin en soi. Il est vital de ne pas perdre de vue les objectifs essentiels à atteindre et de réussir à mettre en œuvre une gestion efficace des ressources naturelles.

Les Directives de la FAO sur les AMP<sup>1</sup> apportent des informations et des conseils quant à ces divers types d'aires dans le contexte de la gestion des pêches, mais elles examinent également la mise en œuvre d'AMP à objectifs multiples – lorsque la gestion des pêches n'est qu'un objectif parmi d'autres. Elles ont pour but de clarifier les effets potentiels des AMP sur la pêche, les ressources aquatiques et l'écosystème, dans leurs dimensions biologique, physique et socio-économique. Elles rappellent combien il est important d'utiliser des instruments de gestion de l'espace tels que les AMP dans un cadre intégré (c'est-à-dire dans lequel les objectifs propres de gestion de la pêche coexistent avec d'autres objectifs sectoriels) et dans un dispositif stratégique d'ensemble. Enfin, les Directives fournissent des orientations sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation des AMP, et les principales difficultés et possibilités présentées par ce type d'instrument y sont examinées.

<sup>1</sup> FAO. (sous presse). *Fisheries management. 4. Marine protected areas and fisheries. Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable n° 4, Suppl. 4. Rome.*



l'extrémité est de l'océan Indien méridional jusqu'à l'océan Pacifique, en direction des ZEE de l'Amérique du Sud.

Conformément à la demande présentée à la vingt-huitième session du COFI, des discussions ont été amorcées en vue de la création d'un mécanisme régional des pêches couvrant les États riverains de la mer Rouge et du golfe d'Aden.

#### *Le réseau de secrétariats des organes régionaux des pêches*

Depuis 1999, les ORP se réunissent à intervalle biennal pour des échanges d'informations sur les questions d'intérêt commun. À leur quatrième réunion, qui s'est tenue en 2005, les participants sont convenus que leur réunion devrait porter le nom de Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches (RSN).

À sa réunion de mars 2009, le RSN a passé en revue de nombreuses questions d'intérêt commun, telles que les décisions et les recommandations concernant les ORP émanant du COFI; la pêche INDNR; la surcapacité; la Résolution 61/105 de l'Assemblée générale des Nations Unies; la gestion des écosystèmes marins; la situation du Système de surveillance des ressources halieutiques et celle du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches. À cette occasion, le secrétaire du CPANE a été élu nouveau président du RSN.

Le RSN s'est également penché sur les examens de résultats des ORGP, prenant note des nombreuses similitudes entre les procédures établies par différentes organisations et remarquant également que chaque ORP se trouve dans une situation qui lui est propre à l'égard des différentes parties concernées, de leurs interactions avec les ORP, des espèces gérées, de la communauté des ONG et autres parties prenantes, et enfin de la nature de son mandat. Cependant, sous réserve qu'il existe un véritable mécanisme extérieur et indépendant d'appréciation des résultats réellement obtenus par les ORGP, le Réseau est parvenu à la conclusion qu'il convenait de rester souple en matière d'examen des résultats et de laisser à chacun de ces examens ses propres caractéristiques.

#### *La gestion des pêches de thonidés*

Les cinq ORGP responsables des thonidés<sup>26</sup> se consultent périodiquement. Leur première réunion, organisée à Kobé (Japon) en janvier 2007, a été suivie de la deuxième réunion conjointe des organisations régionales de gestion des pêches responsables des thonidés, qui s'est tenue à San Sebastian (Espagne) du 29 juin au 2 juillet 2009. Les travaux ont porté sur les progrès réalisés dans l'examen des résultats des ORGP, de même que sur les programmes scientifiques et la coopération en matière de collecte des données, notamment sur la manière d'éviter des hiatus dans les séries de données. La discussion a également porté sur les mesures concrètes visant à garantir l'adéquation entre la capacité de pêche et les ressources halieutiques disponibles. La réunion a adopté un certain nombre de mesures avec prise d'effet immédiat, ainsi que le plan de travail pour la période 2009-2011.

#### *Examen des résultats des ORGP*

Les délégués réunis en mai 2006 à New York (États-Unis d'Amérique) pour la Conférence d'examen de l'UNFSA ont débattu de la nécessité de moderniser les mandats des ORGP pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions conformément aux prescriptions de l'UNFSA. La conférence a fourni l'occasion d'émettre des propositions en vue d'un examen et d'une évaluation systématiques des résultats des ORGP. Les États réunis ont adopté les mesures spécifiques devant être prises par chaque pays et/ou par les ORGP en vue de renforcer la coopération internationale. L'examen de résultats des ORGP s'inscrit dans cette série de décisions<sup>27</sup>.

En 2007, le Comité des pêches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a entrepris de passer en revue les expériences d'un certain nombre d'ORGP<sup>28</sup> dont le mandat et/ou les modes de fonctionnement avaient été récemment remaniés, afin d'en tirer les principaux enseignements. En mai

2009, le Comité des pêcheries de l'OCDE a donné son accord pour la publication du rapport issu de ses travaux<sup>29</sup> sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Dès le début de l'année 2009, six ORGP déclaraient avoir conclu l'examen de leurs résultats, tandis que de nombreuses autres en étaient au stade initial. Au même moment, la NAFO avait mené à bien un processus de réforme approfondie et se proposait d'examiner ses propres résultats, suite à la mise en œuvre des principales composantes de cette réforme. Quant à l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est, elle devait accomplir son propre examen de résultats à sa sixième réunion annuelle, en octobre 2009.

S'agissant de la NASCO, l'examen des résultats a été entrepris en 2004-2005 par les parties prenantes et les ONG, qui ont consacré des réunions spécifiques à comparer leurs perceptions sur la manière dont la NASCO avait pu s'acquitter de sa mission dans différents secteurs. À cette occasion, les parties contractantes ont dû répondre à des questions concernant la mise en œuvre et le respect des mesures édictées par la NASCO.

La CPANE devait, pour sa part, faire appel à un groupe indépendant pour l'examen de ses résultats concernant l'année 2006. Ce groupe, composé de membres de la CPANE mais aussi de représentants extérieurs, a procédé à l'examen des résultats en fonction de critères convenus à l'avance. S'agissant enfin de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) et de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), l'examen des résultats a été effectué selon la méthode employée par la CPANE.

#### *La réforme de la FAO et les organes régionaux des pêches*

Dans le cadre du processus de réforme, il a été décidé à l'unanimité que les organes statutaires de la FAO, tels que les organes des pêches relevant de l'article XIV, devraient être encouragés, de façon discrétionnaire, à acquérir davantage d'autonomie pour leurs activités et pour leur financement, tout en demeurant dans le cadre de la FAO et en maintenant avec celle-ci un lien organique.

En dépit de l'évolution positive observée pour certains organes des pêches relevant de l'article XIV, un grand nombre d'entre eux continuent d'avoir beaucoup de mal à s'acquitter comme il convient de leur mandat. Cette situation tient principalement aux difficultés incessantes et graves qu'ils connaissent en matière de financement, de conditions techniques et de ressources humaines. La plupart d'entre eux, en effet, n'ont pas leur propre secrétariat, et doivent ainsi opérer en tant qu'organismes à temps partiel.

#### **La lutte contre la pêche INDNR**

La pêche INDNR reste une menace pour la gestion à long terme des pêches mondiales. Cette situation, dont le constat a été réitéré par le COFI à sa vingt-huitième session en 2009, a été confirmée par la publication d'une étude portant sur le rôle et le travail des ORP<sup>30</sup>. L'étude démontre entre autres que la pêche INDNR reste un problème de premier plan et que la plupart des ORP ont du mal à y faire face, si bien que seule une poignée d'entre eux réussissent à contrecarrer quelque peu la pêche INDNR.

Malgré cela, la plupart des ORP continuent de s'efforcer de mettre en œuvre les mesures visant la pêche INDNR, en adoptant et en renforçant des initiatives telles que la promotion de programmes de sensibilisation, la création et l'utilisation de listes de bateaux de pêche, la mise en œuvre de systèmes de documentation des captures, l'application de mesures par l'État du port, l'optimisation du SCS, l'intensification des inspections de navires en mer, la couverture intégrale par les observateurs, l'amélioration des échanges d'informations et le déploiement de SSN. Par ailleurs, quelques ORP ont déclaré s'appuyer sur leur examen de résultats pour étudier les options permettant de lutter contre la pêche INDNR.

Les ORP sont en première ligne dans la lutte contre la pêche INDNR. Ainsi, les ORP responsables des thonidés ont démontré à quel point il est avantageux de resserrer la collaboration interrégionale et d'harmoniser les activités visant à combattre la pêche



INDNR. Il faudra, certes, consolider et intensifier encore leurs efforts pour parvenir à une meilleure application des mesures et des approches déterminées en commun, mais la coopération entre ces ORP fournit un bon modèle pour l'élargissement de la collaboration entre les ORP chargés de la gestion des autres espèces halieutiques.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'entrée en vigueur du système de certification élaboré par l'UE a représenté une mesure de grande portée visant à endiguer le flot des produits de la pêche INDNR qui envahissent le marché européen. Ce système, applicable à toutes les importations de produits de la pêche, exigera que tous les produits non transformés soient accompagnés de documents certifiés par l'État du pavillon du bateau de pêche, tandis que les importations de produits transformés nécessiteront des déclarations émises par l'entreprise de transformation du pays exportateur. Ces déclarations devront contenir des informations établissant un lien entre le produit transformé, le poisson utilisé comme matière première et sa provenance.

En dépit de la large publicité réservée à la mise en œuvre du système et de ses exigences, certains pays ont eu du mal à se conformer à ces nouvelles normes de l'UE, même si l'introduction des nouvelles mesures s'est faite avec une souplesse tenant compte des situations concrètes et spécifiques des pays. À long terme, ce système de certification devrait avoir une incidence positive, à tel point que les groupes industriels et les pêcheurs autorisés ont généralement bien accueilli les nouvelles mesures. Il faut toutefois s'attendre à un alourdissement très net du fardeau bureaucratique imposé aux pays exportateurs, et on ne saurait exclure que ce système entraîne une hausse des prix du poisson dans l'UE par suite d'une réduction des flux d'importations.

La société civile s'emploie de son côté à promouvoir la lutte contre la pêche INDNR dans de nombreux secteurs et à différents niveaux. De manière générale, on observe dans ce domaine une tendance au regroupement des intérêts entre les différentes catégories composant la société civile. En termes concrets, pour satisfaire la demande croissante des consommateurs pour des produits durables et ne provenant pas de la pêche INDNR, les groupes industriels se sont convertis aux objectifs de durabilité et de protection de l'environnement, ce qui a réduit le clivage traditionnel entre les différents acteurs de la société civile. Cette convergence ne manque pas de produire des effets positifs sur la réduction de la pêche INDNR, à mesure que les commerçants comme les transformateurs s'abstiennent d'acheter du poisson ne répondant pas aux normes auto-imposées, quelle qu'en soit la provenance.

Le Plan d'action international de la FAO (2001) visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a appelé les États à élaborer pour 2004 au plus tard des plans d'action nationaux (PAN) et à les réexaminer au moins tous les quatre ans. On dénombre aujourd'hui, à l'échelle mondiale, moins de 40 PAN concernant la pêche INDNR, et le compte est négligeable à l'échelle sous-régionale. Selon les informations recueillies, leur élaboration marque le pas, et cela en dépit de leur utilité indiscutable pour promouvoir une action cohérente et transparente à l'échelle nationale contre la pêche INDNR. En effet, les pays qui n'ont pas entrepris d'élaborer un PAN concernant la pêche INDNR se trouvent désavantagés, car ils n'ont pas de cadre clair permettant de structurer leurs opérations.

La lutte contre la pêche INDNR doit comporter deux volets prioritaires: la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement institutionnel. Les pays en développement ont besoin d'une assistance pour pouvoir élaborer, mettre en œuvre et optimiser les politiques et mesures visant à combattre la pêche INDNR. Il leur faut également davantage d'informations plus précises sur les conséquences négatives, pour la durabilité, de la non-conformité aux mesures de l'État du pavillon et de l'État du port. En effet, tandis que certains pays ont besoin d'un appui international pour élaborer les stratégies voulues afin de mettre un terme à la vente de pavillons à des fins lucratives, d'autres pays pourraient nécessiter une aide pour empêcher que leurs ports ne soient utilisés par des bateaux échappant aux formalités d'admission et de sortie. Cependant, pour être efficaces, ces mesures de renforcement des capacités doivent être assorties non seulement de la volonté politique de lutter contre la pêche INDNR

(Encadré 8), mais aussi de la volonté de juguler la corruption qui facilite la pêche INDNR tout en tirant profit de cette dernière.

La FAO prête une attention considérable à la pêche INDNR et à ses activités connexes. C'est ainsi qu'en 2009, tenant compte des exhortations internationales à conclure les négociations, elle a parachevé son accord de 2009 sur les mesures de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Encadré 9), tout en amorçant des travaux qui pourraient comprendre l'élaboration de lignes directrices, elles-mêmes génératrices de critères et de mesures de suivi applicables à la conduite de l'État du pavillon (Encadré 10). Une application élargie, voire universelle, de l'accord ci-dessus contribuera à atténuer les effets de la pêche INDNR, tout comme y contribuera l'adoption de critères visant à améliorer la conduite de l'État du pavillon.

### **Problèmes en vue – les lignes directrices internationales concernant la gestion des captures accessoires et la réduction des rejets**

En dépit de l'attention accordée à ce jour par plusieurs organisations intergouvernementales à une meilleure gestion des captures accessoires et à la réduction des rejets dans le cadre des pêches de capture, le problème continue de se poser de manière préoccupante. Plusieurs tentatives ont été faites, sous forme de plans d'action internationaux concernant les oiseaux de mer et les requins<sup>31</sup> et de lignes directrices visant à réduire la mortalité des tortues au cours des opérations de pêche<sup>32</sup>. Les problèmes perdurent cependant, comme le démontre le volume élevé de captures accessoires et de rejets, souvent non déclarés, dans nombre de pêches du monde entier. Ce phénomène affecte d'ailleurs des espèces importantes au plan écologique, ainsi que des juvéniles appartenant à des espèces à forte valeur économique. Il est difficile de quantifier le volume total des prises accidentelles, étant donné le manque d'informations, mais aussi du fait que les définitions du phénomène varient d'un État à l'autre. Toutefois, si on se fonde sur les dernières estimations publiées sur les rejets de pêche – en tant que sous-ensembles des captures accessoires –, ce volume s'établit, quelle que soit la définition retenue, à environ 7 millions de tonnes à l'échelle mondiale (Encadré 11)<sup>33</sup>. Il convient, par ailleurs, de tenir compte de problèmes autres que les volumes des captures accessoires et des rejets, et notamment de la mortalité de certaines espèces rares, menacées ou vulnérables, de même que des effets socio-économiques de l'utilisation des captures accessoires en lieu et place de la réduction du volume de ces captures.

Les appels en faveur de mesures visant à réduire les captures accessoires et les rejets proviennent également de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ainsi, à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale en 2008, non seulement les États mais aussi les organisations et les arrangements sous-régionaux et régionaux de gestion des pêches (ORGP/A), de même que d'autres organisations internationales concernées, ont été exhortés à agir en vue de réduire ou d'éliminer les captures accessoires, les captures dues aux engins de pêche perdus ou abandonnés, les rejets et les pertes après capture, mais aussi à appuyer les études et les recherches contribuant à réduire ou à éliminer les captures accessoires de juvéniles<sup>34</sup>.

À la vingt-huitième session du COFI (COFI 28), qui s'est tenue en 2009, on a observé que dans les pêches médiocrement gérées, les débarquements non déclarés ou non réglementés de captures accessoires et les problèmes de rejets et de pertes de pré-capture figurent au premier plan des préoccupations<sup>35</sup>. Pour répondre à ces préoccupations comme au souci exprimé par l'Assemblée générale des Nations Unies, COFI 28 a invité la FAO à ouvrir la voie en matière d'élaboration de lignes directrices internationales sur la gestion des captures accessoires et de réduction des rejets, en organisant une consultation d'experts<sup>36</sup>, laquelle s'est tenue à la fin de 2009, suivie d'une consultation technique, qui est prévue pour décembre 2010<sup>37</sup>. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est félicitée de la démarche proactive proposée par COFI 28<sup>38</sup>.



## Encadré 8

## Mobilisation de la SADC contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

Les pays d'Afrique australe se sont mobilisés contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En septembre 2007, un forum rassemblant des directeurs exécutifs de services de suivi, contrôle et surveillance (SCS), qui s'est tenu au Mozambique, a estimé qu'il fallait attribuer à la pêche illicite le plus haut degré de priorité dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Cette dernière a alors organisé une conférence ministérielle le 4 juillet 2008 à Windhoek (Namibie), au cours de laquelle les ministres de la pêche des pays côtiers ont examiné et signé une déclaration d'engagement à mettre fin à la pêche illicite. Entre autres résolutions, il a été envisagé par les ministres de fermer leurs ports à tout navire illicite.

Lors de la conférence ministérielle de la SADC, le Ministre namibien des pêches et des ressources marines, M. Abraham Iyambo, a replacé la question dans son contexte régional: *«Il n'est pas exagéré de déclarer que le fléau qu'est la pêche illicite est l'un des plus grands crimes commis contre l'environnement à notre époque. Dans ce contexte, nous pourrions bien être la dernière génération de décideurs en mesure de mettre fin à ce scandale, à l'effrayante destruction de notre environnement et aux maux dont souffrent nos peuples de ce fait.»*

Une fois signée la déclaration de la SADC, les pays membres sont passés à l'action, arraisonnant des navires, révoquant ou révisant certains accords de pêche, et prenant des mesures à l'endroit de ceux de leurs navires qui pêchaient, sous leur pavillon, en dehors de leurs zones économiques exclusives.

La coopération régionale en matière de suivi et de surveillance a connu une croissance significative, avec des activités communes de formation en mer et des opérations menées conjointement par des pays membres de la Commission de l'océan Indien (IOC) et de la SADC. Au cours d'une série de patrouilles effectuées le long des côtes de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, certains de ces pays ont pu, pour la première fois, arraisonner des navires pratiquant la pêche illicite et procéder aux poursuites judiciaires à l'endroit des armateurs, les mener à terme et confisquer les navires, grâce à des échanges bilatéraux de fonctionnaires et de conseillers.

Au début de 2009, le Mozambique a accueilli le deuxième forum régional des directeurs exécutifs des services de SCS, au cours duquel les éléments d'un plan d'action contre la pêche illicite ont été définis et la création possible d'un centre régional de SCS a été évoquée. Sous la présidence de l'Afrique du Sud, le Comité technique des pêches de la SADC a mis la dernière touche au plan d'action et a constitué plusieurs groupes de travail avec pour mission de préparer les négociations en vue d'un accord global sur les mesures du ressort de l'État du port, qui devaient se tenir plus tard la même année. Lors de ces négociations, les pays membres de la SADC ont pris une part active à une démarche coordonnée africaine menée dans le but d'obtenir des concessions en raison de la situation particulière des pays en développement et des petits États insulaires.

Le plan d'action de la SADC contre la pêche illicite a été approuvé lors d'une rencontre interministérielle au Zimbabwe le 16 juillet 2010. Le Mozambique doit réunir une conférence globale sur l'application des lois dans le domaine de la pêche au cours de l'année 2011. L'Union africaine, par l'entremise du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), s'appête à apporter son soutien à des initiatives similaires qui vont être lancées par d'autres communautés économiques régionales en Afrique.

Les organisations et autres partenaires régionaux et internationaux qui ont apporté leur contribution à cette initiative de l'Afrique australe menée sous l'égide de la SADC sont les suivants: le Ministère britannique du développement international, la FAO, la Commission des thons de l'océan Indien, INFOSEA, l'IOC, le NEPAD, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, la Fondation Pews, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est, la Southwest Indian Ocean Fisheries Commission, Stop Illegal Fishing, et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

## Encadré 9

## Accord sur les mesures à prendre par les États du port pour lutter contre INDNR

Suite à des négociations intenses qui ont duré une année<sup>1</sup>, la Conférence de la FAO de novembre 2009 a approuvé l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (dénommé ci-après «l'Accord»), en tant qu'instrument relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Aussitôt après son approbation, l'Accord a été ouvert à la signature et le restera durant une année. Il entrera en vigueur 30 jours après que le vingt-cinquième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession aura été remis au Directeur général de la FAO, dépositaire de l'Accord.

L'Accord a pour objet de prévenir, de décourager et d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), au moyen de la mise en œuvre d'une série de mesures par l'État du port, l'objectif ultime étant la conservation à long terme et la durabilité de l'utilisation des ressources marines vivantes et des écosystèmes marins. L'idée de base est que les Parties à l'Accord l'appliqueront, en tant qu'États du port, aux navires<sup>2</sup> non immatriculés chez elles. Ces navires seront soumis aux dispositions de l'Accord au moment de leur entrée dans un port situé sur le territoire d'une des Parties, ou pendant leur séjour dans un tel port. Certains bateaux de pêche artisanale et navires porte-conteneurs seront exemptés de ces dispositions.

L'échange d'éléments d'information en temps réel est un aspect crucial de l'Accord. En fait, son succès reposera en grande partie sur la volonté et la capacité des Parties de partager les renseignements qu'elles détiennent au sujet de navires suspects de s'être livrés à la pêche INDNR, ou connus pour l'avoir pratiquée. L'Accord énonce les procédures à observer par un navire demandant l'accès à un port, celles que l'État du port doit appliquer en matière d'inspection des navires, ainsi que les autres procédures dont l'exécution lui incombe, telles que la communication des résultats des inspections. Les annexes à l'Accord, qui en font partie intégrante, dressent la liste des renseignements qui doivent être fournis par un navire préalablement à son entrée dans un port de l'une des Parties, ainsi que des directives qui gouvernent l'inspection, le traitement des résultats, les systèmes d'information, ou encore les exigences en matière de formation.

Un article central de l'Accord est celui qui traite des besoins spécifiques des pays en développement. Il porte essentiellement sur le renforcement des capacités, et il y est pris acte de la nécessité pour chacune des Parties, indépendamment de sa situation géographique et du degré de développement qu'elle a atteint, de se doter des moyens humains et matériels voulus pour mettre en œuvre l'Accord. Les dispositions de cet article sont le reflet d'une préoccupation fondamentale, à savoir l'insuffisance des moyens à disposition de certains États du port pourrait constituer un obstacle de taille à la mise en œuvre effective de l'Accord et à la réalisation de ses objectifs.

L'Accord ne saurait être considéré à lui seul comme le remède aux problèmes posés par la pêche INDNR à travers le monde. Ces problèmes doivent être abordés dans leur globalité et faire l'objet de démarches adaptées à chacun, mais complémentaires les unes des autres. Néanmoins, si l'entrée dans les ports et sur les marchés nationaux et internationaux de cargaisons de poissons capturés de façon illicite, non déclarée et non réglementée est interdite, et s'il est plus difficile de pratiquer la pêche INDNR, l'Accord devrait rendre ce type de pêche et les activités connexes moins tentantes pour les pêcheurs, et ce pour un coût modique au regard des résultats obtenus.

<sup>1</sup> FAO. 2009. *Rapport de la Consultation technique destinée à la rédaction d'un instrument juridiquement contraignant relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée*. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 914. Rome. 77 pages.

<sup>2</sup> L'Accord entend par «navire» tout navire, bateau ou embarcation utilisé pour, équipé pour, ou destiné à, la pêche ou des activités connexes à la pêche.



## Encadré 10

## Performance des États du pavillon

De nombreux participants à la session de 2007 du Comité des pêches de la FAO ont évoqué «l'irresponsabilité des États du pavillon». Il a alors été proposé d'élaborer des critères d'évaluation de la performance des États du pavillon, et d'envisager de prendre des mesures à l'encontre des navires immatriculés dans des États qui ne répondent pas à ces critères. À la suite d'un Atelier d'experts organisé au Canada avec le soutien de la Commission européenne et du Iceland's Law of the Sea Institute, le Comité des pêches s'est à nouveau penché en 2009 sur la question de la performance des États du pavillon. Ainsi que le Comité en était convenu, une Consultation d'experts a été organisée en juin 2009, qui doit être suivie d'une Consultation technique prévue avant la session de 2011 du Comité.

La tâche assignée aux experts réunis dans le cadre de la Consultation de 2009 était assez ambitieuse. Les participants ont pris pour point de départ et comme références générales diverses publications techniques traitant des problèmes à l'ordre du jour et les résultats de l'Atelier d'experts canadien. Au cours de leurs délibérations, ils devaient examiner les points ci-après et émettre des recommandations à leur sujet: critères d'évaluation de la performance des États du pavillon; mesures envisageables à l'encontre des navires immatriculés dans les États ne répondant pas aux critères identifiés; rôle des gouvernements, des organisations régionales de gestion des pêches, des institutions internationales, des instruments internationaux et de la société civile dans la mise en œuvre des critères et mesures liés à la performance des États du pavillon; assistance technique nécessaire pour aider les pays en développement à répondre aux critères fixés, à prendre les mesures indiquées et à remplir leur rôle de façon appropriée.

Les experts sont convenus de recommander, à l'intention des experts qui prendraient part ultérieurement à la consultation technique, d'élaborer des directives internationales pour la définition de critères d'évaluation de la performance des États du pavillon et de mesures à prendre à l'encontre des navires immatriculés dans les États ne répondant pas à ces critères<sup>1</sup>. Une méthodologie d'évaluation devrait constituer une part importante de telles directives. Sur la base des dispositions du droit international relatives aux évaluations de ce type, les experts ont estimé qu'il était nécessaire de mettre en place deux procédures distinctes: la première pour l'auto-évaluation, la seconde pour l'évaluation bilatérale ou multilatérale. Ce dernier type d'évaluation devrait être mené dans un esprit de coopération internationale, dans le respect de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Par ailleurs, les experts se sont mis d'accord sur un projet de critères applicables à la performance des États du pavillon, sur des méthodologies d'évaluation, sur les mesures à prendre une fois les évaluations réalisées et sur la nature de l'assistance technique à apporter aux pays en développement pour les aider à améliorer leur performance en qualité d'États du pavillon. Les experts ont estimé que ces critères et mesures constituaient une base de travail adéquate pour une consultation technique.

<sup>1</sup> FAO. 2009. *Consultation d'experts sur la performance des États du pavillon*. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 918. Rome. 94 pages.

### Politique en matière d'aquaculture et gouvernance

Au cours des deux dernières décennies, l'aquaculture s'est distinguée, parmi les secteurs de la production alimentaire, par sa croissance marquée et rapide, et elle se trouve aujourd'hui solidement implantée en tant qu'industrie dynamique à l'échelle mondiale. Il faut noter toutefois que le niveau de développement de l'aquaculture varie considérablement d'un pays à l'autre et que son succès emboîte le pas à la réussite des entreprises à l'échelle nationale – signe d'un développement en grande partie tributaire du secteur privé.

On peut considérer la gouvernance comme l'une des raisons – sinon la principale raison – du succès rencontré par les hommes d'entreprise dans certains cadres institutionnels<sup>39</sup>. Au cours des 20 dernières années, des progrès notables ont été accomplis dans le traitement des questions de gouvernance entourant l'aquaculture. Ces progrès ont été rendus possibles par l'effort accompli à l'échelle internationale par les entreprises et par plusieurs États qui ont su, grâce à une bonne gouvernance, accorder la priorité à l'aquaculture de façon ordonnée et durable. Les voies et moyens employés pour encadrer le secteur varient en fonction des traditions et des valeurs, ce qui tend à écarter une modélisation universelle, mais il existe suffisamment de points communs pour que l'on puisse en tirer un enseignement générique<sup>40</sup>.

Les pays engagés dans l'aquaculture ont déjà en commun un objectif de gouvernance, à savoir la durabilité du secteur. Cette durabilité exige que le secteur de l'aquaculture n'affecte pas l'environnement et qu'il soit accepté par la société. Quant au secteur d'activité lui-même considéré dans son ensemble, il lui faut générer des revenus qui, d'une part, compensent les risques associés à l'aquaculture et, d'autre part, garantissent la rentabilité à long terme des activités aquacoles. Lorsqu'on observe les régimes de gouvernance adoptés par les différents États pour conférer la durabilité nécessaire au secteur, on s'aperçoit qu'ils ne se démarquent pas fortement les uns des autres et présentent même une certaine homogénéité. Cependant, lorsqu'on analyse les processus conduisant à l'adoption de mesures de portée collective et à leur mise en œuvre, on peut distinguer trois catégories principales de gouvernance de l'aquaculture.

À une extrémité de l'éventail, se trouve ce que l'on peut appeler la «gouvernance hiérarchique». Ce modèle repose sur un développement du secteur décidé, commandé et contrôlé depuis le sommet, avec consultation minimale voire inexistante des parties prenantes. Dans ce modèle, les autorités formulent les politiques de gestion et de développement de l'aquaculture et en facilitent l'application, tout en laissant aux exploitants les décisions en matière de production. Cette approche présente un danger, à savoir que, bien souvent, le système d'application des règles prescrites est inadéquat, si bien que les producteurs tendent à s'y soustraire. Elle a engendré, dans de nombreux cas, la dévolution de responsabilités au secteur privé avec élargissement de l'autoréglementation et recours aux codes de bonnes pratiques volontaires. S'il est vrai que la gouvernance par le biais de codes de bonnes pratiques volontaires, en proposant une incitation liée aux avantages mutuels, remédie à la nécessité d'une réglementation restrictive, il ne faut pas oublier que ces avantages s'accompagnent souvent de carences au niveau de l'efficacité. Il faut constater, en effet, qu'en l'absence d'un cadre juridique obligatoire – notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources et le respect des mesures de protection environnementale –, la forme de gouvernance de l'aquaculture fondée sur l'autoréglementation, sur la base de codes de bonnes pratiques volontaires, est une forme de gouvernance inefficace.

Par ailleurs, certains pays ont opté pour une approche «axée sur le marché» en matière de gouvernance. L'option consiste à laisser, pour l'essentiel, le secteur privé diriger le développement de l'aquaculture, tandis que l'État se cantonne dans une attitude de laisser-faire. Cette approche a permis d'obtenir des résultats impressionnants en matière de croissance du secteur. Cependant, comme le montrent les premiers essais d'aquaculture dans de nombreux pays, ces politiques sont à l'origine de dégradations infligées à l'environnement, et en particulier de la destruction des mangroves, ce qui a entraîné le quasi-effondrement de l'industrie de l'aquaculture dans certaines régions du monde. C'est pourquoi des pays qui avaient opté pour la



## Encadré 11

## Suivi et déclaration des rejets à l'échelle mondiale

La plupart des professionnels de la pêche le reconnaissent, en dépit de trois décennies d'un excellent travail accompli par les chercheurs et la profession, dans le but d'élaborer des techniques permettant de réduire les rejets partout dans le monde, de nombreux problèmes persistent, avec pour de nombreuses pêcheries des quantités élevées, non voulues et souvent non déclarées de captures accessoires et de rejets. Si la capture de représentants d'espèces menacées, telles que les tortues, les dauphins et les oiseaux de mer, et la mortalité ainsi provoquée, constituent des sujets d'inquiétude particuliers, il en va de même de la mort et du rejet d'énormes quantités de juvéniles d'espèces présentant un intérêt économique.

Dans le contexte de la pêche, les «rejets» sont les poissons qui sont remis à l'eau après avoir été placés à bord du navire de pêche, ou qui se sont échappés des filets en pleine eau. Il n'est pas facile d'évaluer quelle en est la quantité à l'échelle mondiale, en raison du caractère incomplet de l'information disponible en ce qui concerne de nombreuses pêcheries et de nombreux pays.

Cependant, en 1994, le volume mondial des rejets a été estimé à environ 27 millions de tonnes<sup>1</sup>. En 2004, ce montant – actualisé et revu à la baisse – n'était plus que de 7 millions de tonnes<sup>2</sup>. Cependant, cette dernière estimation est à considérer avec prudence, car on ne dispose pas de données complètes et précises sur la pêche de capture dans le monde.

Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays ont intensifié leurs efforts pour recueillir des renseignements sur les captures accessoires et les rejets. Nombre de pays collectent l'information sur les rejets de façon continue, en recourant à divers formats et styles de déclarations, les unes imposées par la loi, les autres laissées à la libre volonté des déclarants, et il n'y a jamais eu autant de programmes d'observateurs embarqués d'un excellent niveau (qui sont, de l'avis général, la meilleure façon de recueillir l'information sur les rejets). De plus, s'il existe encore des pays dépourvus de programmes d'observateurs, certains sont sur le point d'en mettre en place, et tous les pays ou presque reconnaissent qu'ils sont nécessaires. Au demeurant, l'expérience tirée des démarches les plus récentes en matière de collecte d'informations sur les rejets sera certainement utile dans le cadre de l'élaboration en cours des «Directives internationales sur la gestion des captures accessoires et la réduction des rejets» par la FAO (à la demande du Comité des pêches).

Cependant, de nombreux observateurs estiment que, pour prendre convenablement en compte les rejets de la pêche mondiale dans toute leur complexité et à grande échelle, il serait temps de mettre en œuvre un processus systématique et de portée planétaire, conçu sur les mêmes bases que les procédures utilisées pour recueillir et interclasser les données relatives aux débarquements de la pêche.

<sup>1</sup> D.L. Alverson, M.H. Freeberg, S.A. Murawski et J.G. Pope. 1994. *A global assessment of fisheries bycatch and discards*. Document technique de la FAO sur les pêches n° 339. Rome. 233 pages.

<sup>2</sup> K. Kelleher. 2005. *Les rejets des pêcheries maritimes mondiales – Une mise à jour*. Document technique de la FAO sur les pêches n° 470. Rome, FAO. 152 pages.

gouvernance axée sur le marché, tirant la leçon de cette expérience, reconnaissent aujourd'hui qu'il convient d'intervenir pour remédier aux carences du marché. Ces pays édictent donc aujourd'hui, à des fins de correction, des réglementations en matière de protection environnementale, de santé du poisson et de sécurité sanitaire des produits de l'aquaculture.

Une troisième option consiste, pour les États, à obtenir la durabilité de l'aquaculture par le biais de la «gouvernance participative». La gouvernance participative s'étend de l'autorégulation du secteur à sa cogestion par les représentants du secteur privé et les autorités régulatrices, en incluant les partenariats communautaires. Cette forme de gouvernance tend à se généraliser pour devenir la norme aux niveaux local, national et régional. À l'échelon local, des exploitants voisins et en même temps concurrents peuvent travailler ensemble, afin de coordonner l'application de mesures relatives à l'environnement et à la production. Le respect des prescriptions résulte de la pression exercée par les pairs. Il se peut que l'industrie soit parfois autogérée, même si certains aspects sont cogérés, par exemple le bien-être des animaux; le secteur entreprend alors lui-même la plupart des inspections, les pouvoirs publics se limitant à des contrôles périodiques. Dans de nombreux pays, les codes de bonnes pratiques s'intègrent à l'autorégulation du secteur privé. Même si la plupart de ces codes sont d'une portée générale et traitent par exemple de l'alimentation animale, des médicaments et de la protection de l'environnement, nombre d'entre eux s'appliquent à un aspect particulier. Les exploitants, pour leur part, sont incités à se conformer d'eux-mêmes à ces codes, car ils leur confèrent une certification de qualité; précisons toutefois que les associations sectorielles sont également habilitées à exclure les contrevenants. S'agissant du niveau régional, on trouve des associations de producteurs aquacoles généralement dotées de codes de bonnes pratiques qui contribuent à veiller sur des aspects tels que l'environnement, les consommateurs, le bien-être des animaux et les questions socio-économiques, mais aussi l'image du secteur auprès du public.

Il semble que là où la gouvernance de l'aquaculture a donné de bons résultats, les pouvoirs publics se sont essentiellement conformés à quatre principes directeurs, à savoir la redevabilité, l'efficacité et l'efficience, l'équité, et enfin la prévisibilité.

Par redevabilité, on entend la reconnaissance et l'assomption, de la part des agents régulateurs, de la pleine responsabilité de leurs actions, de leurs décisions, des politiques et des produits. Cela implique que les administrations se rendent plus accessibles, afin que leurs agents puissent être comptables de leurs actions devant le public et devant leurs partenaires institutionnels. Cela suppose également l'application à ces mêmes agents de normes fondées sur les résultats ainsi que de mécanismes de reddition de comptes, de vérification et, le cas échéant, d'imposition. De façon concrète, cette transparence se traduit par des décisions prises en temps opportun, de même que par la participation des parties prenantes au processus décisionnel. Il s'ensuit également, à titre d'exemple, que les décisions concernant les permis d'exploitation d'aquaculture pourront faire l'objet d'appels et que les critères d'octroi devront être transparents. Tous ces facteurs auront pour effet d'améliorer la prévisibilité pour les producteurs aquacoles comme pour les autres parties prenantes.

L'efficacité consiste, en termes simples, à faire ce qu'il faut; elle mesure donc la qualité et l'équité des actions. L'efficience concerne le degré de rationalité et de respect des coûts dans la manière de faire les choses; elle mesure ainsi la rapidité et le prix de revient des actions. L'efficacité comme l'efficience des services publics ont contribué de façon notable à la bonne gouvernance de l'aquaculture. Certes, la recherche d'un équilibre entre ces deux éléments est un exercice délicat pour les décideurs, qui doivent cependant s'efforcer d'y parvenir, car cet équilibre est essentiel au bon développement du secteur.

L'équité est un ingrédient essentiel de la durabilité, tant il est vrai qu'une société ne parvient à garantir le bien-être de ses membres que si elle leur donne le sentiment d'en être partie prenante et d'y être intégrés. Pour cela, il importe que toutes les catégories, et en particulier les plus vulnérables, se voient offrir la possibilité d'améliorer, ou tout au moins de préserver, leurs conditions de bien-être. Dans la pratique, cela signifie garantir l'équité des procédures, offrir une justice distributive et proposer



une participation, sur un pied d'égalité, à l'établissement des priorités et à la prise de décisions, aux hommes comme aux femmes. Le partage du pouvoir est source d'équité en ce qui concerne l'accès aux ressources et leur utilisation.

La prévisibilité se rapporte au bien-fondé des lois et des règlements et à leur homogénéité d'application, ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques. Les États s'emploient généralement à garantir la prévisibilité en prenant des engagements crédibles et en persuadant le secteur privé que les décisions adoptées ne seront pas annulées par suite de fluctuations politiques. La participation est l'un des instruments privilégiés de cette démarche. En donnant une voix aux parties impliquées, on leur permet d'exprimer leurs préférences. Grâce à la prévisibilité, les exploitants sont mis à l'abri de décisions arbitraires; ils peuvent conserver le produit de leur travail, tandis que les occupants légitimes d'une propriété, qu'ils en soient propriétaires ou locataires, ont la possibilité d'en exclure les non-titulaires de droits. En outre, grâce à la prévisibilité, les droits de propriété sont devenus fongibles, ce qui facilite l'accès aux prêts étant donné que les exploitants peuvent utiliser leurs biens comme caution. La sécurité d'occupation, que ce soit en libre propriété ou en simple usufruit, est devenue un objectif important de la politique gouvernementale, notamment parce qu'elle influence les décisions en matière d'investissement. Notons que la prévisibilité a également un effet inverse: elle réduit le risque de confiscation ou de taxation arbitraire, du fait que les motifs d'expropriation, le non-renouvellement des permis d'exploitation et la taxation sont assujettis à la règle de la transparence.

Même si des efforts louables ont été réalisés à travers tout le secteur de l'aquaculture, la gouvernance de ce secteur continue de poser problème dans de nombreux pays. C'est ainsi que perdurent: i) les conflits à propos des sites marins; ii) les poussées épizootiques; iii) une perception négative de l'aquaculture de la part du public dans certains pays; iv) l'incapacité, de la part des producteurs artisanaux, de répondre aux exigences de qualité des consommateurs étrangers; et v) le développement insuffisant du secteur dans certains contextes, en dépit de conditions favorables en matière d'offre et de demande. Il faut s'attendre à ce que ce dernier problème gagne en ampleur à mesure que l'on s'efforcera de nourrir une population mondiale sans cesse croissante.

Les experts s'entendent pour prévoir que la majeure partie de l'expansion de l'aquaculture se produira dans les mers et les océans, sans aucun doute à plus grande distance des côtes et peut-être même en haute mer. Or, la gouvernance de l'aquaculture est d'ores et déjà confrontée à de sérieuses restrictions dans les eaux maritimes sous juridiction nationale. Si les activités aquacoles devaient être entreprises en haute mer, le problème n'en deviendrait que plus ardu. En effet, les principes actuellement applicables en matière de droit public international, ainsi que les dispositions des traités en vigueur, n'offrent guère de lignes directrices pour la conduite des activités d'aquaculture dans ces eaux. Il semble donc qu'il existe un vide réglementaire concernant les activités d'aquaculture en haute mer.

## NOTES

- 1 J.A. Gulland, éd. 1971. *The fish resources of the ocean*. West Byfleet, Royaume-Uni, Fishing News (Books) Ltd.
- 2 R. Hilborn. 2007. Reinterpreting the state of fisheries and their management. *Ecosystems*, 10(8): 1362-1369.
- 3 C. Revenga et Y. Kura. 2003. *Status and trends of biodiversity of inland water ecosystems*. Collection technique n° 11. Montréal, Canada, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- 4 Dans certains pays d'Afrique et d'Asie, une aide humanitaire est fournie pour la production de spiruline, qui est distribuée localement, en tant que supplément nutritif, aux enfants souffrant de malnutrition.
- 5 D. Wilson, R. Curtotti, G. Begg et K. Phillips, édés. 2009. *Fishery status reports 2008: status of fish stocks and fisheries managed by the Australian Government*. Canberra, Bureau of Rural Sciences et Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics.
- 6 B. Worm, R. Hilborn, J.K. Baum, T.A. Branch, J.S. Collie, C. Costello, M.J. Fogarty, E.A. Fulton, J.A. Hutchings, S. Jennings, O.P. Jensen, H.K. Lotze, P.M. Mace, T.R. McClanahan, C. Minto, S.R. Palumbi, A.M. Parma, D. Ricard, A.A. Rosenberg, R. Watson et D. Zeller. 2009. Rebuilding global fisheries. *Science*, 325: 578-585.
- 7 Par exemple:
  - D. Coates. 2002. *Inland capture fishery statistics of Southeast Asia: current status and information needs*. Publication RAP No. 2002/11. Bangkok, Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. 113 pages.
  - K.G. Hortle. 2007. *Consumption and the yield of fish and other aquatic animals from the Lower Mekong Basin*. Document technique MRC n° 16. Vientiane, Commission du Mékong.
- 8 L. Westlund. 2009. *Rescaling the contribution of capture fisheries. An overview with a focus on developing country case studies*. Rapport inédit préparé pour le Programme PROFISH, en collaboration avec la FAO et le WorldFish Center.
- 9 FAO, Commission du Mékong, Gouvernement thaïlandais et Gouvernement néerlandais. 2003. *New approaches for the improvement of inland capture fishery statistics in the Mekong Basin. Ad-hoc expert consultation*. Publication RAP No. 2003/01. Bangkok. 145 pages.
- 10 Banque mondiale. 2010. *Perspectives pour l'économie mondiale 2010: Crise, finance et croissance*. Washington, DC (également disponible sur: [www-wds.worldbank.org](http://www-wds.worldbank.org)).
- 11 Les statistiques indiquées dans la présente section sont issues de données des Bilans alimentaires publiées dans l'annuaire de la FAO, *Statistiques des pêches et de l'aquaculture 2008* (FAO, 2010). Les chiffres peuvent ne pas toujours correspondre à des données publiées par la FAO plus récemment figurant dans d'autres sections. Les données des Bilans alimentaires calculées par la FAO renvoient à la «quantité moyenne d'aliments disponibles pour la consommation», qui, pour un certain nombre de raisons (par exemple les déperditions au niveau des consommateurs), n'est pas égale à l'apport alimentaire moyen ni à la consommation alimentaire moyenne. Il convient de noter que la production halieutique de subsistance ainsi que le commerce frontalier entre certains pays en développement pourraient être recensés de manière incorrecte et que, partant, la consommation pourrait être sous-estimée.
- 12 Dans cette section, le terme «poisson» recouvre les poissons, les crustacés, les mollusques et les autres invertébrés aquatiques, à l'exclusion des mammifères aquatiques et des plantes aquatiques.
- 13 Pour des informations plus détaillées sur cette question, voir la section «Le commerce du poisson et les produits» à la page 52.



- 14 Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. 2009. *Perspectives de la population mondiale: La révision de 2008. Volume 1: Tableaux d'ensemble*. New York, États-Unis.
- 15 Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. 2010. *Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision de 2009*. New York, États-Unis.
- 16 Banque mondiale, FAO et WorldFish Center. 2010. *The hidden harvests: the global contribution of capture fisheries*. Washington, DC, Banque mondiale.
- 17 Ibid.
- 18 Programme des Nations Unies pour le développement. 2003. The UN Common Understanding on the Human Rights-Based Approach. In *Human Rights-Based Reviews of UNDP Programmes: Working Guidelines*, p. 3-5 (disponible sur: [hdr.undp.org/en/media/HRBA\\_Guidelines.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HRBA_Guidelines.pdf)).
- FAO. 2009. *Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales – Pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement durable*. Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 911. Rome. 189 pages.
- 19 C. Sharma. 2009. Securing economic, social and cultural rights of fishworkers and fishing communities. In FAO, *Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales – Pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement durable*. Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008, p. 176. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 911. Rome. 189 pages.
- 20 FAO. 2009. *Rapport de la vingt-huitième session du Comité des pêches, Rome, 2-6 mars 2009*. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 902. Rome. 64 pages.
- 21 FAO. 2005. *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire*. Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable n° 10. Rome. 79 pages.
- C. Béné, G. Macfayden et E.H. Allison. 2007. *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire*. Document technique de la FAO sur les pêches n° 481. Rome. 125 pages.
- 22 FAO. 2010. *Report on the Inception Workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security*. Rome, 27-30 October 2009. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 930. Rome. 68 pages.
- J. Kurien et R. Willmann. 2009. Special considerations for small-scale fisheries management in developing countries. In K. Cochrane et S. Garcia, édés. *A fishery manager's guidebook*, p. 425-444. Deuxième édition. Rome, FAO et Wiley-Blackwell. 536 pages.
- 23 Op. cit., voir note 21, Béné, Macfayden et Allison.
- 24 G. Lugten. 2010. *The role of international fishery organizations and other bodies in the conservation of living aquatic resources*. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1054. Rome, FAO. 123 pages.
- 25 J. Swan 2003. *Summary information on the role of international fishery organizations or arrangements and other bodies concerned with the conservation and management of living aquatic resources*. Circulaire de la FAO sur les pêches n° 985. Rome, FAO. 114 pages.
- 26 La Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission internationale pour la conservation du thon de l'Atlantique (CICTA), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental (WCPFC).
- 27 Nations Unies. 2010. *Rapport de la reprise de la Conférence d'examen de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants*. New York, 24-28 mai 2006. A/CONF.210/2010\_/ (disponible sur: [www.un.org/Depts/los/convention\\_agreements/reviewconf/review\\_conference\\_report.pdf](http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/reviewconf/review_conference_report.pdf)).

- 28 L'étude a traité en particulier de l'expérience des organes suivants: CCSBT, CICTA, NAFO et CPANE.
- 29 Organisation de coopération et de développement économiques. 2009. *Renforcement des organisations régionales de pêche*. Paris.
- 30 Op. cit., voir note 24.
- 31 FAO. 1999. *Plan d'action international visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers. Plan d'action international pour la conservation et la gestion des populations de requins. Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche*. Rome. 26 pages.
- 32 FAO. 2009. *Directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer liée aux opérations de pêche*. Rome. 128 pages.
- 33 K. Kelleher. 2005. *Les rejets des pêcheries maritimes mondiales. Une mise à jour*. Document technique de la FAO sur les pêches n° 470. Rome. 152 pages.
- 34 Résolution A/RES/63/112 de l'Assemblée générale des Nations Unies (disponible sur: [daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/477/51/PDF/N0847751.pdf?OpenElement](http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/477/51/PDF/N0847751.pdf?OpenElement)).
- 35 FAO. 2009. *Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment grâce à un instrument juridiquement contraignant sur les mesures du ressort de l'État du port et à l'établissement d'un registre mondial des navires de pêche*. COFI/2009/6. 9 pages.
- 36 Consultation d'experts sur les rejets et les captures accessoires des pêches, 30 novembre - 3 décembre 2009, Siège de la FAO. Rome.
- 37 FAO. 2009. *Rapport de la vingt-huitième session du Comité des pêches (2-6 mars 2009)*. CL 136/2. 64 pages (disponible sur: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/016/k4938e.pdf>).
- 38 Résolution A/RES/64/72 de l'Assemblée générale des Nations Unies, para. 81 «Se félicite que le Comité des pêches ait appuyé, à sa vingt-huitième session, l'élaboration de directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des déchets de la pêche et que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture organise une consultation d'experts qui sera suivie d'une consultation technique en vue de l'élaboration de ces directives» (disponible sur: [daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/466/15/PDF/N0946615.pdf?OpenElement](http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/466/15/PDF/N0946615.pdf?OpenElement)).
- 39 Le terme «gouvernance» a une acception plus étendue et plus malléable que celle de «gouvernement», qui évoque la centralisation et l'exercice du pouvoir par une élite. La gouvernance englobe non seulement les moyens employés par le gouvernement pour encadrer un secteur, mais aussi les processus qui conduisent à la prise de décisions et à leur application. En incorporant ces processus, le concept de gouvernance ajoute une dimension au concept traditionnel de gouvernement.
- 40 N. Hishamunda et N. Ridler. (sous presse). *Policy and governance in aquaculture: lessons learned and way forward*. Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 555. Rome, FAO.



